L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1533 - VENDREDI 28 JUIN 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Actimat

Avec Bail-Agri, découvrez nos solutions de financement locatif directement chez votre concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 26 187 800 Euros – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° ORIAS : 09 046 570.

Bourgogne Franche-Comté

Hausse marquée des températures en 50 ans



Ça chauffe en Bourgogne-Franche-Comté et pas seulement en ce début d'été, car en 50 ans les températures moyennes ont augmenté de 0,7 à 10,9° selon les relevés effectués par Météo France. Ce qui correspond à une hausse moyenne de 1,3° et c'est en août et décembre que le thermomètre marque les plus fortes augmentations. La hausse des températures est particulièrement sensible depuis le milieu des années 80, début d'une certaine accélération du réchauffement avec un degré de plus au thermomètre. Sur la décennie 2009-2018, l'année 2018 a été la plus chaude, juillet le mois le plus chaud et janvier le plus frais. 2019 semble vouloir se mettre sur les rangs dès la fin juin ce qui n'est pas sans poser de nouveaux défis à l'agriculture régionale. *Page 15*

Côte d'Or

› Prairies fleuries

Des petites fleurs mais pas que



Nièvre

› Signalisation

Et si cette année, je roulais en route sécurité !



Yonne

› Innov'Action

L'agriculture se lie aux arbres

Dossier spécial MSA

ARVALIS Institut du végétal

SPÉCIAL **Blé tendre**

Encart : Kub 89 (destiné aux agriculteurs de l'Yonne)





Sommaire

Côte-d'Or
04 • Prairies fleuries : Des petites fleurs mais pas que...
05 • BPREA : Du sur mesure
06 • Fourrages : Des stocks en reconstitution
Nièvre
07 • Signalisation : Et si cette année je roulais en route sécurité !
08 • EDE : « J'ai eu un métier passionnant »
09 • Service de remplacement : Des agriculteurs au service des agriculteurs
Yonne
10 • Photovoltaïque : Comment fonctionne le photovoltaïque sur bâtiments ?
11 • Identité Céréales : Communiquer au plus près des besoins des marchés
12 • Agroforesterie : L'agriculture se lie aux arbres
13 • Loup : Une cellule de veille qui ne protégera que le loup
Région et ailleurs
14 • Agriculture biologique : La région veut promouvoir le bio
15 • Bourgogne Franche-Comté : En 50 ans les températures moyennes ont augmenté de 0,7 à 1,6°
16 • Vitagora : des projets pour une alimentation durable
Filières
17 • Cultures Colza : Avez-vous pensé au colza associé
18 • Élevage Lait : Pour un échantillon représentatif
Dossier
19-25 • Spécial Arvalis
Page emploi
26 • L'agriculture, une chance pour l'emploi
Dossier MSA
27-30 • 4 pages MSA
Infos Services
31 • Firmes et machinismes
32-33 • Marchés
34-35 • Petites annonces
36-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

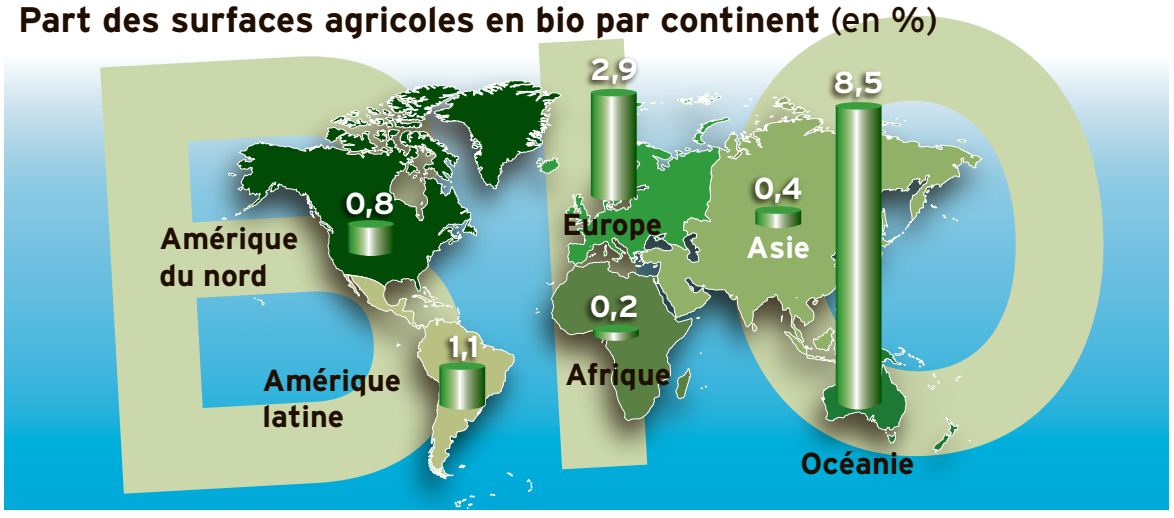
Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

En bref

L'Océanie, continent leader des surfaces en agriculture bio»

L'Océanie, essentiellement grâce à l'Australie, est le continent leader dans les surfaces allouées à l'agriculture biologique, avec 8,5 % des surfaces agricoles dédiées à ce cahier des charges, selon les estimations de l'Ifoam, la fédération internationale de la bio. Elle devance de loin l'Europe (2,9 %) et les États-Unis (1,1 %). L'Océanie est également en tête en valeur absolue, avec plus de la moitié des surfaces mondiales de bio : le continent compte 35,9 Mha en bio (35,6 M en Australie), sur les 69,8 Mha à travers le monde. Mais une part importante de ces surfaces est composée de prairies naturelles (agriculture extensive), a nuancé Michel Reynaud, vice-président d'Ecocert, le 18 juin, lors du colloque international de l'Agence bio. La consommation mondiale est, de son côté, portée par les États-Unis (40 MrdEUR en 2017) et l'UE (37 MrdEUR), qui représentent à eux deux 85 % du marché (90 MrdEUR). *«Mais à la différence des États-Unis, l'UE connaît aussi une forte évolution de la production, note Michel Reynaud, parce qu'il existe en UE des aides publiques à la conversion»*.

Part des surfaces agricoles en bio par continent (en %)



20 millions d'euros

C'est le coût de l'affaire Lactalis sur les comptes du groupe Sodiaal, liés à des contrôles, travaux et arrêts de production dans les usines de la coopérative, a annoncé son président Damien Lacombe, le 19 juin.

UE/Mercosur : négociations commerciales au niveau politique

Les négociations de libre-échange entre l'UE et le Mercosur, qui ont repris au niveau technique le 21 juin à Bruxelles, se poursuivront au niveau politique le 26 juin dans la soirée au cours d'un dîner de travail qui permettra au vice-président de la Commission européenne Jyrki Katainen et aux commissaires au commerce Cecilia Malmström et à l'agriculture Phil Hogan de « faire le point » avec les ministres du bloc sud-américain (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) sur « les progrès réalisés jusqu'à présent », a annoncé le 24 juin le porte-parole de l'exécutif européen. Ces pourparlers pourraient se conclure avant l'ouverture du sommet du G20, le 28 juin au Japon. La chancelière allemande Angela Merkel et les premiers ministres espagnol, néerlandais, tchèque, portugais, letton et suédois ont en tout cas appelé à saisir l'occasion de sceller un accord qu'ils jugent « historique » avec le Mercosur, dans une lettre adressée le 20 juin à Jean-Claude Juncker. Un lettre qui prend le contre-pied d'une autre lettre adressée trois jours plus tôt au président de la Commission européenne par le président français Emmanuel Macron et les premiers ministres irlandais, polonais et belge pour le mettre en garde contre l'octroi de concessions trop généreuses de l'UE au bloc sud-américain dans les secteurs agricoles sensibles.

En chiffres

114

C'est le niveau de l'indice du coût de l'alimentation en France, selon Eurostats, contre 101 pour l'Allemagne et les Pays-Bas. Et ce sont les chiffres mis en avant par des fonctionnaires bruxellois, pour relativiser les interrogations des députés, le 17 juin, sur une éventuelle déflation de l'alimentation en France.

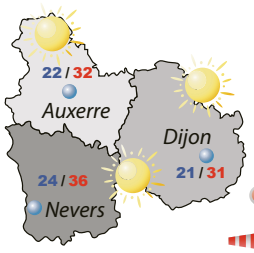
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 28 Juin

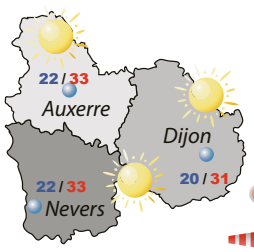


Ensoleillé
Un temps agréable et ensoleillé en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 21 à 23°C
T° maxi : 30 à 33°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Irénée
Soleil : 05h52 - 21h57
Lune : 03h10 - 17h09

Samedi 29 Juin

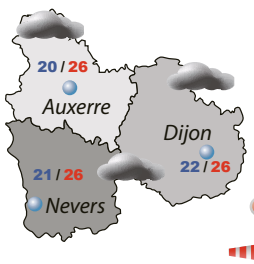


Agréable
Le ciel restera clair et le soleil généreux. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 21 à 23°C
T° maxi : 31 à 34°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Pierre Paul
Soleil : 05h52 - 21h57
Lune : 03h35 - 18h19

Dimanche 30 Juin



Couvert
Un temps nuageux à couvert pour ce dimanche. Les vents seront faibles.

T° mini : 19 à 21°C
T° maxi : 25 à 27°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Martial
Soleil : 05h53 - 21h57
Lune : 04h05 - 19h31

Prévisions à 7 jours

Lundi 1 Juillet au Mercredi 3 Juillet
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 25 à 27°C

Du Jeudi 4 Juillet au Dimanche 7 Juillet
Le ciel sera bien nuageux au cours de cette période.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 23 à 25°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

La MSA se pose en interlocuteur global dans les zones rurales

Tenant sa dernière assemblée générale avant les élections professionnelles de janvier 2020 qui doivent désigner ses délégués cantonaux, la Mutualité sociale agricole (MSA) veut orienter son développement en se positionnant comme un interlocuteur global dans les zones rurales, au-delà des seuls ressortissants agricoles.



«*Contribuer à la lutte contre la désaffiliation sociale en territoire rural*», «*être un outil pour l'État qui veut reconquérir les territoires ruraux*»... François-Emmanuel Blanc, le directeur général de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) n'a cessé de le réaffirmer lors d'une conférence de presse le 19 juin : face aux fractures territoriales en matière de service public mises en lumière par le mouvement des Gilets jaunes, la Mutualité sociale agricole (MSA) veut «*s'impliquer plus fortement sur les territoires ruraux*» au-delà des seuls ressortissants agricoles.

Une manière aussi d'assumer un rôle territorial plus global face à la réduction prévue du nombre d'exploitants agricoles dans les prochaines années, notamment du fait des départs en retraite. «*Nous opérons toujours sur 80 % du territoire, quel que soit le nombre d'adhérents à la MSA*», a-t-il ainsi rappelé.
L'orientation sera en tout cas un des axes du «*plan stratégique*» pour les cinq prochaines années que l'organisme mettra au vote le 20 juin, lors de sa dernière assemblée générale avant les élections professionnelles de janvier 2020 qui doivent désigner ces délégués cantonaux.

«Renforcer la présence des services publics dans les territoires ruraux»

«*Nous cochons trois cases fondamentales des politiques que les pouvoirs publics souhaiteraient voir mises en place*» sur les territoires ruraux, a ajouté François-Emmanuel Blanc, pointant le «*fonctionnement démocratique*» de l'organisme, la «*proximité*» ou son «*guichet unique*». Sur la proximité, «*nous contribuons aux efforts du gouvernement pour renforcer la présence des services publics dans les territoires ruraux*», a-t-il estimé.

Le directeur général a notamment mis en avant les Maisons de service au public (MSAP) des espaces mutualisés (Caf, Pôle Emploi, La Poste...) dont la MSA est partenaire.

Devenu opérateur principal de ce type de structure, elle compte en déployer une cinquantaine à titre expérimental dans les prochains mois dans lesquelles elle s'occupera de la protection sociale de ses adhérents mais «*également de l'ensemble de la population avec l'appui des caisses du régime général*», a expliqué François-Emmanuel Blanc.
Même approche sur le «*guichet unique*», qui permet à un adhérent d'avoir un interlocuteur unique pour l'ensemble de ses demandes (vieillesse, maladie, retraite...). «*Nous avons un rôle qui participe à la lutte contre la désertification sociale dans les territoires ruraux*», a-t-il estimé voyant dans la MSA «*un outil dont personne aujourd'hui ne souhaiterait se priver*» en raison «*du contexte que nous connaissons*».

L'organisme défend également son rôle dans les différentes réformes en cours. Sur celle des retraites, qui vise à établir un système universel à point, «*nous souhaitons rester un opérateur de gestion*» a ainsi rappelé Pascal Cormery, président de la MSA depuis 2015, disant percevoir «*une tentation de faire un seul opérateur*».

Cela aboutirait à «*un démantèlement du guichet unique*», estime-t-il, voyant une «*garantie d'efficience*» dans la gestion des retraites par plusieurs acteurs.

Un taux de participation «autour de 30 %» en 2015

Autre enjeu pour l'organisme : le taux de participation aux élections professionnelles de janvier 2020 qui doivent permettre de désigner ses 15 000 délégués cantonaux. «*Un argument*» lors des négociations tous les quatre ans des contrats d'objectifs et de moyens avec l'État.

En baisse constante au fil des élections, le taux de participation était tombé «*autour de 30 %*» en 2015, a indiqué Pascal Cormery qui a affirmé son souhait de se représenter au poste de président s'il est de nouveau élu en tant que délégué. «*Nous mettons en place un plan d'action pour inciter les salariés et les exploitants à participer*», a-t-il expliqué.

Intempéries

La FNSEA veut améliorer le système d'assurances

Après les violents orages qui se sont abattus dans la Drôme et l'Ardèche le week-end du 15 juin, les dégâts sont considérables sur les cultures. La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, s'est rendue sur place le 19 juin, après avoir rencontré le ministre la veille pour évoquer le sujet des assurances.

«*30 % des vignobles français sont assurés, 30 % des grandes cultures, 5 % seulement en arboriculture, il faut améliorer ce score*», a rappelé Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, qui s'est rendue dans la Drôme le 19 juin auprès des agriculteurs touchés par les violents orages de grêle du 15 juin. Car si les agriculteurs, très impactés dans la Drôme et en Ardèche, attendent désormais l'estimation des dégâts, qui se chiffrerait en dizaines de millions d'euros, la plupart ne sont pas assurés correctement en raison de la faible attractivité des dispositifs. «*Le dispositif assurantiel doit être revu pour qu'il soit fonctionnel et accessible*», estime Grégory Chardon, président de la FDSEA de la Drôme. Une demande qu'a également portée Christiane Lambert auprès du ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, lors d'un rendez-vous le 18 juin. Si le ministre s'interrogeait sur la pertinence des dispositifs assurantiels, «*aujourd'hui, il est convaincu qu'ils sont indispensables*», indique la présidente de la FNSEA. Pour améliorer les dispositifs existants, plusieurs pistes sont possibles, au niveau de la hausse du taux de subvention des cotisations ou du ciblage, de sorte à inclure davantage d'agriculteurs, notamment en arboriculture, où les dégâts liés aux intempéries se ressentent sur plusieurs années. «*Le moral des agriculteurs est au plus bas car leur outil de travail est mort, témoigne Grégory Chardon. Le phénomène orageux a été exceptionnel et d'une rare violence, on n'a pas vu ça depuis des décennies. Il existe bien des protections physiques pour les vignes et les vergers mais ce n'est pas possible pour toutes les cultures*». En attendant, à court terme, la FNSEA demande que les mesures d'exonérations comme l'exonération de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB), soient automatiques pour les communes où l'état de catastrophe naturelle sera reconnu. Elle demande aussi la création d'une caisse de péréquation unique gérée par les FDSEA et les chambres d'Agriculture.

En bref

Les apiculteurs craignent une récolte 2019 «catastrophique»

Dans un communiqué du 24 juin, le Modef craint une saison «*catastrophique*» pour les récoltes de miel. Une affirmation confirmée par Eric Lelong, le président de l'interprofession apicole Interapi : «*Nos adhérents nous font parvenir les mêmes échos*», indique-t-il. L'Unaf (apiculteurs amateurs) partage cette inquiétude. «*Ça se passe très mal, selon les premiers retours de nos apiculteurs*», indique l'organisation. L'Unaf a lancé une consultation auprès de ses adhérents afin d'en savoir plus. La cause : «*le climat*», selon Eric Lelong. D'abord, l'hiver doux, qui a favorisé la ponte et l'activité des abeilles à une période peu propice, entraînant une surconsommation de leurs réserves en miel, faute de fleurs à butiner. Ensuite, «*les gelées tardives*» et des «*sécheresses*», qui ont «*raréfié les ressources pour les abeilles*», et «*conduit les apiculteurs à nourrir eux-mêmes leur cheptel*», selon Henri Clément, porte parole de l'Unaf. La canicule, si elle se poursuit, risque d'apporter le coup de grâce à la récolte. «*De nombreuses exploitations pourraient ne pas survivre*», déplore Henri Clément.



VOUS SOUHAITEZ PROTÉGER VOS CULTURES
CONTRE LES PRINCIPAUX ALÉAS CLIMATIQUES,
VOTRE BANQUE A LA SOLUTION AVEC ASSUR RÉCOLTE.

Crédit Mutuel

Assur Récolte est présenté par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758. Contrat d'assurance distribué par l'intermédiaire de PROCOURTAGE SAS, N° Orias 07 002 552 et garanti par L'ÉTOILE Société d'Assurance Mutuelle – Entreprises Régies par le code des assurances, contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09. Inscription ORIAS consultables sous www.orias.fr.

Prairies fleuries

Des petites fleurs mais pas que

La remise des prix du concours des prairies fleuries s'est déroulée la semaine dernière à Lamarche-sur-Saône.


La prairie lauréate, appartenant au Gaec Collin Père et fils.

La Chambre d'agriculture et le Conseil départemental de Côte-d'Or ont inscrit cette année le territoire de Lamarche-sur-Saône au concours des prairies fleuries. Cette opération désormais nommée concours général agricole des pratiques agro-écologiques, prairies et parcours a réuni quatre exploitations du secteur. Cette édition a mis en valeur les pairies de fauche. Pour les inscriptions, l'organisation avait donné priorité aux exploitants ayant contractualisé une MAEC et élevant des animaux. Les représentants de chaque de ferme étaient conviés le 17 juin à Lamarche-sur-Saône pour une petite cérémonie.

Le Gaec Collin s'impose

Ce concours lancé en 2010 à l'échelle nationale vise à mettre en avant des prairies possédant de très bons équilibres agro-écologiques. Des parcelles appartenant à Christian Leveillé, Christophe Émery, Olivier Baudot et Éric Collin ont été évaluées sur différents critères début juin, par un jury composé d'Édouard Bénayas, Géraldine Ducellier et Florent Gavard (Chambre d'agriculture), Guillaume Doucet (CEN Bourgogne), Guillaume Blondel (EPTB Saône-et-Doubs), Simon-Pierre Babski (LPO 21), Véronique Laville (agricultrice) et Marion Champy (Conseil départemental). La meilleure note a été attribuée au Gaec Collin Père et fils, pour une parcelle de 13ha dotée d'une zone humide, d'une grande diversité floristique (entre 30 et 50 espèces, dont 11 indicatrices), ainsi qu'un certain nombre d'espèces remarquables (flore et papillons).

Rendez-vous à Paris

Les pratiques de ce Gaec à quatre associés, sur une exploitation de polyculture-élevage lait de 400ha à Poncey-lès-Athée, ont été saluées avec une fauche tardive favorisant la biodiversité, l'introduction de vaches taries, peu exigeantes, en arrière saison, avec un faible chargement. La fertilisation se fait uniquement à base de matière organique. La parcelle fait l'objet d'une MAEC *«gestion extensive»* pour la première année. L'exploitation de Poncey défendra les couleurs de la Côte-d'Or lors de la finale nationale qui se déroulera dans le cadre du prochain salon international de l'agriculture à Paris.


Les participants, récompensés pour leur démarche.

AG

Contexte difficile et soutien financier

Dans le val de Saône, des prairies à caractère inondable tendent à disparaitre dans un contexte peu favorable à la polyculture-élevage. Pour préserver leur richesse floristique et faunistique, quatre types de pratiques sont encouragés dans le cadre d'une contractualisation sur cinq ans avec les exploitants : la remise en herbe de surfaces cultivées, le maintien des prairies par la fauche, leur maintien par une fauche tardive favorable à la biodiversité, leur maintien par pâturage. Le soutien financier de l'Europe et du Conseil départemental a pour but de susciter le recours à ces pratiques sur le long terme.

Avec Groupama «Vaincre les maladies rares»



La fondation Groupama *«Vaincre les maladies rares»* a organisé une balade solidaire début juin à l'abbaye de Fontenay. L'évènement a connu un franc succès avec 213 marcheurs. La somme de 2 867 euros a été récoltée, cell-ci sera versée à l'Inra de Nancy oeuvrant pour la recherche contre la maladie de Lyme.



Escargot dijonnais

Quel succès !




Près de 700 personnes se sont déplacées les 15 et 16 juin à la porte ouverte de l'Escargot dijonnais à Fénay. Hervé Ménelot, installé en 2015, a présenté les différentes facettes du métier d'héliciculteur, avec une visite de son parc à escargots situé à proximité de son laboratoire de transformation. Ces deux journées étaient couplées à un marché de producteurs avec les participations d'À Fleur de Miel, du domaine Jean Jacquin et fils, des fermes de Labergement, de Poissy et du Lou Metche, du Gaec du Pays Neuf, du Gaec du Pontot, des Délices de la Chèvrerie, des producteurs du Dijonnais et de la SCEA du Pré Dimanche.

BPREA

Du sur-mesure

Le programme du BPREA évolue avec le temps et répond aux nouveaux besoins du monde agricole. Le point au CFPPA de Quetigny-Plombières.

Transformation, diversification, accueil à la ferme... Les nouveautés ne manquent pas dans le *«nouveau»* brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (BPREA) récemment rénové. *«De nouvelles compétences émergent dans notre programme, celui-ci est très en lien avec les besoins actuels des entreprises»*, soulignent Laurent Rouzeau, directeur du CFPPA de Quetigny-Plombières-lès-Dijon et Dominique Guyon, coordonateur du BPREA.

Nouveaux publics

Cette formation d'un an, mise en œuvre avec le pôle formation de là Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et permettant d'accéder aux aides à l'installation, s'adapte à de nouvelles attentes de l'agriculture mais aussi à ses nouveaux publics. *«Devant un nombre grandissant de hors-cadre familiaux, nous proposons de nouvelles séances dédiées notamment à la conduite d'engins ou encore aux réparations d'entretiens. Nous nous sommes lancés, cette année, dans l'autoconstruction de matériels. Des travaux ont intégré la soudure et la réparation d'outils, en partenariat avec un agriculteur du département»*, poursuivent les deux responsables.

Nombreuses formations

Le CFPPA de Quetigny-Plombières compte 25 salariés, dont 20 formateurs. En 2018, 626 stagiaires ont fréquenté l'établissement, dont 90 en formations longues comme celle du BPREA. *«Les formations courtes durent moins d'une semaine, parfois un seul jour. Le Certiphyto en fait notamment partie»*, précise Laurent Rouzeau. Les formations agricoles représentent un peu plus de 30% de l'activité du CFPPA, qui travaille également dans les domaines de l'agro-alimentaire, des travaux paysagers, de l'horticulture, de l'accompagnement et de l'insertion.

AG



Laurent Rouzeau, directeur de l'établissement et Dominique Guyon, coordonnateur du BPREA.



Parmi les nouveaux travaux pratiques réalisés cette année : la création d'une grelinette, outil qui permet d'ameublir la terre sans la retourner en préservant l'écosystème du sol.

«À l'écoute de nos besoins»

Gaëlle Mougniotte a validé son BPREA il y a exactement deux ans, en juin 2017. Cette jeune femme non issue du milieu agricole s'est installée dans la foulée à Bourguignon, près de Meursanges, en créant *«Les bocaux de Gaëlle»*. Cette entreprise est spécialisée dans la culture et la transformation de légumes, ainsi que dans les plantes aromatiques labellisées en bio. Gaëlle Mougniotte évoque sa formation : *«Retourner sur les bancs d'école sur le tard a été une sacrée épreuve pour moi ! Mais l'équipe de Dijon est vraiment exceptionnelle et m'a permis une très belle intégration. Les formateurs sont à l'écoute de nos besoins, tant au niveau personnel que professionnel. Ce n'est pas une formation figée, cela la rend intéressante. Elle évolue au fur et à mesure des différentes promotions. Le BPREA m'est toujours utile maintenant, pour l'enseignement qu'il m'a donné mais aussi pour le réseau professionnel qu'il m'a permis d'avoir».*



Scolarité

L'attente des résultats

Les examens et concours scolaires sont pour la plupart du temps terminés. Certains ont même déjà reçu leurs résultats. Deux JA se souviennent de cette période marquante de la vie d'étudiant.

«Serein»



Antoine Duthu, agriculteur de 26 ans installé à Francheville, est titulaire du BTSA agronomie productions végétales : *«Dans mon cas, j'avais abordé les épreuves finales assez sereinement, car je partais avec une moyenne de 14 sur 20 grâce au contrôle continu. J'ai reçu les résultats par SMS, il y avait très simplement marqué «admis !» Je m'en rappelle très bien, j'étais en stage à Fromenteau et nous nous apprêtions à partir en moissons. Le fait de se déplacer pour l'épreuve finale, en l'occurrence dans le Puy-de-Dôme, est sans doute mon meilleur souvenir. J'ai bien aimé, aussi, présenter mon rapport de stage à l'oral. En revanche, j'étais passé dans les derniers de ma promotion : mes camarades en avaient terminé quand moi, je n'avais toujours pas commencé. Cela avait ajouté un peu de stress !»*

«Une belle solidarité entre copains»



Mathieu Faivre 23 ans, installé à Montmain, a lui aussi obtenu son BTS APV : *«Étant passionné par l'agriculture, je misais principalement sur les matières agricoles et plus particulièrement sur l'agronomie pour décrocher le diplôme. Je n'avais pas d'appréhension particulière, j'étais là pour faire de mon mieux. Je me disais que le résultat allait suivre. Tout n'était pas rose pour autant : le trajet menant à la parcelle pour l'épreuve pratique était bien stressant, je me demandais bien sur quelle culture j'allais tomber et être interrogé. Dans cette période de résultats, je retiens la grande satisfaction le jour J et la belle solidarité entre copains».*



▸ Agenda

Analyse de fourrages
La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or lance une campagne d'analyse de fourrages. Cette analyse permet de connaître la composition précise et la valeur nutritionnelle (UFL/UFV, PDIN/PDIE/PDIA, UEL/UEB/UEM). Les agriculteurs intéressés peuvent faire parvenir leurs échantillons à l'antenne la plus proche de chez eux ou prendre contact avec leur conseiller. Pour un montant unitaire de 40 euros HT, la Chambre d'agriculture se charge d'envoyer les échantillons au laboratoire et de restituer les résultats d'analyses commentés. Contacts : Florent Gavard (06 49 81 32 38) ou Matthieu Javelle (06 85 23 36 85). Pour rappel, pour les analyses de foin, il est conseillé de prélever dans plusieurs andains et dans plusieurs parcelles afin de constituer un échantillon représentatif.

L'agenda des traits auxois
L'union nationale du cheval de trait auxois rappelle la date et le lieu de ses évènements 2019 organisés en Côte-d'Or : concours modèles et allures samedi 3 août à Liernais, dimanche 11 août à Vitteaux et jeudi 15 août à Meursanges, Équidé-cup dimanche 18 août 2019 à Saulieu, Spécial femelles samedi 7 septembre à Semur-en-Auxois, Spécial mâles dimanche 8 septembre à Semur-en-Auxois, concours de poulains et journée initiation à l'attelage samedi 19 octobre à Saulieu.

Renouvellement Certiphyto
À partir de 2020, les chefs d'exploitation vont devoir renouveler leur Certiphyto pour cinq ans. Trois modalités sont possibles : une formation de 7 heures en salle, un test, avoir participé ou participer à plus de 14heures de formation labellisée Ecophyto par VIVEA et réaliser ensuite un court module de formation à distance. Le site internet de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or renseigne sur les différentes modalités (bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor)

Recherche de maître d'apprentissage
Lucas, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation dans le secteur de Genlis pour une durée de 2 ans. Actuellement en Maison Familiale et Rurale, il a effectué des stages en élevage bovin et ovin Il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Genlis. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr

Recherche de maître d'apprentissage en exploitation polyculture élevage
Alexandre, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation polyculture élevage dans le secteur de Mirebeau pour une durée de 2 ans. Actuellement en classe de DIMA, il a effectué des stages dans 3 exploitations agricoles au cours de son année scolaire. Disposant d'un 2 roues, il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Magny Saint Médard. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

Fourrages

Des stocks en reconstitution



Matthieu Saulgeot, satisfait de son enrubannage, termine les foins ce week-end.

Un éleveur de Marcilly-Ogny évoque sa récolte d'herbe, sur le point de se terminer.

L'hiver a été très gourmand en fourrages. Chez Matthieu Saulgeot, éleveur d'une centaine de vaches charolaises entre Saulieu et Pouilly-en-Auxois, les stocks ont été pratiquement réduits à néant. *«Les besoins ont été importants durant de longs mois»*, rappelle le Côte-d'orien de 37 ans, *«avec la sécheresse que nous avons connue, l'affouragement avait été très précoce, il avait commencé dès le 14 juillet dans un de mes prés. Heureusement, j'ai effectué une mise à l'herbe précoce elle aussi, grâce aux conditions sèches de la fin d'hiver et du printemps»*.

Quantité et qualité
La récolte d'herbe de Mathieu Saulgeot a débuté le 1er juin sur des coteaux, avec de l'enrubannage sur 22 hectares. L'éleveur de Marcilly est globalement satisfait des volumes et de la qualité de la récolte terminée le 15 juin : *«cette année, je voulais mettre tous les atouts de mon côté pour valoriser au mieux la production et reconstituer les stocks. Habituellement, j'épands beaucoup de fumier sur les grandes cultures, mais cette fois, je l'ai privilégié sur les prairies. J'ai également testé pour la première fois l'apport d'écumes de betteraves, particulièrement riches en potasse. Il est difficile de quantifier les différents impacts sur la production, mais le rendement est satisfaisant, il tourne autour de 4 t/ha. J'en suis content, d'autant que la qualité est au rendez-vous. C'est mieux que l'an passé avec 3,8t/ha, mais moins bien que les 6 ou 6,5t/ha de l'année pluvieuse de 2016»*.

Foin, la fin
La récolte de foin, débutée il y a une semaine dans le bas de la vallée froide et tardive de Marcilly, devrait se terminer ce week-end sur les 60 ha en production: *«le rendement devrait se situer entre 4,5 et 5t/ha, les dernières pluies que nous avons eues ont permis aux prairies de se développer davantage. Certes, nous avons perdu un peu de qualité mais les stocks vont se reconstituer, c'est l'objectif premier»*. Membre du réseau Herbe Hebdo de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Matthieu Saulgeot fera analyser sa production pour ajuster ses rations : *«je ne le fais pas systématiquement mais en ce moment, je pense que cela vaut le coup. Des indicateurs en potasse et phosphore nous permettent de prendre la bonne direction»*.

Les grandes cultures, bientôt
La récolte d'orge ne devrait pas tarder au Gaec de Cerney. La moisson sera certainement pénalisée par le manque d'eau sur le plateau : *«le rendement en orge était probablement fait avant l'arrivée des 40 mm du week-end dernier»*, commente Matthieu Saulgeaot. Une grande interrogation concerne les parcelles de blé, déjà mal embarquées cette année avec une implantation difficile à l'automne. *«Les cultures n'étaient réellement parties que le 5 novembre, quand la neige était tombée. Le blé n'a sûrement pas aimé les fortes températures de la semaine»*, poursuit l'agriculteur. Faute à la sécheresse 2018 et la présence importante de grandes altises dès la moisson , aucun colza n'a été semé sur les 50 ha de grandes cultures de l'exploitation.

AG

Sécheresse Bis repetita ?
Les craintes d'une nouvelle sécheresse se font de plus en plus ressentir dans le monde agricole. *«Les sources, les puits et les cours d'eau ont tous des niveaux très bas. Les derniers jours ne vont pas apaiser les esprits»*, confie Matthieu Saulgeot, sensibilisé à cette problématique sécheresse dès son installation dans le Gaec familial en... 2003. L'éleveur espère comme ses collègues le retour de pluies régulières : *«cela nous éviterait bien des soucis. Généralement, nous avons un temps mort autour du 15 août. Avec une telle sécheresse, c'est du travail non-stop tout l'été. L'hiver dernier, heureusement, je n'ai réalisé aucun achat supplémentaire pour nourrir les bêtes, j'ai notamment puisé dans mon stock fourrager de 2016. Mais cette issue de secours ne sera pas possible tous les ans. J'espère récolter un bon volume de de paille avec mes cultures, nous verrons bien. Sur l'aspect financier, il y a l'eau : j'ai utilisé 1 000 m³ du réseau en 2018, ce n'est pas rien, même si les tarifs de Marcilly sont relativement bas, par rapport à d'autres communes»*. Pour faire face à la sécheresse récurrente, Matthieu Saulgeot envisage de diminuer son cheptel afin que le chargement ne dépasse pas 1,2 UGB/ha.

STOKER MATÉRIAUX GEDIMAT

Stoker Matériaux Gédimat accompagne les agriculteurs dans l'aménagement de bâtiments agricoles

« Stoker Matériaux a su me proposer une solution technique peu contraignante, simple d'installation et résistante. Je suis très satisfait du résultat. »


M. Papillaud, agriculteur à Chailly-sur-Armançon et Emeric Truchot, ATC Stoker Matériaux Gédimat

Depuis de nombreuses années, Stoker Matériaux accompagne les agriculteurs pour leur apporter **les solutions les plus adaptées à leurs besoins**.

Du **conseil technique** à la **sélection de matériaux**, nous prenons en compte les contraintes de chacun afin de proposer à nos clients une solution **optimisée**, **standard** ou **sur-mesure**.
Nous assurons le suivi de chaque projet, de la prise de cotes à la livraison des matériaux sur site.

Ci-contre l'exemple de M. Papillaud, pour qui Stoker Matériaux a proposé une solution de prémurs pour son bâtiment agricole.

21410 FLEUREY-SUR-OUCHE · **21320 POUILLY-EN-AUXOIS** · **21150 VENAREY-LES-LAUMES** · **21360 BLIGNY-SUR-OUCHE** · **21210 SAULIEU**

www.stoker.fr

Signalisation

Et si cette année je roulais en route sécurité !

Avec la campagne de Foin bien avancée et celle de la paille qui arrive à grand pas, ne serait-il pas utile de se rappeler de quelques règles essentielles ?

Equipements obligatoires pour les tracteurs	Equipements facultatifs (conseillés)
A l'avant ⇒ 1 gyrophare visible de tous les côtés ⇒ 2 feux de position ⇒ 2 clignotants ⇒ 2 feux de croisement ⇒ 1 retroviseur gauche ⇒ 1 essuie-glace et du lave-glace	A l'avant ⇒ feux de route ⇒ feux de brouillard ⇒ feux de position et de croisement supplémentaires ⇒ feux de travail orientables (étreints sur la route)
A l'arrière ⇒ 2 feux rouges ⇒ 2 clignotants ⇒ 2 dispositifs réfléchissants ⇒ plaque d'immatriculation (après 2009 ou plaque d'exploitation (avant 2009) éclairée	A l'arrière ⇒ signaux stop ⇒ feu de brouillard ⇒ signal de détresse ⇒ feux d'encombrement ⇒ feux de travail orientables (étreints sur la route)





Qui a le droit de conduire un engin agricole ?

Depuis la loi *«Macron»* du 6 Aout 2015, toute personne titulaire d'un permis B peut désormais conduire tout véhicule et appareil agricole ou forestier dont la vitesse n'excède pas 40Km/h. Cependant, pendant la durée de leur activité, les agriculteurs peuvent conduire sans permis les véhicules attachés à une exploitation agricole, une entreprise de travaux agricoles ou une Cuma. L'âge minimum pour conduire un ensemble tracteur et remorque dont la longueur ne dépasse pas 2,50m est de 16 ans. Il est porté à 18 ans pour les véhicules dont la largeur excède 2,5m, pour les machines automotrices et les chargeurs télescopiques.

Attention donc aux retraités qui n'ont pas gardé de parcelles de subsistance, ils devront eux obligatoirement avoir un permis B.

Quels éléments indispensables à bord ?

Le triangle et l'éthylotest sont obligatoires, et le gilet jaune (pour les CUMA gilet à haute visibilité) et l'extincteur est fortement conseillé.

Quel comportement au volant ?

Comme en voiture, seul le téléphone en Bluetooth est autorisé. Le téléphone au volant c'est 135€ d'amende et le retrait de 3 points sur le permis de conduire. Et la ceinture doit être bouclée si le véhicule est équipé.

Quel éclairage et quelle signalisation ?

L'éclairage et la signalisation sont conçus pour garantir la sécurité face à des véhicules routiers qui circulent beaucoup plus vite. Les dispositifs de signalisation varie selon que les feux arrière du tracteur sont visibles ou non.

Les dispositifs de signalisation si les feux du tracteur sont masqués :
2 feux rouges
2 clignotants
1 gyrophare
2 dispositifs réfléchissants rouges et de forme triangulaire
la plaque d'immatriculation ou d'exploitation doit être éclairée

Les dispositifs de signalisation si les feux du tracteur ne sont pas masqués :

2 dispositifs réfléchissants rouges et de forme triangulaire
la plaque d'immatriculation ou d'exploitation éclairée

Et les convois agricoles dans tout ça ?

Au-delà de certaines dimensions, les engins agricoles voient leur circulation restreinte et assortie d'une signalisation particulière.

Dans quel cas parte-t-on de convoi ? On parle de convoi lorsque les longueur et largeur des véhicules et matériels agricoles dépassent les limites générales imposées par le code la route sans toutefois que ces limites excèdent respectivement 25 et 4.50 mètres. Si ces dernières sont dépassées, une autorisation individuelle de transport exceptionnel doit être demandée. Un train de convois est la circulation de organisée de plusieurs convois se déplaçant simultanément, dans la limite de 3 convois avec une distance de sécurité de 50m minimum entre convois).

Contrairement aux idées reçues, le Département de la Nièvre n'a pas de dérogation spécifique pour les convois agricoles, la législation nationale s'applique bien dans la Nièvre pour toutes les groupes de convois agricoles.

L'accompagnement : Seuls les convois du groupe B sont concernés. Le véhicule pilote doit être conduit par une personne qui sait obligatoirement parler et lire le français. Ce véhicule doit être muni d'au moins 1 gyrophare et de 1 ou 2 panneaux rectangulaires *«Cconvoi agricole»* conformes aux caractéristiques suivantes : 1 panneau double face placé verticalement le plus haut possible visible de l'avant et de l'arrière ou 1 panneau visible de l'avant et 1 autre visible de l'arrière le plus haut possible. Lors de l'accompagnement, les véhicules circulent avec les feux de croisement allumés de jour comme de nuit. En dehors du service, les panneaux rectangulaires « Convoi agricole » doivent être masqués ou escamotés. La normalisation des panneaux est de 190 x 25 ou 120 X 40cm et de classe 2 (haut pouvoir réfléchissant).

Comment circuler ? Attention il y a des zones de circulation, les véhicules et ensembles agricoles ne sont autorisés à circuler que dans son département et ceux limitrophes ! En dehors de cette zone, ils doivent être transportés.

Maintenant vous êtes prêt à rouler en toute sécurité !

Source «guide pratique réglementation ENTRAID'»

Communiqué Fédération Cuma BFC
Bureau de Nevers.



▶ Agenda

27/06 Assemblée Générale

Le Comice Agricole du canton de Moulins-Engilbert aura lieu en 2020. Mais cette fête se prépare dès à présent. Les membres de l'association se réunissent à ce sujet le vendredi 12 juillet à 20h30 à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert. A l'ordre du jour : bilan financier, candidature, élection du bureau, idées de thème et question diverses.

01/07 GDS-Information

Les bureaux du GDS seront exceptionnellement fermés le lundi 1er juillet en raison d'une réorganisation des locaux.
Merci de bien vouloir en prendre note.

▶ Formation

1-2-3/07 Diversification

La Chambre d'Agriculture vous propose une session de formation sur la transformation de vos fruits et légumes du 1 au 3 juillet. Objectif : augmenter sa plus-value par la transformation des fruits et légumes. Yanne Robert, ingénieur Agro-Alimentaire et formateur au CFPPA de Florac sera l'intervenant de cette formation. Renseignements et inscriptions : Clémence Guillaumet au 06 47 86 89 21 ou clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr

08/07 Conduite technique des légumes d'été en AB

Bio Bourgogne organise une formation sur la conduite technique des légumes d'été en Agriculture Biologique le lundi 08 juillet de 09 h à 17h au 5 rue de la chaume à Nevers. Catherine Mazollier , conseillère maraîchage au GRAB sera l'intervenante de la journée. L'ensemble de la formation se déroulera sur les parcelles de Guillaume Debeer (La Baratt'ABio) et de Jean-Marie Lambert et Raphaël Revenu (Le Potager d'Ici). A partir des observations faites sur les cultures, nous aborderons :
- le choix des variétés cultivées;
- la conduite des cultures d'été sous serres (maîtrise du climat);
- l'irrigation des cultures;
- la reconnaissance des maladies et des ravageurs;
- les moyens de lutte en agriculture biologique;
- la reconnaissance des auxiliaires des cultures.

Contact : Hélène Cadiou - 06 07 50 61 09 - helene.cadiou(at) biobourgogne(.)org

Chambre d'Agriculture

«J'ai eu un métier passionnant»

Thérèse Romefort, va quitter son poste de directrice de l'EDE à la fin du mois. Après 20 ans passé à la Chambre d'agriculture, l'heure de la retraite a sonné. Elle revient pour Terres de Bourgogne sur les temps forts de sa carrière. Entretien.


Thérèse Romefort va quitter son poste à la fin du mois

Sa carrière a débuté en 1978 à la Centrale Coopérative de Production Animale (CCPA) de Vienne-en-Arthies (95). Durant 5 ans, elle s'est occupée d'ateliers cunicoles (avec 250 lapines), poules pondeuses et poulets de chair. Elle se passionne très vite pour l'informatique et va en faire une marque de fabrique durant sa carrière professionnelle. Elle suit avec assiduité les cours du soir du CNAM pour passer un DUT informatique et développe en 1985, grâce à ses connaissances, un logiciel spécifique de gestion technico-économique sur la filière cunicole.

1988 : arrivée dans la Nièvre

L'aventure nivernaise pour Thérèse Romefort débute en 1988. Elle suit à cette époque son mari qui vient de s'installer en temps que médecin à Saint-Benin-d'Azy où elle à continué à travailler sur le plan informatique à distance jusqu'en 1992. Après la naissance de leurs trois enfants, en 1999, une nouvelle opportunité s'offre à elle avec un poste à la Chambre d'agriculture à Nevers. *«A cette époque, la Chambre d'agriculture était présidée par Jean Adam. Ce fut un grand moment que cet entretien d'embauche». «A cette époque, l'appel à candidature concernait le poste de direction de l'EDE or, à ma grande surprise, il fallait assurer en plus la direction de Charolais informatique (ARSOE) et de Bovins Croissance. Je me suis donc retrouvée à diriger les trois entités en même temps jusqu'en 2013, pour Charolais Informatique et jusqu'en 2016 pour Bovins Croissance, qui a fusionné ensuite avec la Saône et Loire et l'Allier»* détaille Thérèse Romefort. De son parcours, elle garde en mémoire les rencontres avec les éleveurs qui furent passionnantes, même si elle reconnaît qu'à ses débuts le challenge à relever était important. *«Je ne ne connaissais pas le métier ni le rôle des Chambres d'agriculture, je découvrais tout, mais j'y suis allée confiante et finalement cela m'a passionné. J'ai aussi et surtout eu la chance d'être entourée d'une équipe formidable et très professionnelle»* détaille t-elle.

«La décapitalisation bovine inquiète»

Chiffres à l'appui, la directrice de l'EDE constate année après année la disparition des cheptels. *«Quand je suis arrivée à l'EDE en 1999 il y avait près de 3000 cheptels, aujourd'hui le département n'en compte plus que 1920. Selon la base IPG, nous avons enregistré 4600 naissances de moins cette année au 01/06/2019. A titre de comparaison, en 2017 nous avions 390 000 bovins, 370 000 en 2018 et 360 000 en 2019. Pour moi cette désaffection est due à plusieurs facteurs : tout d'abord la prime vache allaitantes à 139 bêtes à sans doute fortement joué, ce sont les plus gros cheptels qui ont décapitalisé. Ensuite, l'évolution de la réglementation use de plus en plus les éleveurs. Et puis il y a aussi la faute à la tradition. Souvent le père pouvait être très performant, mais si le fils ne se destinait pas à être éleveur mais que par conformisme il reprenait quand même la ferme, ça pouvait mettre en difficulté la structure»* estime t-elle.

Dans quelques jours ça sera donc l'heure de la retraite pour elle, et visiblement, elle a déjà établi son programme. *«Je vais pouvoir prendre du temps pour assouvir un certain nombre d'autres passions et profiter pleinement de ma famille.Tout ce que je faisais en courant je le ferai désormais en marchant»*. On lui souhaite une bonne retraite.

THÉOPHILE MERCIER

Élevage

Et si on parlait récolte et qualité des fourrages !

La concession Malecot-Poirier, en partenariat avec un constructeur de matériel agricole, a organisé une après-midi de démonstration de matériel de fenaison. Le rendez-vous était donné le mercredi 19 Juin 2019, sur une prairie de la famille Blandin sur la commune de Chougny. C'est sous le soleil et au milieu des imposantes faucheuses, faneuses et autres presses que Charles Duvignaud conseiller fourrages à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre est intervenu auprès du public présent pour expliquer en quoi la chaîne de récolte a une incidence sur le fourrage récolté, tant sur la quantité que sur la qualité. Il a rappelé que l'important pour limiter les pertes est d'obtenir le taux de matière sèche souhaité le plus rapidement possible. L'itinéraire de récolte type a été présenté, tout en soulignant les précautions particulières à prendre avec les fourrages les plus fragiles (prairies riches en légumineuses notamment). Pour chaque étape, le conseiller a évoqué l'impact sur le fourrage du matériel utilisé (faucheuse avec ou sans conditionneur, andaineur à dépose centrale ou latérale, liage ficelle ou filet).


Au micro Charles Duvignaud, conseiller élevage de la Chambre d'Agriculture, explique l'incidence de la chaine de récolte sur le fourrage.

Pour toutes questions relatives à vos récoltes vous pouvez contacter Charles Duvignaud au 06 33 27 02 60.

NOÉMIE SANSOIT
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Veaux de boucherie : une opportunité pour le département

La Chambre d'Agriculture et la Section Bovine de la FDSEA organisent conjointement une réunion de présentation de la filière veau de boucherie en présence de Gilles Gauthier, directeur général de Sobeval, acteur de la filière veaux de boucherie en France, et Président de FedeV (Fédération Nationale de l'Industrie et du Commerce en Gros des Viandes). L'entreprise Sobeval cherche des volumes pour alimenter son activité. Cette filière pourrait valoriser certains de nos animaux charolais nivernais et aussi d'autres races laitières.

C'est une opportunité importante pour le soutien des abattoirs du département. La réunion est prévue le mercredi 3 juillet 14h à la salle Saint-Seine de Corbigny au cours de laquelle Gilles Gauthier présentera l'activité et les perspectives de la filière dans la Nièvre, et la Chambre d'agriculture apportera son expertise sur la finition des veaux
Renseignement : 03 86 93 40 92

THÉOPHILE MERCIER

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Service de remplacement

Des agriculteurs au service des agriculteurs

Le service de remplacement tenait son assemblée générale le mercredi 19 juin à la salle des fêtes de Rouy. L'occasion de rappeler les dispositifs d'aides mis en place par le SR.



Eric Roumier(au centre) entouré de Ludovic Guyard, président du Service de Remplacement et Benoit Gaulon, animateur commercial à la Sicagemac de Corbigny

Maintenir l'activité et augmenter le nombre d'utilisateurs. Tels sont les objectifs présentés par Ludovic Guyard, le président du Service de Remplacement 89. Il a profité de cette assemblée générale pour remercier les partenaires que sont Groupama, le Conseil Régional, le Crédit Agricole et le Conseil Départemental. L'année dernière 2766 journées de remplacement ont été utilisées par les 431 adhérents du Service de Remplacement. Parmi ces adhérents, 74 personnes sont des jeunes de moins de 35 ans. Le président du SR, Ludovic Guyard a insisté sur la nécessité d'utiliser beaucoup plus le SR surtout en dehors des motifs de maladies et d'accident, dans le but de pérenniser les emplois. Car sur les 431 adhérents, seulement 149 personnes sont réellement utilisateurs. Un manque d'utilisation qui peut être préjudiciable pour le SR, car il qui pourrait perdre une partie de ses subventions en cas de non utilisation de certains volets, notamment celui de la formation. En 2018, le SR a moins été utilisé pour le motif *«maladie»* mais d'avantage pour de la formation agricole et essentiellement par les anciens. Il a été rappelé aux adhérents présents que le motif *«développement agricole»* peut être pris dans les trois mois pour une foire-concours ou une réunion technique. Peu d'adhérents le savent, mais le Service de Remplacement propose aussi un service intitulé *«contrat groupe Groupama»* qui permet une aide financière en plus de la MSA. Même si vous êtes déjà assuré chez Groupama ce produit vient en complément pour le reste à charge.

Présent également à cette AG, Jean Leconte, délégué régional du SR a présenté les spécificités du Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural (Casdar). Ce dispositif vient en soutien financier pour les motifs *«développement agricole et formation»*.

THÉOPHILE MERCIER

Formation CasDar (20 jours) ou Développement Agricole* CasDar (20 jours) *Exemple : salons professionnels, comices, réunions techniques ...*	Jeunes (-40ans) de 1 à 4 jours Jeunes (-40ans) de 5 à 20 jours Ainés de 1 à 4 jours Ainés de 5 à 20 jours	Remplacement à prendre dans les 3 mois de la formation Justificatif ou Attestation sur l'honneur OBLIGATOIRE **N'hésitez pas à contacter le bureau pour savoir si vous pouvez bénéficier du motif Développement Agricole*	53€ 91€ 54€ 96€

Un nouveau salarié au Service de Remplacement

Il est le nouveau salarié du Service de Remplacement. Eric Roumier vient d'être embauché en CDI au SR. C'est le quatrième à obtenir ce type de contrat. Il a 26 ans et il est diplômé d'un Bac Pro technicien conseil vente. Il intervient en priorité sur le secteur 3, celui de Varzy à Montsauches-les-Settons. Il travaille en parallèle les lundi au marché au cadran de la Sicagemac de Corbigny. Il a une bonne connaissance de l'élevage bovins et ovins et il y est très polyvalent. Pour faire appel à ses services, contacter le service de remplacement au 03 86 93 40 93

Promotion

La section bovine de la FDSEA présente sur le contre la montre du Tour Nivernais Morvan (TNM)

La section bovine de la FDSEA de la Nièvre était présente dimanche 23 juin, à Imphy, aux côtés de GROUPAMA, l'un des principaux partenaires de cette édition du Tour Nivernais Morvan, dans le cadre du contre la montre de la course cycliste.
Pendant un peu plus de deux heures, les équipes mobilisées autour d'Emmanuel Bernard, président de la section bovine, ont régalé les spectateurs de l'épreuve en leur proposant la dégustation de 7 kilos de faux-filet Charolais Nivernais, abattu à Corbigny.
En ces temps où les contres vérités assenées sur l'élevage, la viande, sa consommation et son impact sur le climat fleurissent dans la nature, c'est par la présence sur le terrain, aux côtés des consommateurs, que les éleveurs agissent. Ils contrecarrent ainsi les messages sans fondements d'associations et de militants égarés, auxquels les réseaux sociaux et les médias laissent bien trop de visibilité au vu de ce qu'elles représentent et pèsent dans la société. On mage de la viande parce que notre organisme en a besoin … et parce que c'est bon, tout simplement ! Ce ne sont pas les spectateurs du TNM qui diront le contraire.

L'ÉQUIPE FDSEA 58



ZNT riverains

Une *«charte de bon voisinage»* en cours de construction

La montée en pression sociétale autour de l'usage des produits phytosanitaires a conduit, dans le cadre de la loi EGAlim, a modifié l'article L 253-8 du code rural, précisant que *« […] l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément contigües à ces bâtiments est subordonnée à des mesures de protection des personnes habitant ces lieux. […] Les utilisateurs formalisent ces mesures dans une charte d'engagements à l'échelle départementale … »*
C'est dans ce cadre, alors même que cet article prévoit que l'autorité administrative puisse restreindre ou interdire l'usage de produits lorsque de telles mesures ne sont pas effectives, que la chambre d'agriculture et le syndicalisme FDSEA-JA ont engagé des travaux de concertation et de construction d'une « charte de bon voisinage », dans le prolongement des orientations du contrat de solutions porté par la FNSEA. Présidé par Benoît Mathé, ce groupe de travail réunira au plus vite l'ensemble des acteurs de terrain de ce dossier. Un premier échange avec l'administration aura lieu à la rentrée de septembre, alors même que ce document doit être opérationnel avant le 1er janvier 2020.

L'ÉQUIPE FDSEA 58





▸ Agenda

Du 15/05 au 15/07
Concours photo
Le syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organise un concours photo sur le thème suivant : agriculture et biodiversité. Pour participer, il suffit d'envoyer sa photo avec son nom, prénom, téléphone et commune où la photo a été prise, à jeunes-agriculteurs-89@wanadoo.fr ou sur la page Facebook @JeunesAgriculteurs89.

28/06 Marché à la ferme
Vendredi 28 juin, un marché à la ferme à lieu à l'EARL de la Métairie, à Montholon, où seront présents une quinzaine de producteurs, de 16 h à 20 h.

30/06 Foire artisanale
Dimanche 30 juin, une foire artisanale et un vide-greniers ont lieu, de 6 heures à 19 heures, rue Gaulard et rues adjacentes, à Villiers-Vineux.

06/07 L'anniversaire du marché des producteurs
Depuis deux ans, le marché des producteurs a lieu chaque samedi matin, place de l'Hôtel de Ville, à Auxerre. Samedi 6 juillet, le conseil de quartier (initiateur du marché), les producteurs et les commerçants de l'Horloge fêtent l'anniversaire du marché, place de l'Hôtel de Ville. Au programme : concert de Mademoiselle Rebecca trio, à 11 heures, menus et assiettes apéro composés de produits du marché et jeu du panier du marché.

07/07 Marché paysan bio et local : fête de l'agriculture biologique, de l'artisanat et du naturel
De 10 h à 18 h à Les Grands Essarts à Bagneaux (89). Porte-ouverte d'une ferme bio en grandes cultures et brebis laitières avec marché paysan bio et local. Ateliers pour les grands et les petits : cardage de laine, tressage de paille... Restauration sur place (sur réservation). Concert de 11 h à 12 h. Conférence avec un médecin homéopathe. Stands d'associations engagées. Organisé par Mélanie et Jean-François Petit.

Photovoltaïque

Comment fonctionne le photovoltaïque sur bâtiment ?

Mardi 18 juin, Vincent Gallois, référent énergie à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, est intervenu devant une vingtaine d'agriculteurs sur la thématique de la production d'énergie photovoltaïque sur bâtiment, au CFPPA d'Auxerre. Un moment d'échanges organisé par la FDSEA de l'Yonne.


Vincent Gallois a prit la parole, devant une vingtaine d'agriculteurs, pour expliquer le fonctionnement du photovoltaïque sur bâtiment.

« *L'effet photovoltaïque c'est lorsque certains matériaux, comme le silicium, appelés semi-conducteurs, possèdent la propriété de générer de l'électricité quand ils reçoivent la lumière du soleil. L'énergie solaire est alors convertie en énergie électrique sous forme de courant continu* », explique d'entrée Vincent Gallois, référent énergie à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne. Mardi 18 juin, ce dernier a exposé, devant une vingtaine d'agriculteurs du département, la production d'énergie photovoltaïque sur bâtiment.
Alors, quelles sont les conditions à son bon fonctionnement ? En premier lieu, *« l'inclinaison. La situation optimale pour le bon fonctionnement des plaques photovoltaïques sur bâtiment est une inclinaison à 30° plein sud »*, indique Vincent Gallois. Ensuite, *« pour construire un projet photovoltaïque sur une exploitation, il y a deux pré-requis : il ne faut pas de masque d'ombrage, un cloché, un arbre, un toit… Et une charpente qui supporte le poids des panneaux, c'est-à-dire environ 20kg/m² »*, poursuit-il. *« Il peut y avoir des masques mais l'essentiel c'est qu'ils ne soient pas mal placés. Car lorsqu'il y a de l'ombre sur une cellule photovoltaïque, elle ne produit pas. Et les autres vont produire de l'électricité qui va se mettre dans cette cellule inactive. C'est accompagné d'un phénomène de hotspot, c'est-à-dire que ça chauffe et ça pourrait dégrader le panneau »*.

Une localisation géographique primordiale
Aussi, pour concevoir une installation, *« rendement final dépend de la localisation géographique du projet, de la latitude et du micro-climat, de la présence d'ombre portées, de l'orientation du bâtiment, de la pente de la toiture, du rendement spécifique des panneaux, de la performance de l'installation et de la maintenance »*, liste Vincent Gallois. *« La maintenance, c'est dans le sens où lorsqu'une installation photovoltaïque s'arrête, elle ne fait pas de bruit, ne change pas de couleur. Donc il faut veiller à positionner les onduleurs à un endroit où l'on peut facilement regarder. Pour ne pas se retrouver en situation de perte de production dans le cas où, par exemple, un fusible aurait brûlé à cause de la foudre »*.
Quant à la productivité photovoltaïque dans l'Yonne ? *« En partant du rayonnement Icaunais, qui est de 1 000 w/m², avec un rendement de panneaux qui est de 17% et une installation de 500 m2 avec une pente à 30°, on obtiendra en moyenne 87 100 kWh »*, affirme Vincent Gallois. *« Si ce kilowattheure est vendu 11,12 centimes d'euros à l'opérateur électrique, on obtient une recette annuelle de 9 300 € hors taxes en moyenne, par an. Pour un investissement qui est d'environ 80 000 € hors taxes pour l'installation avec le raccordement »*.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiment est donc un investissement sur le long terme. *« Tant qu'il y a une annuité, l'installation ne génère pas de trésorerie, en supposant qu'il y a un emprunt à 100%. Une fois l'annuité terminée, la trésorerie commence à monter »*. C'est-à-dire dès la 12ème année, dans le cas où l'annuité est sur 11 ans, pour une installation de 500 mètres carrés.

CHRISTOPHER LEVÉ

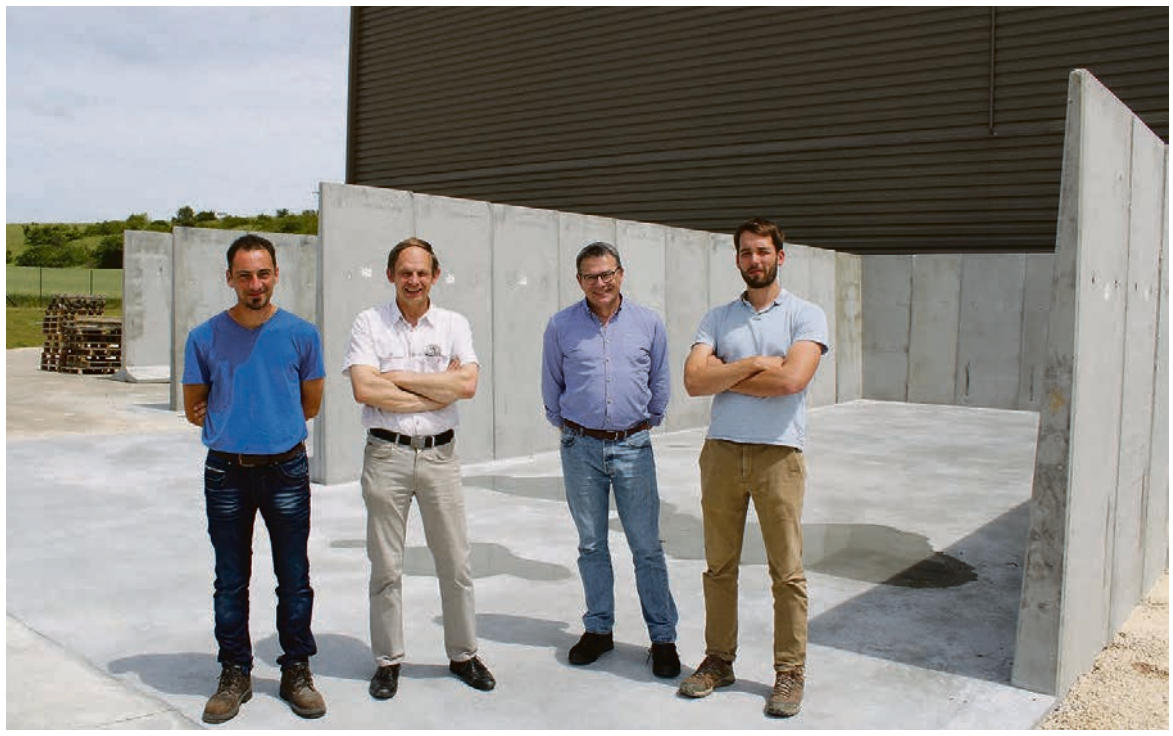
Trois cas de figure pour s'équiper en panneaux photovoltaïques
Les agriculteurs présents ont pu apporter leurs expériences en matière d'installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments. Trois cas de figure ressortent. Le premier : équiper son propre bâtiment ce qui permet de mener, seul, son projet ainsi que les démarches et d'obtenir l'ensemble des bénéfices.
Seconde possibilité : constituer une SAS. Cela permet la mutualisation des charges, des produits, des risques et des garanties bancaires, mais le choix de bâtiments reste limité. Enfin, la possibilité de recourir à un intégrateur existe si les critères d'accessibilité correspondent à ceux demandés, comme le fait d'avoir un raccordement de 150 mètres maximum. Un cas de figure qui a l'avantage de ne pas engendrer des dépenses sur le bâtiment en lui-même.



Axereal bio

Faciliter les livraisons des agriculteurs au silo de Pont sur Vanne

Juste à temps pour la moisson 2019, le silo d'Axereal bio à Pont sur Vanne vient de finaliser l'installation de cases tampons pour faciliter la livraison des agriculteurs.



En plus de la fosse de déchargement, le silo d'Axereal bio de Pont sur Vanne compte aujourd'hui cinq cases tampons pour faciliter la livraison. De gauche à droite : Mickaël Guarneri, responsable du site, Jérôme Vincent, administrateur, Patrice Venot, responsable d'exploitation du silo et Pierre Gadach, technico-commercial bio sur les secteurs Yonne, Aube et Marne.

Pendant la campagne 2018, le silo de Pont-sur Vanne de la coopérative Axereal bio a réceptionné près de 1000 tonnes de céréales. La campagne 2019 s'annoncème année de conversion bio et les prévisions de récoltes optimistes, a poussé Axereal à réaménager son silo avec des cases tampons.
«Déjà en 2018 il y avait des soucis à la livraison» explique Mickaël Guarneri, le responsable du site. *«Le circuit de déchargement était mal adapté, entre l'unique fosse de déchargement et le temps de faire les analyses de mycotoxines, obligatoires en bio, on arrivait à des temps d'attentes qui pouvaient être très longs, surtout que l'an dernier, les moissons étaient en continu !»*

Du stockage journalier

Devant l'urgence d'améliorer la situation et le circuit de déchargement, la coopérative a choisi d'installer cinq cases tampons, qui serviront pour stocker le grain pour la journée, en attendant qu'un camion le transporte vers un autre silo. *«Il y a cinq cases tampon, deux sont permanentes et trois sont amovibles. Les deux cases fixes font 100 tonnes chacune et les amovibles sont plus petites»* explique Patrice Venot, responsable d'exploitation du silo. *«C'était la solution la plus rapide à mettre en place, on est prêt pour la campagne de récolte alors que s'il avait fallu agrandir, ça n'aurait jamais été fini à temps»*.

Grâce à l'installation de ces cases tampon, le déchargement sera plus fluide aux moments de forte affluence. Les camions transfèreront ensuite le grain vers le silo adapté, chaque site de la coopérative ayant son espèce spécifique. *«Il faudra juste anticiper au maximum les livraisons des agriculteurs pour pouvoir prévoir les camions de transfert… Ce sera pas mal de logistique !»* ajoute Pierre Gadach, technico-commercial d'Axereal bio sur la zone.

ORIANNE MOUTON

Identité céréales

Commercialiser au plus près des besoins du marché

Identité-Céréales a tenu son Assemblée générale le 4 juin dernier. L'entreprise chablisienne diversifie ses marchés via différentes certifications et ne ménage pas son développement pour cibler sa commercialisation sur la qualité.



La société spécialisée dans le Direct-Ferme poursuit son activité commerciale, sans laisser au hasard le développement de nouveaux marchés et la recherche de nouveaux procédés utiles à son activité.
Sur le plan des marchés meuniers, l'entreprise continue le développement des céréales certifiées dans le cadre du direct ferme et, plus récemment, le blé NF (V30-001) qui voit sa commercialisation débuter. En 2018, pour la première compagne, 2 500 tonnes de blé NF issues de 10 exploitations ont été commercialisées avec un moulin pour faire de la farine industrielle. Ce type de certification est de plus en plus demandé par les usines.

Vers la certification HVE

Devant l'intérêt de la certification HVE (haute valeur environnementale) en termes de débouchés, Identité-Céréales souhaite développer ce marché : *«Nous avons les outils pour identifier et accompagner les fermes vers la certification, nous devons garder une longueur d'avance vis-à-vis des marchés traditionnels et nous sommes prêts à vous accompagner dans ces démarches»* explique Fabien Maurice, le directeur d'Identité-Céréales.
Outre les nouveaux débouchés, l'entreprise poursuit sa troisième année de recherches sur l'outil Mixolab, en développant un protocole permettant de prédire les caractéristiques de panification à partir d'un échantillon de blé. S'il reste encore deux années de recherches pour affiner au mieux les prédictions du Mixolab, les résultats des analyses seront exploités pour la première fois cette année. L'objectif est de pouvoir proposer aux meuniers des blés offrant les caractéristiques technologiques spécifiques qu'ils recherchent sans passer par l'analyse systématique de la farine en laboratoire. *«L'autre intérêt pour nous, c'est de pouvoir regrouper des lots de blés aux caractéristiques technologiques similaires pour répondre aux demandes des meuniers en qualité et en quantité. Nous pourrons également travailler sur des associations de lots de blés issus de mélanges aux semis !»* Les résultats s'avèrent, pour le moment, fiables à 80 %.

Un *«catalogue»* en ligne des blés

Une application disponible post-moisson a été créée en collaboration avec Agro-sup Dijon. Destinée dans un premier temps aux professionnels de la meunerie et à quelques courtiers, elle donnera accès aux résultats d'analyse des lots de blés des adhérents ainsi que des précisions sur des certifications attribuées au lot. Pour Identité-Céréales, cela représente *«un moyen rapide pour nos acheteurs d'améliorer leurs recherches et d'affiner leurs sélections. Un accès producteurs adhérents est également à l'étude»*.

ORIANNE MOUTON



Forte chaleur rappel de la réglementation

Une période de forte chaleur est annoncée la semaine prochaine. Afin de limiter les accidents du travail liés aux conditions climatiques, quelques mesures simples doivent s'imposer aux employeurs.

En effet, l'employeur doit mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, en application des principes généraux de prévention.

Il doit informer tous les travailleurs potentiellement exposés des risques, des moyens de prévention, des signes et symptômes du coup de chaleur.

Et s'il y en a dans l'entreprise, il doit également informer les CHSCT et les institutions représentatives du personnel, des recommandations à mettre en œuvre en cas d'exposition aux fortes chaleurs.

En cas de niveau d'avertissement chaleur (plan canicule de niveau 2) et d'alerte canicule (plan canicule de niveau 3), il faut vérifier que les adaptations techniques, permettant de limiter les effets de la chaleur, ont été mises en place :
- Vérifier que des sources d'eau potable fraîche sont effectivement mises à la disposition des salariés à proximité des postes de travail, en quantité et en qualité suffisante.
- Vérifier que la ventilation des locaux de travail est correcte et conforme à la réglementation.
- Prévoir des pauses régulières et, si nécessaire, veiller à aménager les horaires de travail.
- Favoriser l'utilisation d'aides mécaniques à la manutention.
- Surveiller la température ambiante.

Si vous souhaitez plus d'information, n'hésitez pas à contacter le service Emploi de la FDSEA :
fdsea.yonne@fdsea89.fr
tél. : 03 86 49 48 10

Innov'action

L'agriculture se lie aux arbres

Mercredi 19 juin, Jean Conseil, agriculteur à la retraite à Villemer, a ouvert les portes de son exploitation pour renseigner les agriculteurs curieux du fonctionnement de l'agroforesterie, dans le cadre des journées Innov'action encadrées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Jean Conseil a reçu des agriculteurs sur son exploitation pour évoquer le fonctionnement de l'agroforesterie

«*Le principe de l'agroforesterie, c'est une rangée d'arbres, espacés de 10 mètres entre-eux, tous les 26 mètres. Et entre deux rangées d'arbres, il y a des bandes de 24 mètres qui sont cultivées*», explique Jean Conseil, agriculteur à la retraite à Villemer. «*Il y a à peu près 38 arbres par hectare. Moi, j'ai sept hectares en agroforesterie*».

Mercredi 19 juin, une dizaine d'agriculteurs sont venus visiter l'exploitation de ce dernier pour s'informer sur le fonctionnement de l'agroforesterie. «*Les racines des arbres vont chercher en profondeur tous les éléments du sol, les recyclent et les diffusent. Le but est d'entretenir un cycle avec le sol*», continue Jean Conseil. Quant au choix des arbres ? «*Il se fait en fonction du sol. Ici, sur la parcelle à Villemer, il est argilo-calcaire*». Idéal pour le noyer. «*L'érable à l'air aussi de bien se plaire. Les merisiers et cerisiers sont aussi très présents. Ce sont les arbres du coin*», poursuit-il en indiquant que «*les conseils du CRPF sont aussi importants pour le choix des arbres*».

L'agroforesterie accessible à tous

Alors, pourquoi avoir fait le choix de l'agroforesterie ? «*Après avoir fait de l'agriculture intensive et une remise en question due à une prise de conscience de la fatigue des sols, j'ai fait le choix de passer en bio le jour où ça a été possible pour moi. Cette démarche va avec l'agroforesterie qui fait aussi partie de la remise en question de l'agriculture telle qu'on la vit depuis 30 ou 40 ans, où l'on a épuisé beaucoup de réserves au sol*», explique Jean Conseil. «*Mon passage en bio s'est décidé en 2008, en Cuma intégrale avec trois autres agriculteurs*».

Pour faire de l'agroforesterie, il n'est pas obligatoire d'être passé en bio. «*Dans le département, la plupart des parcelles en agroforesterie appartiennent à des agriculteurs qui sont en bio mais la technique n'est pas réservée au bio*», assure Eric Bizot, chargé des publications techniques et des groupes de développement à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. «*Les agriculteurs en conventionnel peuvent très bien avoir ce type de projet. Il faut seulement être bien carré sur la plantation pour permettre le passage d'outils*», conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

Visite d'un massif de douglas

Le douglas dans l'Yonne, une histoire de 100 ans



Dans le Morvan, le douglas représente une part importante du paysage forestier.

A l'occasion de l'assemblée générale de Fransylva, au château de Chastellux-sur-Cure, une visite d'un massif classé de douglas de 100 ans a eu lieu, vendredi 14 juin, en compagnie des membres du syndicat des propriétaires forestiers de l'Yonne.

«*Le Morvan a la particularité d'être un lieu favorable et reconnu pour le douglas*», indique Hugues de Chastellux, propriétaire forestier dans l'Yonne et vice-président du CRPF (Centre national de la propriété forestière) de l'Yonne. Vendredi 14 juin a eu lieu l'assemblée générale de Fransylva, à Chastellux-sur-Cure. Une réunion suivie d'une visite d'un massif classé de douglas de cent ans de 63 hectares. «*La forêt du Morvan, c'est 129 000 hectares, dont 45% sont en résineux où le douglas est la première essence avec l'épicéa*», poursuit-il. «*Le douglas est un arbre qui vient de l'Etat de Washington, vers Seattle et qui s'étant jusqu'en Californie d'où proviennent beaucoup d'implantation en France*», ajoute Antoine Delbergue, responsable de l'antenne CRPF de l'Yonne.

Alors, comment le douglas est-il arrivé dans l'Yonne ? «*On exploite du douglas depuis environ 100 ans, dans le Morvan. Il a été importé des Etats-Unis à la fin du 19ème siècle. Mon grand-père en avait planté dans la région*», explique Hugues de Chastellux.

Et le douglas se plaît ici. «*Dans le Morvan, on a un sol granitique. C'est ce qui correspond le mieux au douglas*», continue-t-il. «*Il y en a aussi dans le tonnerrois et l'auxerrois. Pour qu'il se sente bien, il doit être au dessus de 300 mètres d'altitude. Sinon, on a des maladies comme la nécroscanbiale du douglas qui apparaissent. Et aussi le risque d'avoir trop de sécheresse*». Car cette espèce d'arbre à besoin d'eau. «*L'idéal est d'avoir entre 1 000 et 1 200 millimètres d'eau par an, ou du moins ne pas être en dessous de 800. C'est-à-dire de la pluie régulièrement sans qu'il n'y ait de l'eau dans le sol*», assure Antoine Delbergue.

Une régénération naturelle

Si, à terme, le douglas est un arbre destiné à être coupé puis vendu, des réglementations sont à respecter. «*Les sylviculteurs ont signé une charte avec le Parc régional du Morvan pour veiller à respecter des critères de biodiversité. On limite les coupes rases à moins de dix hectares et on essaye de protéger le paysage en laissant des bandes de feuillus, comme le chêne, entre les plantations de douglas*», affirme le propriétaire forestier. «*On a aussi un plan de coupe à respecter pour qu'il y ait une rotation entre les coupes sur les parcelles. A chaque fois, on enlève les arbres qui gênent les autres à pousser et c'est ceux-là qu'on vend*». Car sous les douglas de 100 ans, «*il y a une régénération naturelle*», continue Hugues de Chastellux. C'est aussi «*un arbre, au bois rouge, qui pousse très vite. Il faut entre 30 et 40 ans pour avoir un douglas de 50 centimètres de diamètre*».

CHRISTOPHER LEVÉ


V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Loup

Une cellule de veille qui ne protégera que les loups

Soucieux de maintenir une bonne cohabitation entre les grands prédateurs et les éleveurs, en cellule de veille, le Préfet de l'Yonne a géré les tensions entre environnementalistes et représentants des éleveurs. Le résumé de la position de l'Etat pourrait être : *«Le loup est là, il faudra faire avec»*.


Dominique Homel - Parlement Européen

Début juin, une nouvelle attaque de loup a été constatée dans le département.

Suite à une nouvelle attaque de loup dans le département début juin, Patrice Latron, Préfet de l'Yonne, installait la cellule de veille loup dans l'Yonne, le 20 juin. Celle-ci, destinée à informer, surveiller et garantir la sécurité des troupeaux, est composée de représentants des agriculteurs, de représentants d'associations de protection de l'environnement et des différents services de l'Etat.

La réunion d'installation de la cellule fut pour le Préfet le moment idoine pour prendre des décisions d'aide à la protection des éleveurs et d'organiser une bonne protection des loups dans le département.

Des intentions bienveillantes

Les décisions du représentant de l'Etat vont dans le bon sens pour la profession agricole. Les mesures demandées début février sont prises : le classement du département en zone de prévention, dite de cercle 2, permet d'accompagner financièrement les éleveurs.

Ceux-ci peuvent bénéficier d'aides pour protéger leurs troupeaux avec des chiens patous, réputés pour leur vigilance et leur agressivité envers les prédateurs. Ils peuvent aussi bénéficier de crédits pour améliorer les protections périphériques par grillages électrifiés. Des tirs d'effarouchement des loups vont également pouvoir être autoriés pour apeurer le prédateur lorsqu'il attaque les moutons.

La FDSEA a demandé un renforcement des moyens de surveillance afin que des inventaires photographiques puissent permettre d'identifier de manière fiable le nombre d'animaux et leurs natures. L'année dernière, des propriétaires de chiens errants ont été obligés d'euthanasier ceux qui avaient égorgés des brebis. La connaissance des prédateurs est donc essentielle pour une bonne protection des troupeaux.

Pour autant, c'est un triste regret pour la profession. La stratégie de l'Etat en matière de gestion de la population du loup n'est pas de limiter son expansion en France.

Alors que le seuil des 500 loups sauvages vient d'être franchit avec 4 années d'avance sur les projections des services de l'Etat, on constate que les populations sont dynamiques. L'individu, qui actuellement serait seul depuis deux ans dans le périmètre du département, s'installe durablement et assure une prédation permanente sur les troupeaux de moutons.

Les bovidés menacés ?

Une meute de loup devrait donc finir par s'implanter dans le Tonnerrois. *«C'est inacceptable»*, pour Damien Brayotel, Président de la FDSEA. Les agneaux et brebis sont à la merci du prédateur. *«Un éleveur ne travaille pas pour voir son troupeau décimé, découvrir les avortements de ses brebis terrorisées et devoir euthanasier ses animaux au lendemain des attaques»*.

L'équilibre entre les loups et l'élevage est impossible dans le département où l'élevage ne peut se protéger durablement. Les prés sont trop petits et disséminés pour que le pâturage nocturne puisse être maintenu. Pour le président, *«face à une meute de loups, les élevages ovins, caprins et bovins sont menacés dans l'Yonne»*.

Philippe Loussot
Directeur de la FDSEA de l'Yonne

S.A.R.L RICHER FILS
TRAVAUX-AGRICOLES
Vous propose ses prestations


Pour vos récoltes de céréales : chanvre, tournesol et maïs


Pour vos pressages de foin, de paille, de chanvre avec presse à balles rondes


Vous propose une prestation avec son semoir universel pottinger c6


Pour vos pressages de paille avec presse à balles rectangulaires (90 x 120) et achat de la paille en andain

POSSIBILITÉ DE SEMER : EN SIMPLIFIÉ, EN DIRECT OU SUR LABOUR
- *Préparation du lit de semence avec son déchaumeur à 2 rangées de disques*
- *Rappuyer avec son rouleau à pneus*
- *Semer avec précision grâce aux doubles disques DUAL-DISC*



▶▷ POUR L'ARRACHAGE DE BETTERAVES
Avec Intégrale AGRIFAC 4 ou 6 roues, 6 rangs ou 12 rangs

▶▷ DEBARDAGE DE BETTERAVES
Benne-débardeuse ; l'avantage de ce système est de ne pas rouler sur l'emplacement du tas, de faire des tas plus hauts et plus réguliers d'où l'économie de ne plus avoir à faire niveler le tas en fin de saison et de baisser votre tare-terre.

VOUS PROPOSE UNE NOUVELLE PRESTATION
AVEC SON EPANDEUR BERGMANN



▶▷ EQUIPÉ
Pneu Michelin Cargo 710/50R26.5
Système de pesée hydraulique DPAE
Tôle pour bordure de champs

À PLATEAUX - 3 ESSIEUX - 23 m³

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
N'HÉSITEZ PAS
À NOUS CONSULTER

9, Allée des Tilleuls - 10290 POUY-SUR-VANNES
Tél. 03 25 21 71 69 • Portable 06 07 55 74 81 • richer.jacky@orange.fr

Agriculture biologique

La Région veut promouvoir le bio

À la veille du vote d'une convention d'objectifs 2019-2021 en faveur de l'agriculture biologique par l'assemblée régionale, la présidente de région s'est déplacée en Haute-Saône pour manifester son soutien à ce mode de production favorable à l'environnement et créateur de valeur ajoutée sur le territoire.



Cette visite de terrain a été l'occasion pour Marie-Guite Dufay d'échanger avec les représentants du monde agricole sur plusieurs sujets sensibles, tels que la biosécurité ou les pullulations de sangliers.

L'assemblée régionale doit voter, fin juin, une convention d'objectifs 2019-2021 en faveur de l'agriculture biologique entre la Région, la chambre régionale d'agriculture et la fédération régionale de l'agriculture biologique de Bourgogne Franche-Comté. Aussi la présidente de Région Marie-Guite Dufay s'est rendue en Haute-Saône, le 17 juin dernier, pour donner un signal fort aux agriculteurs biologiques. Une destination qui ne doit rien au hasard, puisque ce département fait montre d'une dynamique de conversions soutenue vers l'agriculture biologique depuis plusieurs années. Avec 29 000 hectares de SAU déjà en bio, qui représentent près de la moitié de la surface régionale (64 000 hectares), mises en valeur par 292 exploitations (+7 % en 2018), mais aussi plus de la moitié de la production du lait bio régional, le département fait un peu figure de locomotive. Il existe certes des explications contextuelles à ce particularisme haut-saônois, telles que l'impossibilité d'accéder aux niveaux élevés de valorisation du lait via les AOP fromagères, mais pour Gérald Pichot, président des JA de Haute-Saône et lui-même en bio, c'est surtout la bonne synergie entre les différentes structures impliquées dans le développement de la bio qui fait la différence. *«Les excellents rapports entre Interbio, le groupement des agriculteurs biologiques du département et la Chambre d'agriculture nous permettent d'accompagner à la fois les conversions et la structuration des filières dans de très bonnes conditions»*. Propos corroborés par ceux de Thierry Chalmin, le président de la Chambre d'agriculture : *«l'organisation en Haute-Saône en 2020 de Tech'n bio - le salon de référence des techniques agricoles bios et alternatives - reflète bien cette dynamique»*, a-t-il déclaré à la présidente.

Des agriculteurs épanouis

À Battrans, à proximité de Gray, la délégation régionale a visité la ferme des Denaises. Après plus de 20 ans en agriculture conventionnelle intensive (zéro pâturage pour valoriser à plein le bon potentiel agronomique des sols à travers les cultures de vente), Daniel et Aurélie Paulien ont converti leur exploitation laitière à l'agriculture biologique il y a trois ans. Une démarche mûrement réfléchie, et nourrie par l'expérience de l'agriculture de conservation. *«Pour moi c'est la suite logique de mes observations sur les évolutions de la vie du sol. L'intérêt de garder les sols couverts toute l'année est encore plus fort en bio, notamment pour maîtriser le salissement»*, explique Daniel. La valorisation du lait, et au-delà le sens même du métier de producteur ont aussi été déterminants dans cette trajectoire. *«J'en étais arrivé à une certaine lassitude du métier, avec un prix du lait payé aussi bas : si nous n'étions pas passés en bio - où le lait est payé 50 % plus cher par la laiterie (460 €/T) - je crois que nous aurions arrêté»*, témoigne Aurélie, qui a créé un atelier de transformation du lait en yaourts et fromages blancs et un point de vente à la ferme, après une formation pour adultes à l'Enilbio de Poligny. Aujourd'hui le pâturage a retrouvé sa place dans le système d'exploitation, associé à l'affouragement en vert pendant les périodes sèches. *«On a complètement renversé la vapeur : l'objectif est l'autonomie pour l'alimentation du troupeau, en fourrage et en protéines végétales, ce qui fait qu'on a complètement arrêté les cultures de vente. Au final, on a fortement réduit nos coûts d'alimentation, quasiment divisés par deux, tout en continuant à valoriser le potentiel génétique du troupeau, autour de 8 000 kg/VL»*, détaille Daniel, avant d'aborder avec la présidente l'épineuse question du coût des matériels pour le travail du sol, et des aides à l'investissement, dont la plus grande part est captée par… les vendeurs de matériels ! *«Je suis pour une aide aux pratiques, plutôt qu'à l'investissement, plaide l'exploitant, comme ce qui se pratique en Suisse. On peut avoir des pratiques favorables à l'environnement avec du matériel d'occasion !»*

Des porcs qui ignorent leur bonheur

À Chargey-lès-Gray, au hameau de la Rente Rouge, les grognements d'excitation des porcs de plein air font écho aux exclamations des visiteurs. *«Vous n'êtes pas conscient de la chance que vous avez !»*, lance Marie-Guite Dufay aux suidés qui trottinent et fouissent de l'autre côté de la clôture. Sur un parc de 30 ha, cloisonné en paddocks, bandes de porcs charcutiers élevés par Baptiste Bernard font plaisir à voir. *«C'est un atout pour notre point de vente, expose l'éleveur : nos clients peuvent venir voir comment ça se passe, il suffit de suivre le chemin…»* C'est en 2015 que l'agriculteur s'est lancé, au départ avec un petit cheptel de huit truies, pour la vente directe de porcs charcutiers de plein air. *«De la création du troupeau à la formation des parcs, j'ai tout monté de A à Z, c'est comme une deuxième installation. Aujourd'hui j'ai 40 mères et je produis 700 porcs charcutiers par an. Nous en transformons un tiers sur l'exploitation, soit quatre par semaine, le reste est transformé dans la Loire»*. Comme à Battrans, où le passage en bio a permis de créer un emploi de salarié agricole sans augmenter la surface, ici aussi l'intérêt social de ce mode de production trouve une illustration : Émilie Jarrot, sa conjointe a pu s'installer et s'associer avec lui. C'est elle qui gère l'atelier de découpe et le point de vente, qui emploie depuis quelques mois un salarié à temps partiel. Une ombre plane toutefois sur ce décor enchanteur : le spectre de la peste porcine africaine… Malgré les coûteuses mesures de biosécurité mises en place (3 €/mètre linéaire de clôture du parc, hors main-d'œuvre) l'exploitant est à la merci d'un abattage total de son cheptel en vertu du principe de précaution. *«Si un sanglier mort de la peste porcine est retrouvé dans les environs de mon exploitation, je n'aurais pas d'autre choix que d'arrêter !»* explique Baptiste Bernard à la présidente de Région, qui prend connaissance à cette occasion de l'inquiétante pullulation des sangliers, favorisée par les pratiques d'agrainage.

Se former en MFR

Le périple se conclut à la Maison familiale et rurale (MFR) de Chargey-lès-Gray, qui propose une formation pour adultes de technicien agricole en production biologique. L'illustration du volet formation, mis en vedette par la Région. *«La formation est un des facteurs de la réussite de la reconversion en bio et nous sommes fiers d'accompagner ces stagiaires qui se destinent au maraîchage et à l'élevage ovin»*, a conclut la présidente. Rappelons ici que la Région s'est fixé comme objectif, d'ici 2021, d'avoir 50 % de l'approvisionnement des cantines scolaires des lycées en circuits de proximité, dont 20 % en bio. À la MFR de Chargey, un repas par semaine est déjà bio…

AC

La CERTITUDE de RÉUSSIR son SEMIS





PRONTO NT
semis simplifié ou direct

Fertilisation localisée sur tous les modèles

AVATAR
pour semis direct

Vos concessionnaires exclusifs :

BOUCHERON SAS
Lézinnes
03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

DAFP
Toucy
03 86 44 00 77
Venoy
03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément
03 86 83 02 01
Brienon
03 86 43 07 90

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

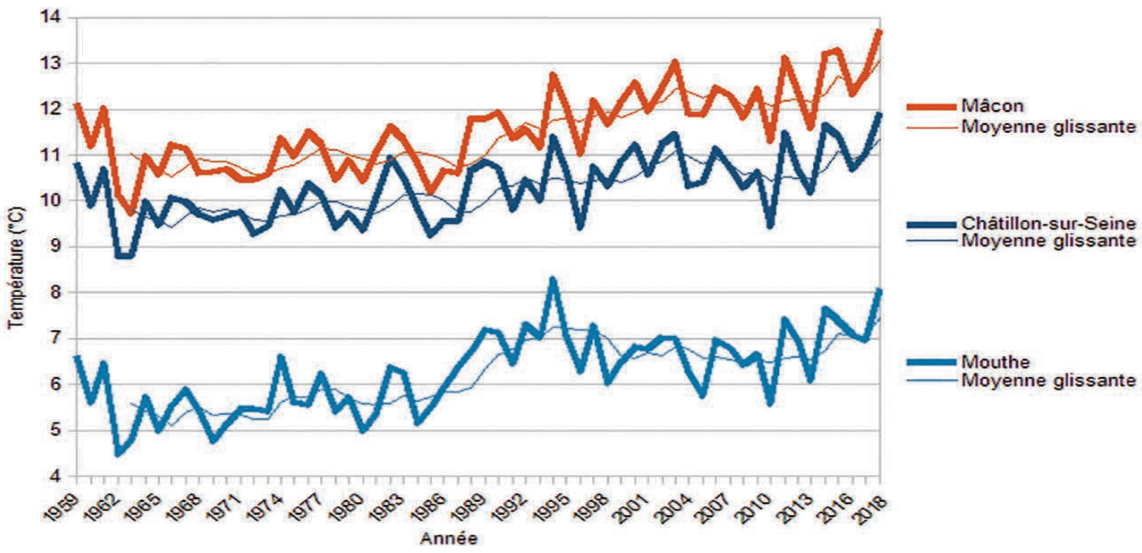
L'agriculture par passion
HORSCH www.horsch.com

Climat en Bourgogne Franche-Comté

En 50 ans, les températures moyennes ont augmenté de 0,7 à 1,6 °C

En 50 ans, les températures moyennes annuelles ont augmenté de 0,7 à 1,6 °C en Bourgogne-Franche-Comté, selon la station météorologique de Météo France parmi les 15 disposant des relevés nécessaires.

Températures moyennes annuelles de 1959 à 2018 dans 3 stations météorologiques de Bourgogne-Franche-Comté (en °C)



La moyenne glissante est un lissage des données pour mieux faire apparaître les tendances. Il s'agit ici d'une moyenne mobile sur 5 ans. Source : Météo France : traitement insee

Au cours des 50 dernières années, le thermomètre a beaucoup fluctué en Bourgogne-Franche-Comté, avec parfois des températures variant sensiblement entre une année et la suivante (Définitions et méthode). C'est une hausse d'en moyenne 1,3 °C sur la région et c'est en août et en décembre que le thermomètre marque les plus fortes augmentations avec respectivement + 2,3 et + 2,1 °C. Le réchauffement est plus prononcé depuis les années 80.

Sur l'ensemble de la décennie 2009 à 2018, la température atteint 10,8 °C en Bourgogne-Franche-Comté en moyenne et sur 31 stations météorologiques. Les villes les plus au sud de la région bénéficient de températures plus clémentes, alors que le climat est plus rigoureux en altitude dans le massif du Jura, en particulier à Mouthe (Doubs). L'année 2018 a été la plus chaude de la décennie avec 12,0 °C en moyenne.

Des températures en hausse la plupart des mois

Au-delà de ces variations ponctuelles, les températures sont en augmentation depuis 50 ans. Sur les 15 stations météorologiques disposant des relevés nécessaires, la température moyenne s'est élevée de 1,3 °C entre la décennie 1959-1968 et celle de 2009-2018. Elle est ainsi passée de 9,6 à 10,9 °C. C'est depuis le milieu des années 80 que le réchauffement a été plus rapide, le thermomètre a pris un degré de plus.

En 50 ans, la hausse du thermomètre est plus marquée, + 1,6 °C, à Mâcon, Arc-et-Senans, Combeaufontaine et Luxeuil. Elle est soutenue également à Besançon, + 1,4 °C, mais plus modérée à Dijon-Longvic, + 0,9 °C. C'est à Saint-Symphorien de Marmagne qu'elle est la plus contenue, + 0,7 °C.

Cette hausse des températures, constatée en 50 ans, s'est traduite sur pratiquement tous les mois de l'année. C'est en août et en décembre que l'augmentation est la plus sensible, respectivement + 2,3 et + 2,1 °C. Elle est plus modérée en septembre et octobre, + 0,6 et + 0,5 °C. Seul le mois de février enregistre sur la dernière décennie une température moyenne plus basse qu'en 1959-1968, avec – 0,5 °C.

2018, la plus chaude de la décennie

Sur les dix dernières années, de 2009 à 2018, la température atteint en moyenne 10,8 °C en Bourgogne-Franche-Comté dans les 31 stations météorologiques ayant enregistré cette information. L'année 2018 a été la plus chaude avec 12,0 °C en moyenne et 2010 la plus fraîche avec 9,5 °C.
Les températures varient nettement au cours de l'année. Les mois de juillet sont les plus chauds : la température atteint en moyenne 19,7 °C. Viennent ensuite ceux d'août, 19,3 °C, et de juin, 17,7 °C. À l'inverse, les mois de janvier sont les plus frais, 2,2 °C, suivis par février, 2,5 °C, et décembre, 3,4 °C.

Juillet 2015 a été le mois le plus chaud de la décennie, 22,1 °C, et février 2012 le plus froid, - 1,8 °C.

Douceur au sud de la région, fraîcheur en altitude

Les températures sont également très variables d'un endroit de la région à l'autre. Des villes les plus au sud de la région comme Mâcon, Saint-Pierre-le-Moûtier, Lons-le-Saunier bénéficient des températures les plus clémentes, la moyenne annuelle dépassant les 12 °C.

Elles sont à l'inverse plus fraîches dans d'autres villes notamment dans le Doubs, en particulier en altitude dans le massif du Jura : 7,0 °C à Mouthe, 8,2 °C à Labergement, 8,6 °C à Charquemont. C'est d'ailleurs à Mâcon que le thermomètre est monté le plus haut au cours de la décennie, 24,9 °C en moyenne sur l'ensemble de juillet 2015 et à Mouthe qu'il est descendu le plus bas, - 6,2 °C en février 2012. Les températures moyennes relevées à Besançon et Dijon-Longvic sont d'un niveau intermédiaire et comparables, autour de 11,6 °C. Toutefois, en moyenne sur la décennie, le thermomètre monte un peu plus en juin et juillet sur Dijon, et descend davantage en novembre et décembre.



Vitagora

Des projets pour une alimentation durable

Ce printemps, trois nouveaux projets labellisés par Vitagora ont reçu le soutien de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ces projets viennent confirmer l'engagement du pôle de compétitivité agroalimentaire pour une innovation au service d'une alimentation durable, à l'écoute des préoccupations des consommateurs et des problématiques des producteurs : NatAdGES, MO3SAN et COCKTAIL.

Réduire l'empreinte environnementale de l'agriculture

Le projet NatAdGES vise à contribuer à l'atténuation des changements climatiques, en travaillant sur la prévention et la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture, avec chiffrage des évitements d'émissions.

Les solutions qui seront proposées par ce projet relèvent de l'utilisation de micro-organismes ou d'additifs d'origine naturelle. Les solutions proposées seront étudiées sous trois angles (l'environnement, l'économie et le social) afin de garantir des solutions économiquement viables, et acceptables par les utilisateurs et les consommateurs.

Le projet NatAdGES est porté par l'UMR Agroécologie (Dijon). Il rassemble également les compétences des UMR ThéMA (Besançon) et BioGeosciences (Dijon), de deux entreprises (le Groupe Roullier et I@D Territoire Digital) et de l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

Des vaches en meilleure santé pour une production laitière plus durable

Les maladies bovines (mammites, acétonémie de début de lactation, santé podale, etc.) sont complexes à déterminer et d'origine multifactorielle.

Le projet MO3SAN vise à développer de nouveaux indicateurs et de nouvelles méthodes pour permettre aux éleveurs de vaches Montbéliardes en région Bourgogne-Franche-Comté d'obtenir des références techniques et économiques ainsi que des conseils pour améliorer leurs pratiques d'élevage et développer des connaissances accrues en génétique.
L'objectif final du projet est d'améliorer la santé des vaches afin d'accroitre la durabilité, l'efficience et l'acceptabilité des productions laitières.

Décrypter les nouvelles tendances sur tweeter

Cinq laboratoires de l'université de Bourgogne Franche-Comté (CIMEOS, LE2I, TIL, Elliad, CSGA) se sont associés aux sociétés Atol Conseils & Développement et Webdrone afin de développer une plateforme numérique associant big data, outils d'analyse en temps réel et intelligence artificielle pour traiter des données massives issues de Twitter dans le domaine alimentaire.

L'objectif est de déceler l'émergence de discours et de signaux faibles, ainsi que leur viralité, afin de mettre en évidence de nouvelles pratiques alimentaires, des tendances culturelles, des détournements de produits, et des communautés d'acteurs d'influence ainsi que leurs interactions.

COMMUNIQUÉ



Présentation récolte John Deere aux Ets Giacomel

Un constructeur ambitieux, des moissonneuses-batteuses aux arguments forts

La Sarl Giacomel et John Deere France ont organisé 3 jours de formation et de présentation des gammes de moissonneuses-batteuses et des différents modèles de coupe disponibles au catalogue. L'ETA du Mornay à Brazey en Plaine, lieu du rassemblement, a accueilli 170 agriculteurs, une vraie satisfaction pour Cédric Boillaud, animateur récolte chez la concession dirigée par Jean-Pierre Giacomel et Didier Largy. Les deux premiers jours étaient consacrés à la formation des utilisateurs ayant acheté récemment une machine de la série T ou S, une prise en main très utile et appréciée avant la moisson. Le troisième jour était plutôt destiné à présenter aux acheteurs potentiels l'offre récolte du constructeur américain. Présentée en véritable show, 9 moissonneuses-batteuses ont défilé avec les différentes coupes disponibles devant un parterre d'agriculteurs, venus également des secteurs voisins avec leur concessionnaire. Les experts récolte de John Deere, Laurent Bourgeois, Kevin Etienne et Thibaud Lineatte, ont présenté en détails les différentes machines et leur coupe. Noellie Ausset, responsable du développement des contrats de services Farmsight et du site de stockage des données MyJohnDeere.com présentait les avantages de la transmission automatiques des infos issues de la machine telles que localisation, suivi de la flotte de matériels, performances de la machine, consommation, données parcellaires, cartes de rendement, …



John Deere propose 5 types de coupes pour répondre à une exigence optimale de récolte des cultures qui se diversifient depuis quelques années, notamment avec le développement du soja, des pois ou des lentilles. Les coupes sont classées en deux catégories. Dites coupes à alimentation naturelle, les séries 600R, 600X avec tablier extensible hydrauliquement de 800 mm et avec barre de coupe flexible 600F proposent des largeurs de 4,90 à 10,70m (jusqu'à 12,20m en série X). Les coupes dites à alimentation active ont récemment évolué pour répondre aux volumes de récoltes européens (colza volumineux et gros volume de paille), partant du constat qu'une machine bien alimentée procure une bonne propreté de grain et des débits de chantier supérieurs. La coupe à tapis 600 D Draper a été complétée avec l'arrivée de la 700D Draper avec des largeurs disponibles de 7,60 à 12,20m. Le tapis de 1 m de large comporte des crampons de 25mm de haut rendus étanches pour les petites graines. Elle reçoit une vis de convergence de grand diamètre, augmenté à 450 mm, des limiteurs de couple plus robustes et des roues de jauge de plus grand diamètre qui améliorent le suivi du sol. Pour optimiser l'alimentation de la machine, le tapis est inclinable depuis la cabine. Cette coupe est disponible en version lamier flexible baptisée FD Flex Draper, de 9,15 à 13,70m, permet de raser le sol pour un ramassage des cultures basses. Pour faciliter le travail sur terrain irrégulier, la coupe flexible se déplace sur 19cm à la verticale sur toute la largeur. Cette évolution permet une hauteur de coupe à 38 mm du sol, ce qui améliore la récolte du soja, des pois ou des récoltes versées. Le constructeur annonce avec cette coupe une amélioration des performances de 10% par rapport aux machines équipées de coupes à vis rigides standard, amélioration due à une alimentation plus homogène des cultures dans la machine avec les épis en premier.

Prévention routière

Les conducteurs novices et le risque routier

Un pic important d'accidentalité est enregistré par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) chez les conducteurs novices dans les six premiers mois qui suivent l'obtention de leur permis de conduire. Ainsi, en 2016, ces conducteurs étaient impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou la mort.

C'est à 19 ans que les automobilistes novices s'exposent le plus aux risques routiers en raison d'un sentiment de surpuissance. Deux facteurs aggravants s'ajoutent. En effet, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou des stupéfiants sont des marqueurs importants de l'accidentalité des jeunes conducteurs. En 2016, près d'un quart (24%) de l'ensemble des conducteurs âgés de 18 à 24 ans impliqués dans un accident mortel, étaient alcoolisés.

Par ailleurs, 20% de l'ensemble des conducteurs âgés de 18 à 24 ans impliqués dans un accident mortel, ont été contrôlés positif à un stupéfiant au moins.

Une formation post-permis réservée aux conducteurs novices

Le décret du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post permis exclusivement réservée aux conducteurs novices. En proposant l'opportunité d'une telle formation complémentaire, la Sécurité routière s'attaque au phénomène bien connu de surconfiance qui survient entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire.

Ce sentiment explique la mauvaise appréciation des risques et une accidentalité particulièrement élevée dans cette population.
Plusieurs expériences similaires menées dans des pays de l'Union européenne, notamment en Autriche, en Finlande et au Luxembourg ont démontré l'efficacité de la formation post permis, notamment sur la réduction de l'accidentalité.

Sa mise en place dans notre pays, initialement prévue pour le 1er janvier 2019, s'adresse donc exclusivement aux titulaires des permis de conduire A1, A2, B1 ou B, et uniquement entre les 6ème et 12ème mois qui suivent son obtention.
L'objectif de cette formation est de susciter chez ces conducteurs un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et sur leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

En contrepartie, les bénéficiaires de cette formation bénéficient d'une période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à un retrait de points.

Légèrement décalée dans sa mise en place, cette formation est accessible depuis le 11 mai 2019 aux titulaires d'un premier permis de conduire.

Cette formation est dispensée uniquement par une école de conduite détentrice d'un label spécifique, délivré ou reconnu par les services de l'État garantissant la qualité de son contenu.

Limitée à une seule journée et basée sur le principe du volontariat, cette formation est collective (entre 6 et 12 élèves par stage) afin de favoriser les échanges entre les conducteurs d'une même génération sur les expériences de conduite de chacun, selon les permis obtenus (auto, moto, conduite d'un véhicule tracteur attelé à une remorque…)

COMMUNIQUÉ GROUPAMA GRAND EST

Colza

Avez-vous pensé au colza associé ?

La campagne n'est pas terminée qu'il faut penser à la suivante. De plus en plus d'agriculteurs s'intéressent au colza associé à des légumineuses gélives pour soutenir la croissance du colza à l'automne et réduire la nuisibilité des ravageurs d'automne. Après 10 ans de pratique, les bénéfices et les conditions de réussite sont bien connus.



La technique des colzas associés permet d'accroitre la production de biomasse. A gauche colza seul et à droite colza associé à de la féverole (gelée au 19/02/2018)

Les associations de légumineuses améliorent la nutrition azotée du colza

La technique des colzas associés permet d'accroitre la production de biomasse. L'exploitation des ressources du milieu est optimisée grâce notamment à la complémentarité des systèmes racinaires. Les travaux de recherche ont montré que la concentration en azote des parties aériennes étaient plus importantes en entrée d'hiver et que ces colzas valorisaient également mieux l'azote au printemps.

L'association de légumineuses gélives est donc un des leviers possibles pour soutenir la croissance à l'automne et ainsi obtenir un colza plus robuste face aux attaques de ravageurs. Dans ses essais et en grandes parcelles avec des agriculteurs, Terres Inovia montre que les taux d'attaques (grosse altise et charançon du bourgeon terminal) sont réduits en moyenne de 10 à 15% avec un colza associé comparativement à un colza cultivé seul. Dans les essais où les associations sont développées (> 200-300 g/m²), la réduction du taux d'attaque peut atteindre 30%.

Par ailleurs, lorsque la couverture est importante (biomasse colza + association > 1,5 kg/m²), on peut attendre une réduction de la concurrence adventice voire une réduction des levées tardives.

Une implantation précoce et réussie est indispensable

Pour profiter de ces avantages, il faut toutefois assurer une implantation précoce et réussie. La culture doit idéalement être levée avant fin août pour espérer une production de biomasse aérienne et racinaire suffisante. Par ailleurs, plus le stade des légumineuses est avancé, plus elles sont sensibles au gel. Cela évite le recours à une destruction chimique avec MOZZAR ou LONTERL SG.

La structure du sol doit bien sûr être propice à l'enracinement du colza et des légumineuses.

Eviter les parcelles sales et choisir les bonnes espèces

Les colzas associés ne sont pas adaptés aux parcelles à forte pression dicotylédones. Les doses d'herbicides anti-dicotylédones doivent être réduites pour éviter les phyto-toxicités sur légumineuses. Or ces doses modulées, souvent appliquées en post levée précoce, sont insuffisantes pour gérer des populations importantes de géraniums par exemple. D'autres leviers agronomiques et chimiques doivent être mis en place dans ces situations.

Enfin, il faut choisir les bonnes espèces. Privilégier le mélange de plusieurs espèces complémentaires, les couverts les plus gélifs et/ou qui ne posent pas de souci en cas de non-destruction par le gel (féverole en faible densité, lentille, fenugrec par exemple). L'équipement disponible sur l'exploitation influence également le choix des espèces. Le choix de la fèverole, avec ses grosses graines, implique une double trémie pour réaliser le semis en un passage ou bien deux passages avec un premier au DP12 par exemple.

Encadré : Toutes les références techniques sur le choix des couverts et la conduite du colza associé sont disponibles dans le point technique de Terres Inovia *«Colza associé à un couvert de légumineuses gélives»* disponible gratuitement en téléchargement depuis www.terresinovia.fr rubrique *«Produits»*.

A.Baillet – Terres Inovia

Assolements Régression des cultures de colza et de betterave industrielle, sensible hausse de l'orge et des pommes de terre

La note sur l'état des grandes cultures au 1er juin diffusée le 10 juin par le ministère de l'Agriculture, n'a pas apporté de modification fondamentale par rapport à celle de début mai.

Elle confirme la progression des emblavements en blé tendre avec 5,019 M hectares, soit 3 % de mieux que l'an dernier et la régression des surfaces de blé dur, avec 310 000 hectares, soit un repli de 11,5 % sur 2018 et de 9,1 % par rapport à la dernière moyenne quinquennale. Les emblavements en orge et escourgeon progresseraient 8,6 % par rapport à 2018 et la production d'orge d'hiver est annoncée à 8,53 Mt, en hausse de 4,6 % sur l'année dernière.

La surface de maïs grain (hors semence) est consolidée en hausse de 5,6 % sur l'an dernier, à 1,44 M ha, mais reste inférieure de 3,2 % à la moyenne quinquennale. L'un des principaux points de cette enquête sur l'état des cultures au 1er juin reste le colza dont la superficie est maintenue en retrait de 18,9 % par rapport à 2018 et de 13,5 % sur la dernière moyenne quinquennale, à 1,31 M ha. Le ministère évalue à la baisse de 22 % la production en colza d'hiver sur 2018, avec 3,84 Mt.

La réduction de la superficie betteravière est maintenue à - 6,5 %, comparée à l'an dernier, avec 454 000 ha, alors que la superficie des pommes de terre de conservation est confirmée à 150 000 ha, 3,2 % de plus qu'en 2018 et en hausse de 13,3 % sur la moyenne quinquennale.

Rappelons que pour l'ensemble des 5 grands pays producteurs de pomme de terre de la zone NEPG (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni) les surfaces sont estimées à 609 000 ha, en hausse de 2,4 % sur 2018 et de 8,4 % sur la moyenne des 5 dernières campagnes. Selon l'UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre), la surface pomme de terre dans l'hexagone serait de 148 290 ha, en hausse de 2,1 %.

Les zones intermédiaires au bout de leur modèle

Un rapport du CGAAER (ministère de l'Agriculture) sur les zones intermédiaires (ZI), publié le 18 juin, souligne que leur modèle en grandes cultures *«doit évoluer pour éviter de se retrouver dans une impasse»*. *«Le modèle de production «grandes cultures» couramment pratiqué dans les ZI est arrivé, sur de nombreux points, à son terme»*, peut-on lire.

En mars 2018, le ministre de l'Agriculture avait annoncé une mission pour ces territoires formant une diagonale entre Lorraine et Charentes. Leurs principales caractéristiques : une spécialisation en grandes cultures, avec simplification des rotations, intensification et agrandissement, le poids des coûts de production, une faible diversification, une gestion de l'eau *«inadaptée»*. Les ZI font face à *«des difficultés structurelles»*, d'après le CGAAER.

Les auteurs du rapport avancent des pistes d'évolution, notamment *«un plus grand partage des pratiques agricoles, une diversification des productions et des métiers»*. Des innovations culturales sont à accompagner, d'après eux : agriculture de conservation, semis sous couvert (trèfle sous blé), semis avec écartement des rangs (pour désherbage mécanique), couverture hivernale (féverole pour lutte contre l'érosion), agriculture de précision (pour limiter les intrants). Il s'agit également de consolider les activités d'élevage, favoriser une utilisation du foncier mieux partagée, diversifier les activités (agritourisme et vente directe, production d'énergie, prestations de services).

Parmi leurs recommandations figurent une adaptation de la Pac, l'application du règlement européen Omnibus sur l'assurance, la mise en oeuvre du Grand plan d'investissement, un soutien au stockage de l'eau. C'est dire l'importance des politiques publiques d'accompagnement.



Lait

Pour un échantillon représentatif

Le rôle de *«l'agent de relation externe»* du laboratoire interprofessionnel est très important pour les producteurs. C'est lui qui forme les chauffeurs préleveurs, et qui les contrôle régulièrement pour s'assurer que l'échantillon de lait, qui servira à établir les payes, est bien conforme à la qualité du lait livré.

On l'appelle *«agent de relation externe»*, ou plus souvent « contrôleur externe ». Les anciens aiment encore bien l'appeler *«super-contrôleur»*. Mais qu'importe le nom, pourvu que l'échantillon soit conforme. Car la mission du contrôleur externe (appelons-le ainsi), est de vérifier, par des inspections rigoureuses de pratiques d'échantillonnage, que le flacon de lait prélevé à chaque collecte dans les tanks soit représentatif de la qualité livrée.

Les bonnes pratiques d'échantillonnage

Sébastien Mathieu fait partie de l'équipe des contrôleurs externes du laboratoire de Rioz (Lial). Avec Philippe Vaudrey, ils se partagent les 14 départements de la zone couverte par le Lial, c'est-à-dire qu'ils assurent le contrôle de près de 500 chauffeurs. Leur mission est très concrète : ils s'assurent que les gestes effectués par les chauffeurs sont conformes aux protocoles, et que les échantillons réalisés permettent de bien rendre compte de la qualité du lait. Par exemple, le premier coup d'œil, au départ de la tournée, est pour la glacière : *«Je m'assure qu'elle soit assez remplie de glace, explique Sébastien Mathieu, et que la température de l'échantillon témoin soit bien comprise entre 0 et 4°C»*. Pas question que le lait, bien refroidi chez le producteur, subisse une montée en température dans la glacière du camion.

A chaque arrêt dans les fermes au cours de la tournée, les mêmes gestes bien précis doivent être répétés : le tank est stoppé, le chauffeur jauge, il met en route l'agitateur, attend que le tank soit bien homogénéisé, pompe le lait, remet en route... Le camion en lui-même est scruté de près, notamment le préleveur automatique : la temporisation se fait-elle correctement ? Les 200 premiers litres servent en effet à « rincer » le tuyau pour éviter que le lait du producteur précédent tombe dans l'échantillon ; il faut donc que le préleveur se mette en route au bout d'un laps de temps précis. Les aiguilles traversent-elles bien ? Le niveau du flacon est-il suffisant ? Autant de détails qui permettent, en fin de tournée, que le lait livré à la laiterie soit bien le même que celui qui sera analysé à Rioz.

«Je suis là pour vous»

Tous ces éléments sont notés précisément, et chacun des tanks est prélevé en triple : un flacon par le chauffeur, et deux par le contrôleur externe, réalisé à la louche, manuellement. Les résultats des analyses permettront de mettre en évidence, le cas échéant, des déviances liées à la tournée (préleveur défectueux) ou au chauffeur (mauvaises pratiques d'échantillonnage).

Comme Sébastien aime à le rappeler aux éleveurs qu'il ne manque pas de croiser dans ses tournées, son travail est essentiellement une assurance que le prélèvement est fait dans les règle de l'art. *«Je suis là pour vous»*, explique-t-il en homogénéisant le contenu d'une cuve. Quand il relève les températures dans le tank, ce n'est pas seulement pour contrôler la chaîne du froid, mais aussi pour s'assurer que le thermomètre du tank n'est pas déviant. Auquel cas l'éleveur est prévenu et peut faire réparer son installation.

Formation initiale et continue

Enfin, c'est aussi aux contrôleurs externe que revient la charge de former les nouveaux chauffeurs laitiers. Dès leur embauche, les entreprises laitières sont en effet tenues de signaler au Lial l'arrivée d'un nouveau chauffeur préleveur. Chacun reçoit alors une formation initiale sur les techniques d'échantillonnage, le matériel employé et l'importance de l'échantillon représentatif. Pour les chauffeurs plus expérimentés, le recyclage est obligatoire : tous les 5 ans, ils retournent sur les bancs de l'école pour reprendre la théorie, et si besoin corriger les mauvaises habitudes.

LD



Sébastien Mathieu prélève un échantillon manuel, qui sera comparé à celui effectué par le chauffeur.



Retour à l'usine - tous les échantillons auront été réalisés en double, et le labo vérifiera la cohérence des résultats.

On ne badine pas avec le Cniel

Toutes ces procédures de contrôle externe ne sont pas propres au laboratoire de Rioz. Ce sont des procédures nationales, définies en amont par le Cniel, c'est-à-dire l'interprofession. Le nombre de contrôles *«accompagnement chauffeur»*, de contrôles *«avant chauffeur»*, ou encore de payes de lait vérifiées n'est pas choisi par hasard. Il est dicté par un protocole Cniel, qui le précise selon la taille de la laiterie, le nombre de chauffeurs ou de producteurs, le nombre de tournées...

Pour donner une idée, le Cniel impose que pour une entreprise collectant entre 100 et 500 producteurs de lait, les contrôleurs externes devront accompagner deux fois par an un chauffeur au cours d'une tournée, faire quatre fois par an un contrôle au quai, assurer un contrôle avant chauffeur et effectuer des contrôles comptables chez au moins 5 % des producteurs, poser des « mouchards » de température au moins deux fois par an... De même, le Cniel prévoit des écarts autorisés précis entre le prélèvement chauffeur et le prélèvement contrôleur, au-delà desquels une non-conformité est posée (en germes, MG, MP, et cryoscopie.

Enfin, les résultats du contrôle externe sont remontées régulièrement à une commission tripartite, composés de représentants des producteurs, des industriels et des coopératives laitières, qui s'assurent qu'aucune dérive importante n'est survenue. Le taux d'anomalies et leur éventuelle répétition sont notées et discutées.

Zoom Les cinq missions du contrôleur externe

Le contrôleur externe passe beaucoup de temps à vérifier les bonnes pratiques d'échantillonnage par les chauffeurs. Mais son travail se déroule aussi sur les quais de dépotage, au chevet des camions, et au bureau, pour s'assurer que les payes de lait sont bien fidèles aux résultats du Lial.

Certaines des missions du contrôleur externe sont évidentes, d'autres le sont moins. Les plus évidentes sont celles qui les amènent à accompagner les chauffeurs dans leurs tournées, de jour comme de nuit, en respectant une procédure stricte fixée par l'interprofession (Cniel, voir par ailleurs). Dans ce cas, il relève les pratiques des chauffeurs, les note scrupuleusement, et corrige éventuellement leurs erreurs. C'est la mission *«accompagnement chauffeur»*.

Le passage avant camion

Mais les contrôleurs externes ont d'autres leviers pour vérifier le bon travail du chauffeur. Sur les tournées, ils organisent régulièrement, en accord avec le responsable collecte de la laiterie, des contrôles *«avant chauffeur»*. Dans ce cas, ils précèdent le chauffeur, et effectuent avant lui des prélèvements dans les tanks. Les résultats des échantillons seront ensuite comparés, et des éventuelles divergences seront relevées.

Les contrôles au quai et les tests de traçage

Les camions sont aussi sujets à vérification : Le contrôleur externe est ainsi amené à se rendre sur les quais de dépotage, pour vérifier les procédures au retour des tournées : prise de l'échantillon représentatif de la citerne, réalisation des tests rapides pour la détection des résidus d'antibiotique, etc.

En amont, tous les camions doivent être contrôlés avant leur mise en service : c'est le test de traçage. *«Nous vérifions le bon fonctionnement des organes de prélèvement de tous les camions, quand ils sont neufs»*, explique Sébastien Mathieu.

Vérification des payes de lait

Enfin, c'est aussi aux contrôleurs externes que revient la charge de vérifier les payes de lait. Une fois par an, par sondage, un certain nombre de payes de lait sont prélevées, et la cohérence des résultats analysée. Il s'agit de s'assurer que la laiterie, à qui le producteur a généralement délégué le soin d'éditer les payes de lait, a bien utilisé les résultats officiels du laboratoire. Les lignes de pénalité sont notamment scrutées de près.

LD



Le camion aussi fait l'objet de vérifications.

Terres de Bourgogne

ARVALIS Institut du végétal

SPÉCIAL Blé tendre

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1533
VENDREDI 28 JUIN 2019

Blé tendre Quelles variétés pour les prochains semis ?

Choisir ses variétés de blé à semer à l'automne suivant est un acte de plus en plus précoce, même avant que la récolte en cours ne soit effectuée. Plusieurs raisons sont avancées. Déjà observé depuis plusieurs années, les fournisseurs souhaitent de plus en plus enregistrer les commandes de semences. D'autre part, plus récemment, sous l'angle agronomique, le catalogue variétal s'enrichit de variétés permettant d'éviter et/ou atténuer certains risques causés par des bio-agresseurs. Ces caractéristiques seront d'autant mieux valorisées qu'elles seront intégrées très tôt dans le choix variétal.

En conséquence, il faut anticiper la réflexion sur le choix des variétés à semer l'automne prochain ; Les informations proposées par Arvalis Institut du Végétal dans ce cahier sont basées sur les résultats pluriannuels des variétés, en attendant les résultats de la campagne en cours.

Afin de vous aiguiller au mieux dans votre choix des variétés à implanter à l'automne prochain, les ingénieurs régionaux de la délégation Arvalis - Institut du végétal de Bourgogne Franche - Comté ont rédigé le présent dossier de Terres de Bourgogne.

Diane Chavassieux et Luc Pelcé,
Arvalis - Institut du végétal Bourgogne Franche - Comté



Variétés Les préconisations par terroir

Les éléments présentés ci-dessous reprennent les résultats pluriannuels des essais variétés menés de 2015 à 2018.

Zone Plaines et Vallées

	Valeurs sûres	A essayer
Aptitude aux semis précoces (< 5 octobre)	BOREGAR, COMPLICE, FRUCTIDOR	CHEVIGNON, KWS EXTASE
Aptitude aux semis décalés (> 15-20 octobre)	APACHE, LG ABSALON, GONCOURT, OREGRAIN, RUBISKO, RGT CESARIO, SYLLON	ORLOGE, UNIK
Teneurs en protéines élevées (note GPD ≥ 7)	GONCOURT, RUBISKO, SYLLON	ORLOGE, UNIK
Bon PS	FRUCTIDOR, LG ABSALON, OREGRAIN, SYLLON	UNIK
Bon profil vis-à-vis des maladies du feuillage	LG ABSALON, FRUCTIDOR, RGT CESARIO, SYLLON	CHEVIGNON, ORLOGE, KWS EXTASE
Précédent maïs (note accumulation DON ≥ 6)	APACHE, OREGRAIN	
Résistances mosaïques	SYLLON, RGT CESARIO	
Résistances cécidomyies	BOREGAR, OREGRAIN, RUBISKO	
Résistances piétin verse	BOREGAR, LG ABSALON, SYLLON	

Zone Plateaux *(sols argilo calcaires, sols superficiels)*

	Valeurs sûres	A essayer
Aptitude aux semis précoces (< 5 octobre)	BOREGAR, COMPLICE, FRUCTIDOR	RGT VOLUPTO, PASTORAL
Aptitude aux semis décalés (> 15-20 octobre)	CALABRO, LG ABSALON, GONCOURT, OREGRAIN, RUBISKO, SYLLON	LG ARMSTRONG, ORLOGE
Teneurs en protéines élevées (note GPD ≥ 7)	CALABRO, GONCOURT, RUBISKO, SYLLON	LG ARMSTRONG, ORLOGE, PASTORAL
Bon PS	FRUCTIDOR, LG ABSALON, OREGRAIN, SYLLON	
Bon profil vis-à-vis des maladies du feuillage	LG ABSALON, SYLLON	LG ARMSTRONG, ORLOGE, PASTORAL
Résistances mosaïques	SYLLON	PASTORAL
Résistances cécidomyies	BOREGAR, OREGRAIN, RUBISKO	RGT VOLUPTO
Résistances piétin verse	BOREGAR, LG ABSALON, SYLLON	LG ARMSTRONG

Variétés de blé tendre Commentaires

Afin de repérer plus facilement les critères mis en avant pour chaque variété, nous proposons un jeu de pastilles :

- Variété BPS – Blé Panifiable Supérieur
- Variété Recommandée par la meunerie
- Variété GPD+ s'écartant positivement de la courbe Protéines/Rendement
- Variété à profil Qualité/Export intéressant
- Variété avec des épis barbus
- Variété tolérante au Chlortoluron
- Variété résistante aux cécidomyies orange
- Variété résistante au complexe mosaïque
- Variété tolérante aux maladies (écart Traité-Non traités faibles)

Les références à l'épreuve du temps

CHEVIGNON (SAATEN UNION 2017)

Productivité : Inscrite en tête des nouveautés de la région NORD, elle déçoit en 2017 pénalisée par sa tardivité à épiaison. A confirmer en pluriannuel, probablement à privilégier sur les sols profonds.
Qualité : PS juste correct et teneur en protéines assez faibles.
Agronomie : ½ précoce à montaison et ½ tardif à épiaison, cette variété est à réserver aux sols profonds et peut être semée tôt. Elle possède un bon profil de tolérance aux maladies du feuillage, en particulier la septoriose.

COMPLICE (FLORIMOND DESPREZ 2016)

Productivité : Classée en milieu de tableau à l'inscription, elle obtient de bien meilleurs résultats depuis 2 ans, probablement grâce à ses gros grains en conditions échaudantes.
Qualité : PS bon et teneur en protéines sont juste dans la moyenne.
Agronomie : ½ tardif à montaison et précoce à épiaison, cette variété peut être semée tôt. Elle est assez sensible aux maladies du feuillage, septoriose d'abord mais aussi rouille jaune, ainsi qu'à l'accumulation de DON. Au cas par cas, elle peut être sensible à la verse.

FRUCTIDOR (UNISIGMA 2014)

Productivité : Depuis 3 ans sa productivité est moins hégémonique qu'elle ne l'était au début de sa carrière. L'humidité (2016 et 2018) comme le sec ou l'échaudage (2017) ont rendu son comportement plus fragile et aléatoire.
Qualité : Recommandée par la meunerie avec un PS élevé et des teneurs en protéines correctes.
Agronomie : ½ précoce à montaison et assez tardive à épiaison, elle conserve une bonne tolérance aux maladies du feuillage ainsi qu'à la verse.

GONCOURT (RAGT 2009)

Productivité : Malgré son âge, cette variété ne déçoit jamais dans tous les milieux. Dans le regroupement Barrois – Lorraine, elle fait jeu égal, en pluriannuel, avec les plus productives.
Qualité : Variété recommandée par la meunerie avec des teneurs en protéines élevées. En revanche, son PS très modeste constitue un vrai défaut.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison, il ne faut pas semer trop tôt. Elle continue d'offrir une bonne tolérance à la septoriose. En revanche, elle est sensible à toutes les autres maladies du pied, comme du feuillage et des épis.

KWS EXTASE (KWM 2018)

Productivité : Inscrite en 2018 avec un niveau de rendement dans la moyenne dans le Centre et très élevé dans le Nord, elle est testée pour la 1ère fois en post-inscription. Cette année, elle obtient des résultats bien meilleurs dans le Centre et un peu en deçà en Barrois - Lorraine.
Qualité : PS juste correct et teneurs en protéines dans la moyenne.
Agronomie : ½ précoce à montaison et ½ tardif à épiaison, cette variété est à réserver aux sols profonds et peut être semée tôt. Elle possède un bon profil de tolérance aux maladies du feuillage, en particulier la septoriose, ainsi qu'à la verse. Cependant, elle semble sensible à la fusariose des épis.

LG ABSALON (LIMAGRAIN 2016)

Productivité : Un peu moins bien en 2018 qu'en 2017, elle reste une variété « tous terrains » dans la bonne moyenne des variétés les plus développées aujourd'hui.
Qualité : Recommandée par la meunerie avec un bon PS et de bonnes teneurs en protéines.
Agronomie : ½ précoce à montaison et à épiaison, elle continue de se démarquer par sa résistance au piétin verse et sa très bonne tolérance aux maladies du feuillage. Au cas par cas, elle peut être sensible à la verse.

LG ARMSTRONG (LIMAGRAIN 2017)

Productivité : Régulièrement depuis son inscription, elle est dans la moyenne des variétés les plus développées aujourd'hui, en particulier sur les milieux séchants.
Qualité : Recommandée par la meunerie avec un très bon PS et de bonnes teneurs en protéines.
Agronomie : ½ précoce à montaison et précoce à épiaison, elle possède un excellent profil de tolérance aux maladies du pied et du feuillage, ainsi qu'à la verse. En revanche, elle est sensible à l'accumulation de DON.

ORLOGE (AO 2017)

Productivité : Inscrite 4ème des nouveautés de la région SUD, elle obtient de meilleurs résultats cette année qu'en 2017.
Qualité : PS juste correct et teneurs en protéines très élevées.
Agronomie : Très précoce à montaison et à épiaison, cette variété ne doit pas être semée tôt. Elle est assez sensible aux maladies du feuillage et des épis ainsi qu'à la verse.

PASTORAL (KWS MOMONT 2017)

Productivité : Un peu moins bien en 2018 qu'en 2017, c'est une variété dans la bonne moyenne des variétés les plus développées aujourd'hui.
Qualité : Classée en qualité BP, ses teneurs en protéines sont bonnes. Son PS est juste correct.
Agronomie : Assez tardive à montaison et ½ précoce à épiaison, elle peut se semer tôt. Elle présente un bon profil de tolérance aux maladies du feuillage et à la verse. Elle est résistante aux mosaïques.

RGT CESARIO (RAGT 2016)

Productivité : Généralement juste moyen en rendement, il s'en sort en tête de classement cette année.
Qualité : PS juste corrects et protéines dans la moyenne. Cette variété reste très sensible à la germination sur pied.
Agronomie : ½ précoce à montaison et à épiaison, cette variété possède un bon profil de tolérance aux maladies du feuillage, en particulier à la septoriose, ainsi qu'à la verse. Elle est résistante aux mosaïques.

RGT VOLUPTO (RAGT 2018)

Productivité : Inscrite en 2018 avec un très bon niveau de rendement en zone Centre, elle montre néanmoins une certaine irrégularité sur les 3 dernières années.
Qualité : Son PS est assez bon et sa teneur en protéines dans la moyenne étant donné son rendement élevé.
Agronomie : ½ précoce à montaison et ½ tardive à épiaison, elle peut se semer tôt grâce à sa bonne résistance au froid. Elle est sensible à la septoriose et à la rouille brune, ses pertes de rendement en l'absence de protection fongicide sont parmi les plus élevées des variétés de sa série, bien qu'il apporte un peu de résistance à la fusariose de l'épi. Sa tenue de tige est très bonne.

RUBISKO (RAGT 2012)

Productivité : Cette variété reste régulièrement dans la course au rendement.
Qualité : Elle est toujours riche en protéines mais son PS est juste correct.
Agronomie : ½ précoce à montaison et à épiaison, elle est très sensible aux maladies du pied et du feuillage. En revanche, elle est résistante à la cécidomyie orange.

SYLLON (SYNGENTA 2014)

Productivité : Bien que décevante en 2018, sans qu'on en connaisse les raisons, elle reste une valeur sûre dans les milieux stressants où ses gros grains sont un atout.
Qualité : Riche en protéines, elle a une bonne force boulangère et un P/L équilibré. Très bon PS.
Agronomie : ½ précoce à montaison et à épiaison, elle cumule plusieurs atouts : résistance aux mosaïques et au piétin verse, assez bon profil de résistance aux maladies du feuillage. Mais elle reste à surveiller vis-à-vis de la fusariose. Au cas par cas, elle peut être sensible à la verse.

UNIK (FLORIMOND DESPREZ 2018)

Productivité : Inscrite en 2018 avec un niveau de rendement dans la moyenne, elle est testée pour la 1ère fois en post-inscription. Cette année, elle obtient des résultats supérieurs à ceux enregistrés en 2016 et 2017.
Qualité : Son PS et ses teneurs en protéines sont particulièrement élevés. Cela lui confère un atout important pour les marchés meuniers d'exportation.
Agronomie : ½ précoce à montaison et précoce à épiaison, elle est assez sensible aux maladies du feuillage. Néanmoins, sa tolérance à la verse semble intéressante.

Variétés de blé tendre Commentaires

Les nouveautés 2019

Ces variétés ont été inscrites à l'automne 2018 sur la base de résultats d'essais de pré-inscription réalisés en 2017 et 2018. En conséquence, les commentaires proposées pour ces variétés restent provisoires et seront validés une fois la récolte 2019 réalisée.

Les variétés sélectionnées ci-dessous sont de qualité boulangère (BPS et BP), de précocité adaptée aux régions de Bourgogne Franche-Comté et Alsace, soit avec une précocité épiaison supérieure ou égale à 6.

ANDROMEDE CS (CAUSSADE SEMENCES 2019)

BPS ½ tardif à ½ précoce avec une productivité en retrait par rapport aux références. Résistant au piétin verse, comportement vis-à-vis des maladies foliaires équilibré. Petit bémol concernant la fusariose sur épis. PS corrects et teneurs en protéines dans la moyenne.

CUBITUS (SECOBRA 2019)

BPS ½ tardif à ½ précoce, avec une productivité inférieure à Fructidor. Profil maladie excellent, quelques symptômes d'oïdium peuvent être présents. Résistant piétin-verse et bonne tenue de tige. PS élevés et teneurs en protéines assez bonnes. Variété en observation par la meunerie.

GENY (AGRI OBTENTION 2019)

BPS inscrite en 2019 sur la base d'expérimentations conduites en agriculture biologique, précoce à épiaison, sa productivité et ses teneurs en protéines son intermédiaires (entre Renan et Attlass). Assez résistant à la rouille jaune et moyennement sensible à la septoriose et à la rouille brune. Pouvoir couvrant légèrement supérieur à la moyenne à l'épiaison. PS bon.

HYXPERIA (SAATEN UNION 2019)

Hybride BPS, assez productif, assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose mais assez sensible à la rouille brune, ses pertes de rendement en l'absence de protection fongicide sont parmi les plus élevées de sa promotion. Bon niveau de résistance vis-à-vis de la fusariose des épis (à confirmer avec des dosages mycotoxines). Moyennement résistant à la verse. PS assez bon mais teneur en protéines un peu faible. Variété en observation par la meunerie.

LG AURIGA (LIMAGRAIN 2019)

BPS ½ précoce, résistant à la cécidomyie orange avec une productivité proche d'Oregrain. Moyennement résistants à la septoriose, mais assez résistants aux rouilles jaune et brune, ses écarts de rendement traité/non traité sont restés assez contenu. Il pourrait, apporter un peu de résistance vis-à-vis de la fusariose des épis et du risque « mycotoxine » (à confirmer 2019). Tenue de tige correcte. PS bon et teneur en protéines assez élevée

OBIWAN (SECOBRA 2019)

BPS très précoce à épiaison, résistant aux cécidomyies orange. Bonne productivité. Assez résistant à la rouille jaune, mais assez sensible à la septoriose. Tenue de tige dans la moyenne. PS corrects et teneurs en protéines moyennes compte tenu de sa productivité.

OLBIA (AGRI OBTENTIONS 2019)

BPS ½ tardif à ½ précoce, productivité équivalente à celle de Fructidor. Résistant piétin verse, bon comportement vis-à-vis des principales maladies foliaires. Tenue de tige assez bonne. PS moyens, teneurs en protéines assez bonnes.

ORTOLAN (FLORIMOND DESPREZ 2019)

BP résistant aux cécidomyies orange, assez bonne productivité. Assez résistant à la septoriose et aux rouilles mais aussi à la fusariose des épis (à confirmer par des mesures mycotoxine). Assez bonne tenue de tige. PS correct du niveau de Rubisko. Teneur en protéines élevée compte tenu de sa productivité.

PROVIDENCE (FLORIMOND DESPREZ 2019)

BPS précoce résistant aux cécidomyies orange, productivité correcte. Assez résistant à la rouille jaune, mais attention à l'oïdium, la septoriose et la rouille brune. Tenue de tige correcte. Bons PS et teneurs en protéines dans la moyenne compte tenu de sa productivité élevée. Variété en observation par la meunerie.

RGT CONEKTO (RAGT 2019)

BP ½ précoce, productivité dans la moyenne. Résistant à la rouille jaune, et assez résistant à la septoriose et à la rouille brune. Assez sensible au piétin verse. Bonne tenue de tige. PS corrects, teneur en protéines moyennes.

RGT DISTINGO (RAGT 2019)

BPS précoce, parmi les plus productifs en 2017 mais en retrait en 2018. Moyennement résistant à la septoriose et à la rouille jaune, et très résistant à la rouille brune. Bon niveau de résistance à la fusariose des épis (à confirmer par des mesures de teneur en mycotoxine. Assez bonne tenue de tige. PS correct mais teneurs en protéines un peu faible.

RGT LEXIO (RAGT 2019)

BP ½ tardif à ½ précoce, résistant aux cécidomyies orange, avec une bonne productivité. En l'absence de protection fongicide, il a montré quelques symptômes de rouille jaune, de septoriose et surtout d'oïdium. Très résistant à la rouille brune, et assez résistant à la fusariose sur épis. Tenue de tige assez bonne. PS et teneurs en protéines élevés compte tenu de sa productivité.

SOLIFLOR CS (CAUSSADE SEMENCES 2019)

BPS ½ tardif à ½ précoce résistant aux mosaïques, avec une productivité équivalente à Fructidor. Résistant au piétin verse et moyennement résistant à la rouille jaune et à la septoriose ; attention à l'oïdium et à la rouille brune. PS très élevés, teneurs en protéines assez bonnes.

SOLIVE CS (CAUSSADE SEMENCES 2019)

BP avec un niveau très élevé de résistance à la septoriose et à la rouille brune. En retrait niveau productivité. Sensible à la fusariose des épis (à surveiller en mycotoxines). Tenue de tige correcte. PS correct et teneur en protéines assez élevée.

SORBET CS (CAUSSADE SEMENCES 2019)

BPS ½ tardif à ½ précoce, bonne productivité. Résistant au piétin verse, à l'oïdium et à la rouille jaune, et assez résistant à la septoriose et à la rouille brune. Sa tenue de tige est assez bonne. PS élevés et teneurs en protéines dans la moyenne. Variété en observation par la meunerie.

SU ASTRAGON (SAATEN UNION 2019)

BP précoce, productivité la plus élevée de sa série d'inscription en zone sud. Pertes de rendement élevées en l'absence de protection fongicide qui traduisent sa sensibilité assez élevée aux principales maladies foliaires. Tenue de tige correcte. PS assez bon et teneur en protéines dans la moyenne.

SY PASSION (SYNGENTA 2019)

BP résistant aux cécidomyies orange, assez productif en zone Sud. Moyennement résistant à la septoriose et aux rouilles jaune et brune. Assez résistant à la verse. PS correct du niveau de celui de Rubisko et sa teneur en protéines élevée compte tenu de son rendement.

SY ADORATION (SYNGENTA 2019)

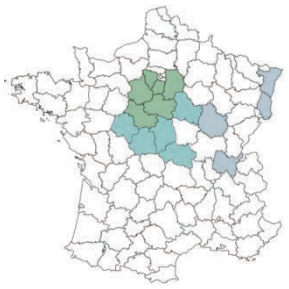
BPS ½ tardif à ½ précoce à réserver aux premières dates de semis, résistant mosaïques et cécidomyies orange. Productivité proche de celle de Fructidor. Bon profil de résistance aux principales maladies foliaires. Assez résistant à la fusariose sur épis. PS élevés et teneurs en protéines dans la moyenne. Variété en observation par la meunerie.



Un outil d'aide au choix des variétés de blé tendre d'hiver a été mis au point dans le but de rechercher le meilleur panel de variétés appropriées au contexte agro-climatique, à l'itinéraire technique envisagé et au débouché visé.
https://choix-des-varietes.arvalis-infos.fr

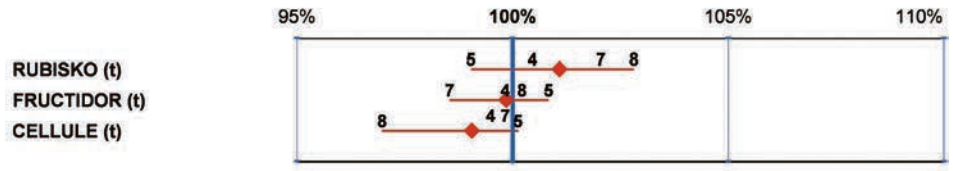
Références Rendements pluriannuels

Les Rendements pluriannuels Grand Centre

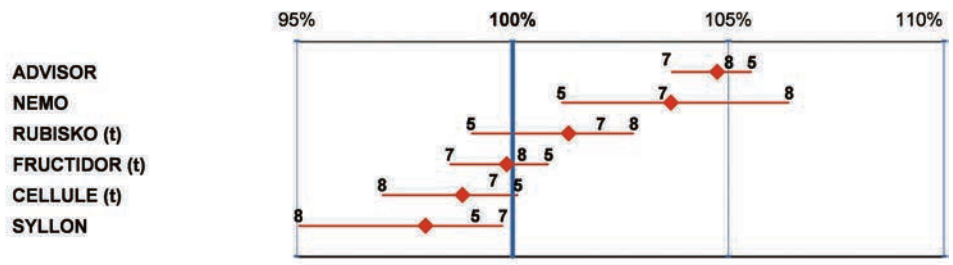


Le comportement des variétés est très marqué par l'année climatique : il est préférable de l'apprécier sur plusieurs années. Les conditions climatiques exceptionnelles du printemps 2016 nous ont conduits à retirer les résultats de cette année de nos synthèses pluriannuelles de la zone Grand Centre. Le rendement est exprimé en % des variétés témoins. Les chiffres et le point central indiquent respectivement le millésime et la moyenne pluriannuelle. (ex : 8 = 2018)

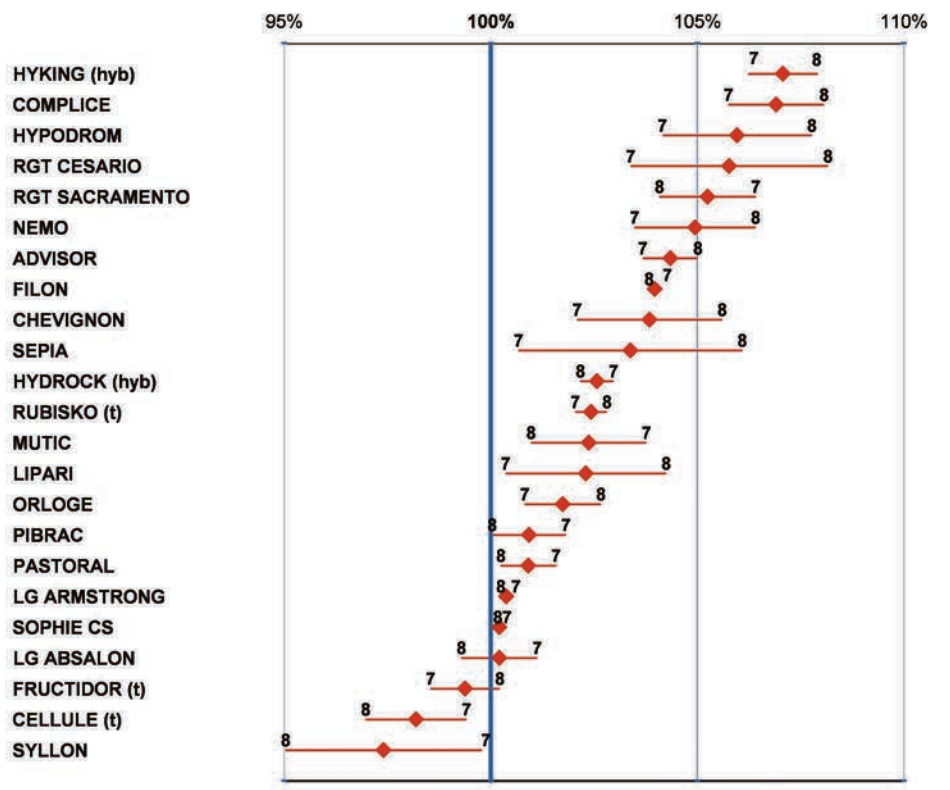
Variétés présentes 4 ans



Variétés présentes 3 ans



Variétés présentes 2 ans

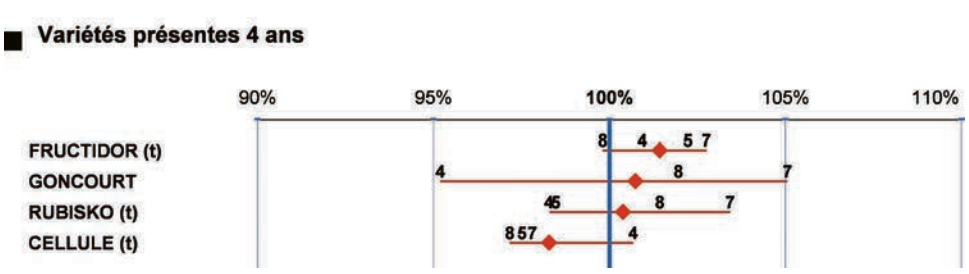


Les Rendements pluriannuels Barrois Lorraine

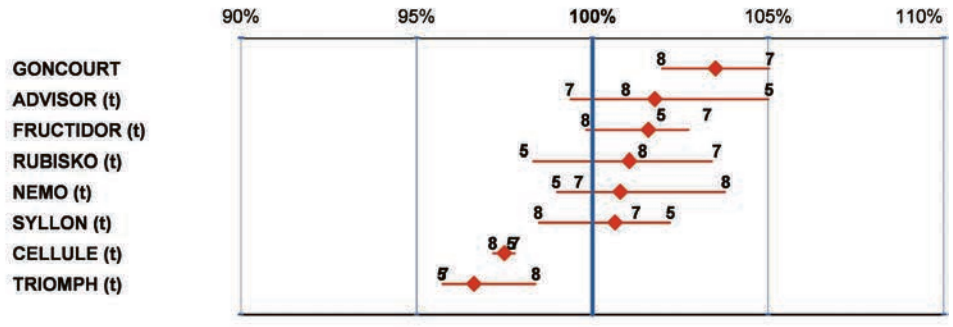


Le comportement des variétés est très marqué par l'année climatique : il est préférable de l'apprécier sur plusieurs années. Les conditions climatiques exceptionnelles du printemps 2016 nous ont conduits à retirer les résultats de cette année de nos synthèses pluriannuelles de la zone Barrois / Lorraine. Le rendement est exprimé en % des variétés témoins. Les chiffres et le point central indiquent respectivement le millésime et la moyenne pluriannuelle. (ex : 8 = 2018)

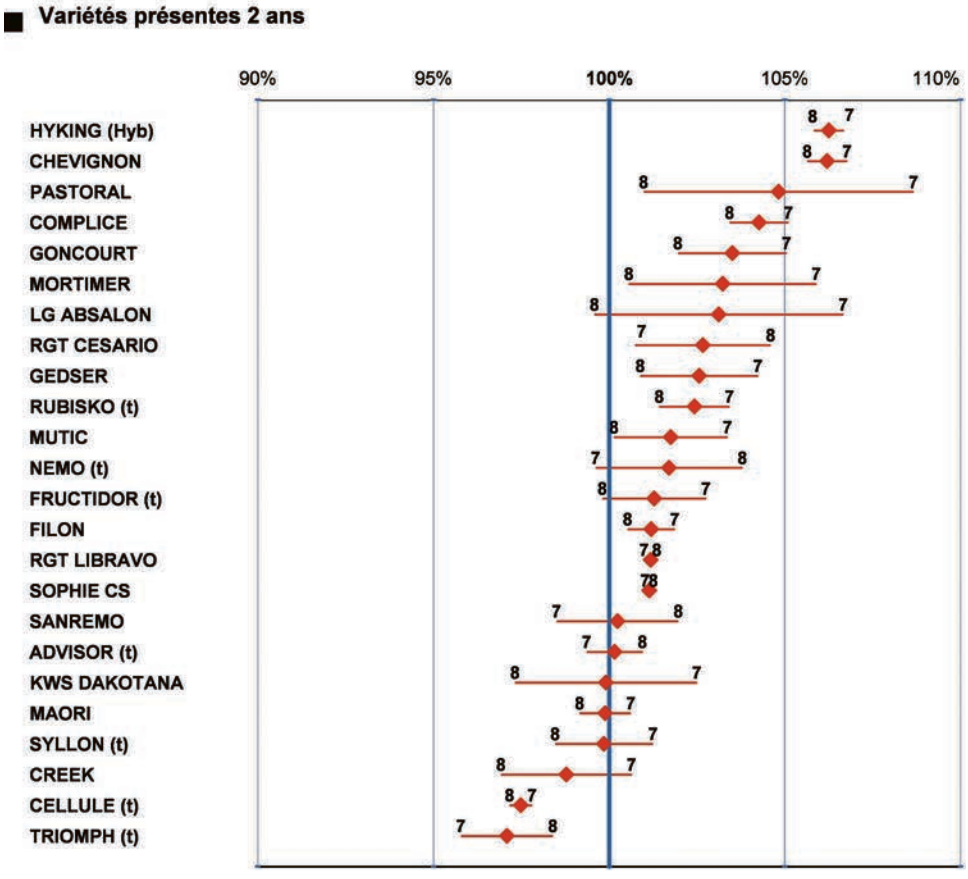
Variétés présentes 4 ans



Variétés présentes 3 ans



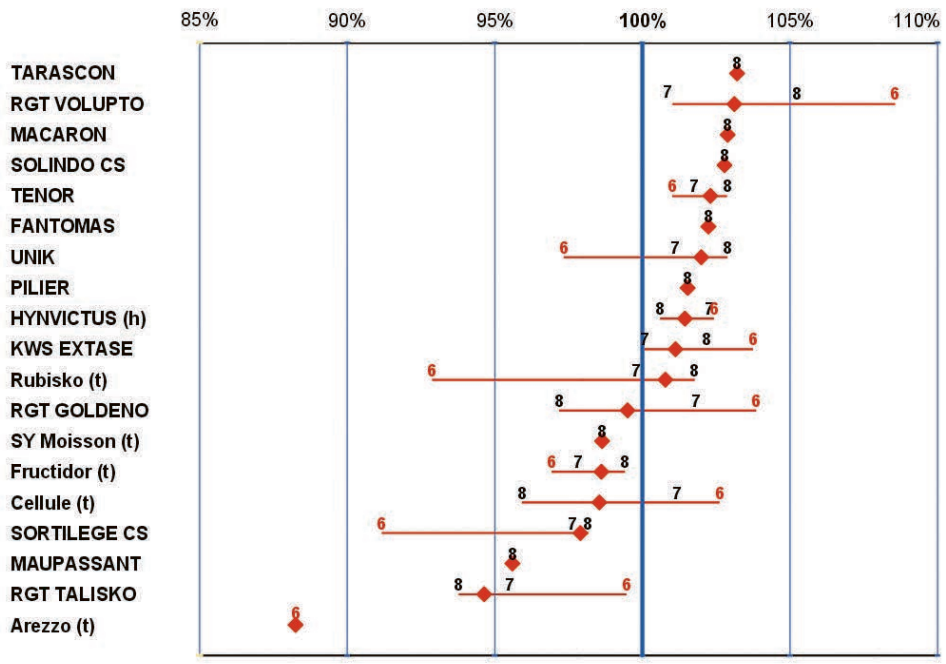
Variétés présentes 2 ans



Rendements des inscriptions 2018

• Rendement traité zone Centre (en % de la moyenne des variétés présente 3 ans)



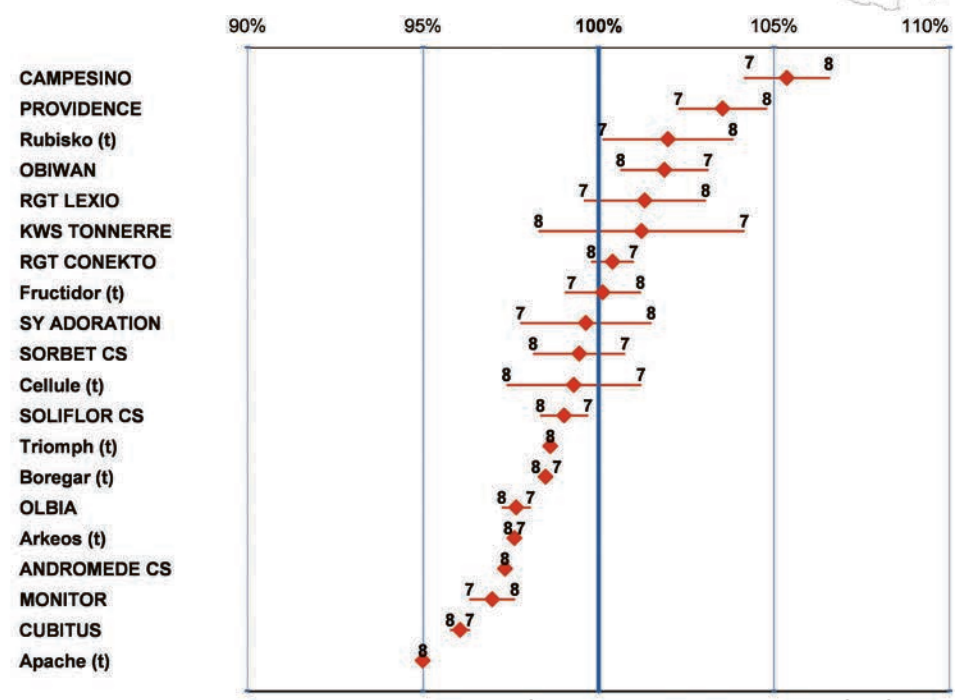


Classement sur la moyenne 2017 et 2018 (◊)
Sources : Essais inscription (CTPS/GEVES) et Post inscription (Arvalis)

Rendements des inscriptions 2019

• Rendement traité zone Centre (en % de la moyenne des variétés présentes 2 ans)



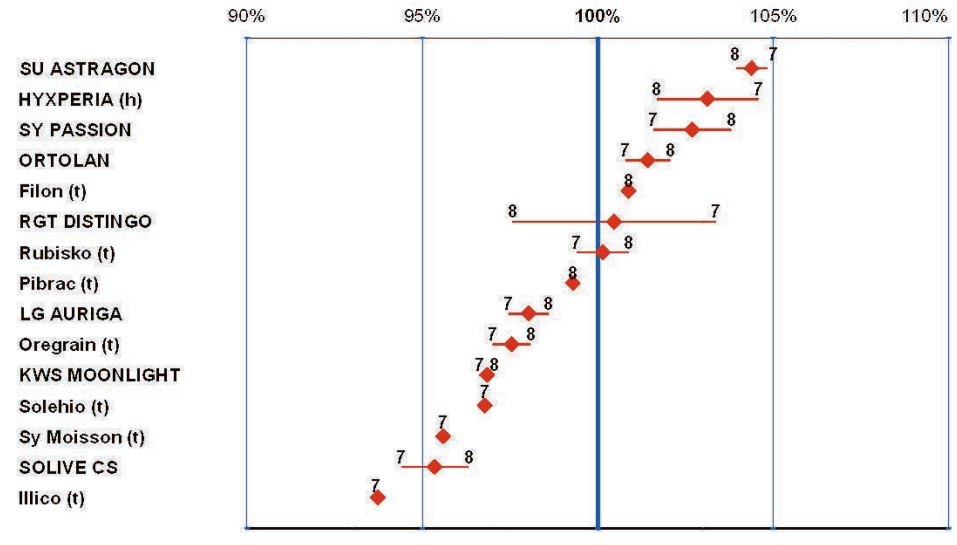


Source : 8 essais CTPS 2017
10 essais CTPS 2018

NOTES

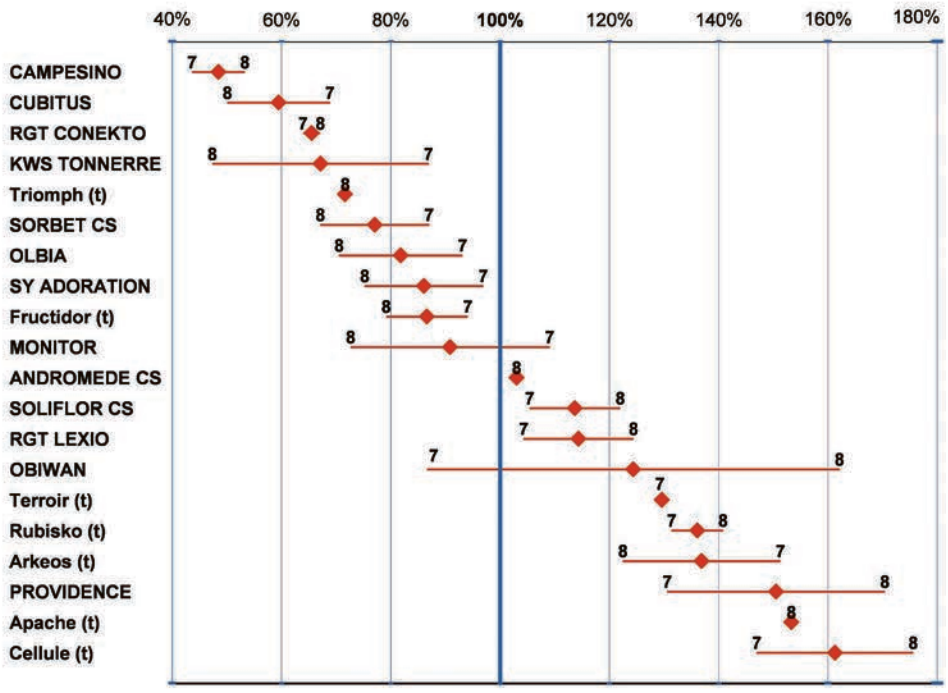
• Rendement traité zone Sud (en % de la moyenne des variétés présentes 2 ans)



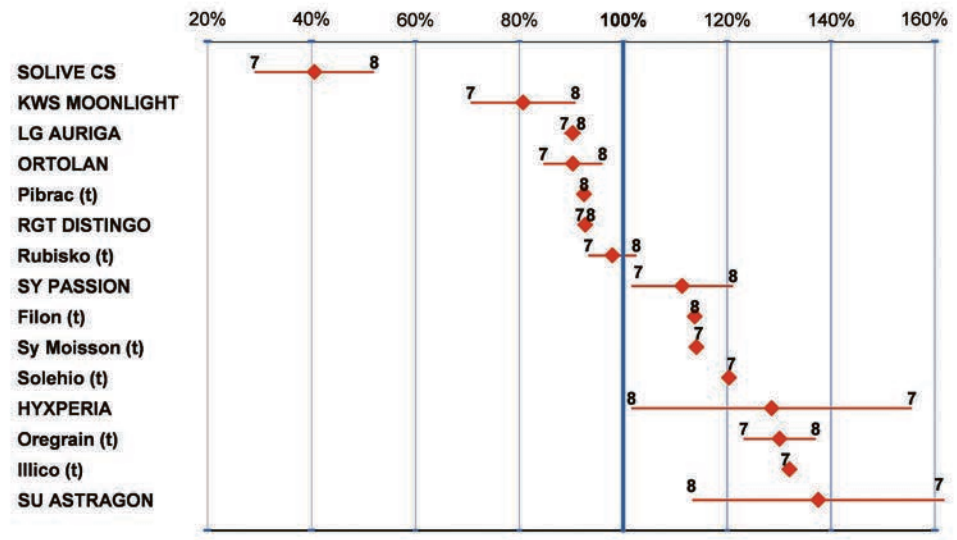


Rendements des inscriptions 2018

■ **Nuisibilté maladies moitié Nord**



■ **Nuisibilité maladies Sud**



Pertes de rendement en l'absence de traitement fongicide, exprimées en pourcentage de la moyenne des rendements des variétés présentes 2 ans. Plus la nuisibilité est faible, plus la variété présente un bon niveau de résistance aux maladies foliaires présentes. Les chiffres et le point central indiquent respectivement le millésime (ex : 7 = 2017) et la moyenne pluriannuelle. (t) témoins. Sources des données : essais d'inscription CTPS/GEVES

La génétique comme levier efficace pour lutter contre les maladies et les ravageurs

• Résistance vis-à-vis des mosaïques

Résistance confirmée dans les essais d'ARVALIS ou du CTPS/GEVES

	NOM	Représentant	Classe qualité ARVALIS	Année d'inscription	Précocité montaison	Précocité épiaison
	ACCROC	RAGT	BPS	2010 (FR)	4	7.5
	AIGLE	LG	BPS	2015 (FR)	2	6.5
	ALIXAN	LG	BPS	2005 (FR)	3	6.5
	AMBITION	Sem Partners	(BAU-BB)	2005 (DK)	0	5
	ASCOTT	LG	BP	2012 (FR)	4	7
	COSTELLO	KWS Momont	BP	2015 (FR)	(1)	5
	FLAVOR CS	Caussade Semences		2017 (FR)		8
	GARCIA	Secobra	BP	2006 (FR)	5	7.5
	GEO	Agri Obtentions	BAF	2017 (FR)	(4)	6.5
	GHAYTA	Agri Obtentions	BAF	2013 (FR)	2	6
(hyb)	HYBERY	Saaten Union	BPS	2011 (FR)	1	5
(hyb)	HYXTRA	Saaten Union	BPS	2012 (FR)	4	7.5
	MACARON	Saaten Union	BP	2018 (FR)	(4)	7
	MALDIVES CS	Caussade Semences	BP	2018 (FR)	4	7
	MUSIK	Agri Obtentions	BPS	2011 (FR)	4	6.5
	PASTORAL	KWS Momont	BP	2017 (FR)	2	6.5
	RGT CESARIO	RAGT	BPS	2016 (FR)	3	7
	RGT VELASKO	RAGT	BPS	2016 (FR)	2	6.5
	RONSARD	Secobra	BB	2012 (FR)	3	6.5
	SCENARIO	RAGT	BPS	2011 (FR)	3	7
	SIRTAKI	KWS Momont	BPS	2007 (IT)	(4)	7.5
	SOVERDO CS	Caussade Semences	BP	2018 (FR)	(2)	5
	SY MATTIS	Syngenta	BPS	2011 (FR)	3	6.5
	SYLLON	Syngenta	BPS	2014 (FR)	3	6.5

Variété nouvellement confirmée résistante

Classe qualité

BAF : Blé Améliorant ou de Force
BPS : Blé Panifiable Supérieur
BP : Blé Panifiable (ex BPC)
BB : Blé Biscuitier
BAU : Blé pour Autres Usages

Précocité montaison :	Précocité à épiaison
0 - Très tardif	4,5 - Très tardif
1 - Tardif	5 - Tardif
2 - ½ tardif	5,5 - ½ tardif
3 - ½ précoce	6 - ½ tardif à ½ précoce
4 - Précoce	6,5 - ½ précoce
5 - Très précoce	7 - Précoce
6 - Ultra précoce	7,5 - Très précoce

• Nuisibilité globale des maladies

À partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés de la zone Nord, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts.

Ecart de rendement traité - non traité fongicide Nord

Références			q/ha	Nouveautés et variétés récentes				
		LG ABSALON	8					
			10	APOSTEL	LG ARMSTRONG			
	(CH NARA)	FRUCTIDOR		AMBOISE	LUMINON			
		RGT CESARIO	12	JAIDOR				
				ALBATOR	SOPHIE CS	TENOR		
	TRIOMPH	PIBRAC		KWS DAKOTANA	ORLOGE	PASTORAL	STROMBOLI	
		SYLLON	14	KWS EXTASE	LEANDRE	LG ANDROID	LG ASCONA	
				CHEVIGNON	FILON	FANTOMAS	LIPARI	MAUPASSANT
GONCOURT	DESCARTES	ADVISOR	16	MUTIC	RGT CYSTEO	RGT SACRAMENTO	SANREMO	SORTILEGE CS
		MATHEO		RGT PULKO	SOLINDO CS			
	RGT LIBRAVO	HYKING	18	HYNVICTUS	HYPODROM	MORTIMER	SOVERDO CS	TARASCON
	HYDROCK	CELLULE		CONCRET	JOHNSON	PILIER	RGT GOLDENO	RGT TALISKO
RUBISKO	COMPLICE	ASCOTT	20					
	NEMO	APACHE		UNIK	SEPIA			
SY MOISSON	OREGRAIN	BOREGAR	22	GEDSER	MACARON			
				ETANA				
			24	RGT VOLUPTO				
MAORI	CREEK	BERGAMO						
		CHEVRON	30					
		GRAPELI	34					

() : moins de 10 essais
Source : essais d'inscription (CTPS/GEVES) et de post inscription (ARVALIS) 2016 - 2018 Nord France.

• Comportement vis-à-vis du piétin verses

Certaines variétés de blé possèdent un gène de résistance PCH1. Plus généralement, les variétés avec des notes de sensibilité GEVES de 5 et au-delà, ne justifient pas de traitement.

Classes de sensibilité des variétés de blé tendre au piétin vers (ARVALIS / GEVES)

Références					Variétés récentes			
				Les plus résistants				
			BOREGAR	7	ALBATOR	FRIPON	JAIDOR	
HYFI	HYDROCK	ALLEZ Y	ADVISOR		LG ARMSTRONG			
SILVERIO	RGT VELASKO	SY MATTIS	LG ABSALON	6	LG ANDROID	RGT PULCO	SORTILEGE CS	SOVERDO CS
			SYLLON		MORTIMER	RGT CYCLO	TENOR	
	LYRIK	IONESCO	FLUOR	5				
		HYBIZA	DESCARTES					
	PIBRAC	BIENFAIT	AUCKLAND	4	LIPARI			
LAVOISIER	APRILIO	ASCOTT	ALIXAN		MUTIC	LG ASCONA		
		CALUMET	ATOUPIC		CHEVIGNON	KWS EXTASE		
COMPIL	COMPLICE	ARMADA	ACCROC		FILON	PASTORAL		
LAURIER	FRUCTIDOR	DIAMENTO	CELLULE	3	ORLOGE	UNIK		
PAKITO	TERROIR	GRAINDOR	EXPERT		AMBOISE	CONCRET	DIVIN	MALDIVES CS
SY MOISSON	SEPIA	RGT CESARIO	RGT SACRAMENTO		FANTOMAS	HYNVICTUS	JOHNSON	LEANDRE
		RGT VENEZIO	RGT LIBRAVO		MAUPASSANT	RGT CYSTEO	RGT VOLUPTO	TARASCON
GRANAMAX	KWS DAKOTANA	GONCOURT	APACHE		MACARON			
HYSTAR	HYKING	CALABRO	BERGAMO	2	PILIER			
RONSARD	OREGRAIN	SOKAL	ARKEOS		RGT GOLDENO			
NEMO	SOLEHIO	SOISSONS	RUBISKO		RGT TALISKO			
		AREZZO	ALTIGO	1	SOLINDO CS			
			EUCLIDE					
				Les plus sensibles				

• Comportement vis-à-vis du risque DON (Fusariose graminéarum)

Certaines variétés de blé possèdent un gène de résistance PCH1. Plus généralement, les variétés avec des notes de sensibilité GEVES de 5 et au-delà, ne justifient pas de traitement.

Résistance des variétés de blé tendre au risque DON* (*Fusarium graminearum*)

Références — *Variétés récentes*

Variétés peu sensibles		ILLICO	GRAINDOR	7	MALDIVES CS			
	OREGRAIN	GALIBIER	APACHE	6,5				
	HYDROCK	HYBELLO	FLUOR	6				
	RENAN	OXEBO	IZALCO CS					
Variétés moyennement sensibles	BOLOGNA	BERGAMO	ALIXAN					
	HYBIZA	GRAPELI	DESCARTES		FILON	HYNVICTUS	HYPODROM	
	MATHEO	LYRIK	HYFI	5,5	LG ANDROID	PILIER	TARASCON	
	VYCKOR	SY MOISSON	REBELDE					
	FRUCTIDOR	AUCKLAND	ATTRAKTION					
	LG ABSALON	HYBERY	GHAYTA	5	CHEVIGNON	ETANA	RGT VOLUPTO	SOLINDO CS
	SOLEHIO	SCENARIO	RUBISKO					
	CELLULE	ARKEOS	AREZZO		APOSTEL	FANTOMAS	MACARON	MAUPASSANT
	RGT CESARIO	KWS DAKOTANA	FORCALI	4,5	RGT CYCLO	RGT PULKO	RGT SACRAMENTO	RGT TALISKO
			TROMPH		SANREMO	SOVERDO CS	TENOR	UNIK
	BOREGAR	ASCOTT	ADVISOR					
	CHEVRON	CALUMET	CALABRO		ALBATOR	ANNECY	KWS EXTASE	LUMINON
	HYKING	DIAMENTO	CREEK	4	PASTORAL	RGT CYSTEO	RGT GOLDENO	
	RGT LIBRAVO	FIBRAC	NEMO					
	SYLLON	RGT VENEZIO	RGT TEKNO					
Variétés sensibles	COMPLICE	BERMUDE	ARMADA	3,5	JAIDOR	LEANDRE	MUTIC	ORLOGE
	GONCOURT	EXPERT	COSTELLO					
			DIDEROT	3	AMBOISE	CONCRET	GEDSER	
					LG ARMSTRONG	SEPIA		
			RGT VELASKO	2,5	JOHNSON			
			PR22R58	2				

* : déoxynivalénol — Variétés sensibles

Source des données : ARVALIS — *Source des échantillons : Essais Inscription (CTPS/ GEVES) et post-*

• Comportement vis-à-vis de la verse

Certaines variétés de blé possèdent un gène de résistance PCH1. Plus généralement, les variétés avec des notes de sensibilité GEVES de 5 et au-delà, ne justifient pas de traitement.

Echelle de comportement à la verse des principales variéts de blé tendre

Références — *Nouveautés et variétés récentes*

Les plus résistants

Variétés résistantes	TRIOMPH	(GHAYTA)	COSTELLO	(CH NARA)	9	LG ANDROID				
			REBELDE	CREEK	8	(GEDSER)				
						ALBATOR	SOVERDO CS	LG ARMSTRONG	MORTIMER	RGT VOLUPTO
Variétés assez résistantes		OREGRAIN	HYKING	CELLULE	7	JAIDOR	(KWS DAKOTANA)	KWS EXTASE	MAORI	PASTORAL
		FRUCTIDOR	BERGAMO	AUCKLAND		MAUPASSANT	SOPHIE CS	UNIK		
				BOLOGNA	6	GEO	TARASCON	RGT TALISKO	SOLINDO CS	STROMBOLI
				RUBISKO		AMBOISE	JOHNSON	PILIER	RGT CESARIO	
						LIPARI	MACARON	MUTIC	RGT SACRAMENTO	
Variétés moyennement sensibles	RGT LIBRAVO	NEMO	MATHEO	DESCARTES	5	(ALEPPO)	LG ASCONA	(MALDIVES CS)	SEPIA	RGT GOLDENO
		RGT VELASKO	IZALCO CS	BOREGAR		(ACTIVUS)	CHEVIGNON	FANTOMAS		
				SY MOISSON	4	FILON				
Variétés assez sensibles				SYLLON		RGT PULKO	TENOR			
	LG ABSALON	HYDROCK	GRANAMAX	COMPLICE	3					
						ORLOGE				
Variétés sensibles			FORCALI	ASCOTT	2	HYNVICTUS				
				ADVISOR						
			HYWIN	PIBRAC	1	LEANDRE	METROPOLIS			
				HYBELLO		HYPODROM				
				GALIBIER						

Les plus sensibles

() : à confirmer

Source : essais pluriannuels inscription (CTPS/GEVES) et post-inscription (ARVALIS), jusqu'à 20 en 2018

• Résistance aux cécidomyies orange

Certaines variétés de blé possèdent un gène de résistance PCH1. Plus généralement, les variétés avec des notes de sensibilité GEVES de 5 et au-delà, ne justifient pas de traitement.

	NOM	Représentant	Classe qualité ARVALIS	Année d'inscription	Précocité à montaison	Précocité à épiaison
	AIGLE	*LG*	BPS	2015 (FR)	*2*	*6.5*
	ALLEZY	*LG*	BPS	2011 (FR)	*1*	*6*
	ALTIGO	*LG*	BP	2007 (FR)	*4*	*6.5*
	AUCKLAND	*LG*	BPS	2015 (FR)	*3*	*6.5*
	BOREGAR	*RAGT*	BPS	2008 (FR)	*1*	*6*
	FILON	*Florimond Desprez*	BPS	2017 (FR)	*6*	*7.5*
	GLASGOW	*Saaten Union*	BB	2019 (FR)	*2*	*5.5*
	GRANAMAX	*Agri Obtentions*	BPS	2014 (FR)	*2*	*6*
(hyb)	HYFI	*Saaten Union*	BP	2013 (FR)	*3*	*7*
(hyb)	HYPODROM	*Saaten Union*	BPS	2017 (FR)	*5*	*7.5*
	LG AURIGA	*LG*	BPS	2019 (FR)	*(4)*	*6.5*
	LIPARI	*KWS Momont*	BPS	2017 (FR)	*3*	*7*
	LYRIK	*Agri Obtentions*	BPS	2012 (FR)	*2*	*6*
	NEMO	*Secobra*	BPS/BP	2015 (FR)	*3*	*6.5*
	OBIWAN	*Secobra*	BPS	2019 (FR)	*(6)*	*7.5*
	OREGRAIN	*Florimond Desprez*	BPS	2012 (FR)	*4*	*7*
	ORTOLAN	*Florimond Desprez*	BP	2019 (FR)	*(3)*	*7*
	PILIER	*Florimond Desprez*	BPS	2018 (FR)	*3*	*6.5*
	PROVIDENCE	*Florimond Desprez*	BPS	2019 (FR)	*(4)*	*7*
	RGT LEXIO	*RAGT*	BP	2019 (FR)	*(1)*	*6*
	RGT LIBRAVO	*RAGT*	BPS	2016 (FR)	*1*	*5*
	RUBISKO	*RAGT*	BP	2012 (FR)	*3*	*6.5*
	SY ADORATION	*Syngenta*	BPS	2019 (FR)	*(4)*	*6*
	SY PASSION	*Syngenta*	BP	2019 (FR)	*(5)*	*7.5*
	TENOR	*Unisigma*	BPS	2018 (FR)	*4*	*7*

Variété nouvellement confirmée résistante

Classe qualité
BAF : Blé Améliorant ou de Force
BPS : Blé Panifiable Supérieur
BP : Blé Panifiable (ex BPC)
BB : Blé Biscuitier
BAU : Blé pour Autres Usages

Précocité montaison :
0 - Très tardif
1 - Tardif
2 - ½ tardif
3 - ½ précoce
4 - Précoce
5 - Très précoce
6 - Ultra précoce

Précocité à épiaison :
4,5 - Très tardif
5 - Tardif
5,5 - ½ tardif
6 - ½ tardif à ½ précoce
6,5 - ½ précoce
7 - Précoce
7,5 - Très précoce

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

La DIRECCTE BFC, à l'écoute des besoins des employeurs de main-d'œuvre

Le 13 mai dernier, la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté était invitée à participer aux travaux de la Commission régionale de l'emploi en agriculture.
À cette occasion, M. Georges MARTINS-BALTAR, Responsable du Pôle Politique Travail, a procédé à la signature d'une décision de dérogation dans le cadre de l'hébergement des travailleurs saisonniers agricoles, faisant ainsi droit à une demande formulée par la FRSEA BFC.

Possibilité est ainsi donnée aux employeurs, dans le cadre de certains travaux saisonniers en viticulture, polyculture et maraîchage, de déroger aux conditions réglementaires d'hébergement collectif des travailleurs saisonniers, dans les limites fixées par la dérogation. Cette dérogation est possible pour une durée de 30 jours, consécutifs ou non, sur 12 mois consécutifs pour chaque entreprise, dans les départements de Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne. Elle est soumise au respect de mesures compensatoires visant à garantir la protection de la santé des salariés et prévues par accord collectif. Cette dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2021.
Cette décision sans précédent est le signe que la DIRECCTE a entendu les inquiétudes des employeurs en ce qui concerne les difficultés de recrutement qui sont de plus en plus importantes, sur le personnel permanent mais sur les saisonniers également.
Des dérogations sur la durée du travail ont également été autorisées par la DIRECCTE durant la période de fenaison, moissons et ensilages pour les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Sur les périodes visées par la décision, la durée de travail hebdomadaire des salariés saisonniers comme permanents peut alors être portée jusqu'à 60 heures, la durée de travail quotidienne pouvant quant à elle atteindre 12 heures. De plus, la moyenne hebdomadaire de travail sur douze semaines peut être portée jusqu'à 46 heures. Un repos compensateur égal à 50 % du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures hebdomadaire doit alors être accordé au salarié, au titre des mesures compensatoires.
Les vendanges approchant, la FRSEA est également à l'œuvre pour formuler une demande de dérogation à la durée du travail pour les départements concernés. À ce titre, nous avons rencontré la DIRECCTE BFC pour échanger sur les modalités de cette dérogation et nous ne manquerons pas de vous communiquer la décision qui sera prise par l'administration, dès qu'elle sera intervenue.

En effet, la FRSEA, en tant que syndicat représentatif de tous les employeurs agricoles de Bourgogne Franche-Comté, s'empare de tous les sujets et est à l'écoute de l'ensemble de vos préoccupations.

Il convient également de saluer ici le travail mené par la DIRECCTE, conjointement avec les employeurs. Ces mesures vont dans le bon sens puisqu'elles prennent en compte la saisonnalité de nos activités de production, les enjeux liés à ces travaux saisonniers, et qu'elles encouragent le recours à l'emploi local.
Dans l'attente, et pour plus de détails sur les dérogations vous concernant, nos services emploi des FDSEA sont là pour vous accompagner et répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter.

Actualité sociale

Embaucher un salarié retraité, quelles sont les difficultés ?

Ce dispositif permet à un retraité de cumuler sa pension de retraite avec un salaire.
Il pourra cumuler les deux sans restriction s'il a cessé toutes ses activités professionnelles (salariées et non salariées), qu'il bénéficie de la retraite à taux plein (acquise en fonction des trimestres ou de l'âge) et qu'il a liquidé toutes ses pensions des régimes obligatoires de base et complémentaires, français et étrangers.
Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, la rémunération et donc corrélativement le nombre d'heures, devront être limités sous risque de voir sa pension de retraite diminuée voire suspendue.
Attention : pour retravailler chez son (ses) ancien(s) employeur(s), un retraité doit attendre un délai de 6 mois, sinon il perdra l'intégralité de sa pension de retraite de base.

Formation continue des salariés: Bienvenue à Ocapiat !

En septembre 2018, la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » a permis de réformer en profondeur la formation professionnelle. Ainsi, les branches professionnelles adhérentes au FAFSEA (OPCA agricole) et à OPCALIM (OPCA de l'industrie agroalimentaire et de la coopération agricole) ont décidé de construire un OPCO commun. Le 29 mars 2019 naissait officiellement OCAPIAT (l'Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires), regroupant 183 000 entreprises et 1 340 000 salariés.
Les principales missions d'OCAPIAT sont le développement de l'alternance, le financement de l'apprentissage et de la professionnalisation, un appui technique aux branches adhérentes, un service de proximité aux TPE, ainsi que la promotion de la formation en situation de travail.
Jusqu'au 31 décembre 2019, le FAFSEA reste l'interlocuteur des entreprises qui y adhéraient et agit en nom et pour le compte d'OCAPIAT.

Un guide pratique de la prestation de service internationale bientôt à votre disposition...

Dans un contexte de grandes difficultés de recrutement de salariés, il peut être tentant de recourir à la prestation de service internationale (PSI). Mais cette année encore, la PSI sera l'un des points de contrôles principaux de l'inspection du travail.
La réglementation applicable à ce type de prestation est très complexe et est source d'une grande insécurité juridique pour les exploitants y recourant. Les sanctions étant très lourdes en cas de non-respect.
Dans ce cadre, la FRSEA s'est associée à la DIRECCTE, à la MSA et à la CAVB afin d'établir un guide pratique à destination des entreprises agricoles et viticoles.
Il permettra de manière ludique de lister et de connaître les obligations tant du donneur d'ordre (l'exploitant) que du prestataire (entreprise étrangère), ainsi que les sanctions attachées.
Il devrait paraître prochainement, nous ne manquerons pas de vous informer de sa parution.

► Le chiffre du trimestre

29,6% C'est l'augmentation de l'activité de l'ensemble des Groupements d'Employeurs Départementaux de Bourgogne Franche-Comté sur l'année 2018 par rapport à l'année précédente. Cela représente quelque 316 400 heures, soit 72 323 heures de plus que sur l'année 2017. Sur l'année 2018, l'ensemble de région a enregistré 154 nouveaux adhérents aux Groupements d'Employeurs, représentant en majorité des chefs d'exploitation compris dans la tranche d'âge de 31 à 59 ans.

► Question-réponse

Qui peut conduire un tracteur ou un télescopique ?

Concernant le tracteur, toute personne rattachée à une exploitation agricole (ex : salarié saisonnier) peut conduire sans permis, après une période de formation dispensée par l'employeur. Pour les mineurs de plus de 16 ans, le tracteur seul ou attelé à un outil porté ou à une remorque ne doit pas dépasser 2,5 mètres de large. De plus, ils ne doivent pas tracter plus d'une remorque ou matériel remorqué.
Concernant le télescopique, pour les salariés majeurs, l'employeur doit en plus délivrer une autorisation de conduite (sous certaines conditions) et avoir fait vérifier l'engin télescopique depuis moins de 6 mois.
Pour les salariés mineurs, ces derniers doivent être en formation agricole et l'employeur doit avoir fait la déclaration de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes de 15 à 18 ans en formation professionnelle auprès de la DIRECCTE.

► En bref

Carte Campagne et Carte Moissons : Des bons plans pour vos loisirs !

La carte Campagne est envoyée tous les ans, au mois de janvier, aux salariés de la production agricole ayant au moins 6 moins d'ancienneté dans la profession. Cette carte leur permet d'accéder à des réductions sur un large panel d'activités : parcs d'attractions, concerts, spectacles… En plus des offres proposées par les enseignes nationales, s'ajoute tout un réseau de commerces locaux. Ainsi en 2019, on compte plus de 5 000 partenaires nationaux et de proximité (Loxam, Gîtes de France, Intersport et bien d'autres…). N'hésitez pas à en parler à vos salariés qui pourront trouver plus d'informations sur www.carte-campagne.fr.
La Carte Moissons quant à elle permet aux adhérents FDSEA de profiter également d'offres promotionnelles sur les sorties, les loisirs et les vacances. Des réductions sont aussi disponibles sur l'achat de matériel (Protec, Pum, Bac cousin…) ou de la téléphonie (Nordnet, Coriolis…). Plus d'informations sur www.carte-moisson.fr.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 89 : Laetitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
- FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 / camille.grellier@reseaufnsea.fr



En direct de la MSA

Les jeunes ont des idées, la MSA les aide à les réaliser ! Appel à projets jeunes - Un projet pour créer du lien.

« On peut vivre avec la mucoviscidose ». Appel à projets établissements - Préservation de l'eau et du sol à la MFR de Villevallier.

Retour sur le premier salon du bien-être.

Casser les barrières du handicap.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

L'équilibre subtil…

Fidèles aux valeurs de la MSA, les délégués sont venus nombreux, assister à l'assemblée générale de la MSA Bourgogne, le 24 mai dernier à Beaune, présidée par Dominique Bossong, en présence de Jean-Paul Baudin, 1er Vice-Président et d'Armelle Rutkowski, Directrice Générale.



Placée sous le thème de la Santé Sécurité au Travail, cette journée a été l'opportunité, pour chacun, de découvrir un panel d'actions menées par ce service, dont certaines ont été mises en scène par Hélène Dapvril et Jacques Ganne, respectivement Présidents des Comités de protection sociale des non salariés et salariés agricoles (CPSNS et CPSS). Ces derniers, par le biais de sketches teintés d'humour, ont, en effet, donné de leurs personnes pour introduire les cinq films réalisés par le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne, sur les troubles musculosquelettiques, les chutes de hauteur, le risque animal et le risque machine. Certes ludique, cette présentation avait pour but d'interpeller l'auditoire sur l'importance de la prévention. Pari réussi !

Alors que les rapports d'activité de la Directrice, du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS), des CPSNS et CPSS, de la Commission Vie Institutionnelle (CVI), ont égrainé les résultats de l'année 2018, Dominique Bossong avait choisi, dans son rapport moral, de présenter le bilan de quatre années de mandat des élus MSA.

Quatre années composées d'évolutions législatives qui ont impacté le monde agricole :

- l'obligation pour l'employeur de proposer une complémentaire santé collective à l'ensemble de ses salariés,
- la création de la prime d'activité, venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi,
- la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative, le nouveau Tesa pour gérer les salariés en CDI (jusqu'à 20) ou en CDD et le Tesa + pour les entreprises sans logiciel de paie, ni tiers déclarant,
- les revalorisations successives de retraite complémentaire obligatoire,
- une surface minimum d'assujettissement unique et une parcelle de subsistance identique aux quatre départements bourguignons,
- le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Enfin, annoncée depuis longtemps, la réforme des retraites et son principe de régime unique devrait voir le jour cette année.

Quatre années jalonnées d'évolutions organisationnelles qui ont façonné l'activité de la caisse :

- la mise en place de la Réforme territoriale qui a redessiné les cantons et créé les contours administratifs de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté,
- les engagements à tenir de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2016/2020 combinant développement des services et réduction d'effectifs et de moyens,
- le déploiement d'une offre de services en ligne plus étoffée pour accompagner les adhérents dans leurs démarches au quotidien,
- le choix d'une mutualisation d'activités avec la Franche-Comté, plutôt qu'une fusion de caisses, afin de préserver la proximité avec nos ressortissants et garantir la présence de la MSA sur les territoires.

Ainsi, parce qu'il faut sans cesse apprendre à faire plus avec moins, la MSA Bourgogne a dû trouver l'équilibre subtil entre respect des nécessités budgétaires et contraintes d'organisation, pour mener à bien sa mission principale : la proximité avec ses adhérents. En effet, il était essentiel que les bouleversements divers vécus par notre caisse n'altèrent en rien nos actions mises en place pour accompagner les populations agricoles et notamment les plus fragiles.

Et demain…

La mise en œuvre prochaine du Plan Stratégique 2025, dont l'objectif est de promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain, viendra renforcer cette proximité, en investissant plus fortement les territoires. Pour exemple, la création future, sur chaque département, d'une Maison de Services au Public "MSAP by MSA", entièrement gérée par la MSA, dont la première verra le jour à Charolles en Saône-et-Loire. Un nouveau challenge pour notre caisse !

Mais demain, c'est aussi l'avenir du régime agricole et l'importance de le préserver, un thème largement repris, dans son discours, par Christelle Jamot, Directrice déléguée à la Politique Institutionnelle de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole, que nous avons eu le plaisir d'accueillir lors de cette assemblée générale.

Les élections MSA, qui auront lieu en janvier prochain, seront l'occasion, pour le monde agricole, de prouver son attachement à son régime et ses valeurs. Nous devons faire en sorte que ce 19e rendez-vous mutualiste soit couronné de succès, en obtenant un taux de participation significatif, légitimant la place de la MSA dans son rôle d'acteur de service public sur les territoires. Le rôle d'information des délégués et les actions menées sur le terrain, reconnues de nos partenaires, des pouvoirs publics et des adhérents, constituent la meilleure preuve de leur utilité et justifient leur existence. Du 20 au 31 janvier 2020, en Bourgogne, vous serez plus de 80.000, appelés à voter pour désigner vos délégués. En 2015, lors des dernières élections, le taux de participation était de 32 % pour notre caisse. Nous devons faire beaucoup mieux !

D'ores et déjà, avec les élus actuels, nous travaillons à la préparation de ces élections, et dès la rentrée, nous sillonnerons les territoires bourguignons pour rappeler l'importance du vote et trouver des candidats. Nous devons mettre tous les atouts de notre côté pour que ces élections soient synonyme de pleine réussite pour l'avenir du régime agricole !

Antoine de Saint-Exupéry disait : « *L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre, il ne faut pas le prévoir, mais le permettre* », alors permettons-le ! ■

Éditorial



J'aimerais tout d'abord remercier les délégués MSA et partenaires qui ont participé à notre assemblée générale le 24 mai dernier à Beaune, et plus particulièrement Hélène Dapvril et Jacques Ganne, Administrateurs, pour leurs prestations sur scène. Leurs sketchs autour de la prévention des risques professionnels, délibérément abordée de manière humoristique, ont fait réagir la salle et marqué les esprits sur l'importance de la prévention, au quotidien, sur l'exploitation.

Pour l'occasion, nous recevions Christelle Jamot, Directrice Déléguée à la Politique Institutionnelle de la Caisse Centrale, dont l'intervention, très appréciée, a permis de mieux comprendre les défis qui nous attendent dans un avenir… pas si lointain.

En effet, l'un de ces défis est l'obligation de réussir les élections MSA de janvier 2020. Pour cela, il nous faut, dès à présent, "battre le pavé" pour communiquer auprès de nos délégués, dans un premier temps, et de l'ensemble des ressortissants agricoles, ensuite. Au cours de ce mois de juin, nous avons réuni les comités départementaux pour décider de la manière d'appréhender ces élections et mettre en place, dès la rentrée, des réunions d'information sur l'ensemble de la Bourgogne. Un seul mot d'ordre : mobiliser. Pour cela, nous devons expliquer notre action au quotidien, défendre les spécificités de notre régime parfaitement adapté au monde agricole, susciter l'engagement de futurs élus sur chaque canton et inciter au vote afin que le taux de participation soit le plus élevé possible. Il s'agit d'un enjeu majeur pour notre régime agricole.

À cette mobilisation "de terrain", nous associerons également toutes les organisations agricoles, car en tant que partenaires de la MSA, elles ont un rôle majeur à jouer dans la réussite de ces élections. Leur soutien nous est, en effet, essentiel pour informer et mobiliser autour de ce moment fort de notre régime et du monde agricole. Certains de nos partenaires ont d'ailleurs eu l'occasion, lors de notre assemblée générale, d'affirmer leur engagement, en acceptant le rôle de relais des appels à candidatures et de la mobilisation au vote. Je tenais, ici, à les en remercier.

Pour réussir ces élections, il nous est essentiel d'être reconnus comme l'interlocuteur incontournable des territoires agricoles et ruraux. La création prochaine d'une Maison de Services au Public (MSAP) dans nos locaux de Charolles vient nourrir cette ambition. Loin d'entrer en concurrence avec les structures existantes, l'objectif de ce projet est d'offrir un service, là où il n'existe pas, auprès des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines. Un gage de proximité pour la MSA Bourgogne qui, par son action au quotidien, n'a de cesse d'améliorer la qualité du service rendu, en restant à l'écoute de ses ressortissants, notamment des plus fragiles et au plus près des problématiques du monde agricole.

Très bel été à toutes et tous.

■ Dominique Bossong

msa santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

Coup de projecteur sur les ini

Pour mieux comprendre

Les jeunes ont des idées, la MSA les aide à les réaliser !

Depuis de nombreuses années, la MSA Bourgogne s'engage aux côtés des jeunes dans le cadre de sa politique d'Action Sociale.
Accompagner le parcours des jeunes vers l'autonomie, favoriser l'acquisition de savoir-faire et de compétences transférables dans leur vie d'adulte, favoriser leur entrée dans la vie professionnelle sont les objectifs recherchés au quotidien par la MSA.
Deux appels à projets contribuent notamment à soutenir les initiatives des jeunes, de plus, des prestations spécifiques leur sont proposées pour les accompagner dans leurs parcours.

Appel à projets Jeunes

Des jeunes de 13 à 22 ans se mobilisent pour présenter des projets, faire entendre leurs voix, donner à voir ce qu'ils sont en capacité de réaliser pour contribuer à l'animation des territoires ruraux et au développement de lien social, à mener des actions pour des causes citoyennes et sociétales, à faire évoluer leur image auprès de la population et des élus.
Constitués en groupe d'au moins trois membres, issus de communes rurales de moins de 15.000 habitants et/ou faire partie d'un groupe composé majoritairement de ressortissants agricoles, les jeunes doivent être porteurs de leurs projets de la conception à la réalisation. Les projets sont pensés, voulus et pilotés par les jeunes même s'ils peuvent solliciter un accompagnement auprès d'une structure dans leur environnement proche.
Culture, santé, vivre ensemble, solidarité, citoyenneté sont autant de thèmes développés dans les projets qui ne manquent pas d'innovation et d'originalité.
Un concours local est organisé chaque année par la MSA Bourgogne pour l'attribution de bourses au sein d'une commission composée d'administrateurs des quatre départements et des travailleurs sociaux chargés de projets MSA qui ont apporté des conseils aux jeunes dans leurs démarches.
De plus, un bonus, avec le concours national piloté par la Caisse Centrale de MSA, qui prime les meilleurs projets et attribue le prix Coup de cœur Facebook sur la base du vote des internautes.
Et pour valoriser ces initiatives et honorer les jeunes primés, la remise des prix est organisée au Salon International de l'Agriculture à Paris.

Agenda "Appel à projets 2019-2020"
Lancement et informations partenaires : avril 2019.
Retrait des dossiers de candidatures : avril à juillet 2019.
Dépôt des dossiers à la MSA Bourgogne : avant le 2 août 2019.
Jury concours local : 2 octobre 2019.
Transmission des projets sélectionnés pour le concours national : avant le 31 décembre 2019.
Jury concours national : janvier/février 2020.
Remise des prix au Salon International de l'Agriculture : mars 2020.

Faites connaître vos projets à la MSA
Côte-d'Or : Catherine Goupil, tél. : 06.21.11.78.87
Nièvre : Katarzyna Fouchez, tél. : 06.16.26.80.43
Saône-et-Loire : Sylvie Prudent, tél. : 06.71.17.70.82
Yonne : Marie-Laure Le Goff, tél. : 06.03.43.63.53

Appel à projets en faveur des établissements de formation agricole

Pour soutenir les initiatives des élèves des Maisons familiales rurales, des Lycées professionnels, des Centres de formation d'apprentis CFA et des Centres de formation professionnelle et de promotion agricole CFPPA, la MSA Bourgogne propose d'encourager les actions qui dépassent le cadre classique du programme pédagogique des établissements.
Plus spécifiquement concernant les MFR, la MSA et l'Union nationale des MFR d'éducation et d'orientation ont construit un partenariat sur des valeurs partagées qui se déclinent dans l'appel à projets national.
Dans le cadre de ce partenariat, la MSA Bourgogne a souhaité apporter complémentairement son soutien avec son appel à projets local pour renforcer son partenariat avec les MFR, donner un coup de pouce aux initiatives des jeunes, sans doute une opportunité pour la MSA, de mieux se faire connaître des futurs adhérents potentiels.
Des bourses peuvent donc être attribuées de part et d'autre.
Accompagnés par les personnels des différentes structures, les jeunes construisent des actions d'une grande diversité qui mettent en avant des valeurs "sûres" tel l'engagement citoyen : actions de prévention santé et de bien-être, contribution au développement social des territoires et au tissage de liens intergénérationnels, recherche d'ouverture sur les problématiques mondiales et sur la richesse interculturelle, regard critique sur les nouvelles technologies d'informations et de communication dont les médias et réseaux sociaux…

Agenda 2019-2020
Lancement appel à projets : septembre 2019.
Dépôt des dossiers de candidature à la MSA Bourgogne : octobre 2019.
Jury local des élus : novembre 2019.
Transmission des projets au niveau national : décembre 2019.
Jury national : janvier 2020.

Interlocuteur MSA
Fabienne Petiot, tél. : 03.80.63.22.91

Des prestations en faveur des jeunes, renseignez-vous au 0 969 36 20 50 - tapez 5 puis 1
• **Aide à la poursuite d'études** 400 €/étudiant pour l'année scolaire, soumis à condition de ressources.
• **Bourse BAFA** pour préparer le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de 400 € (moins de 26 ans) soumis à condition de ressources.
• **Aide aux jeunes actifs agricoles** : un coup de pouce de 800 € pour accompagner l'entrée dans la vie active en milieu agricole des jeunes de moins de 26 ans, apprentis, salariés et exploitants agricoles en activité depuis moins d'un an (logement, mobilité, complémentaire santé, culture et loisirs, service de remplacement des exploitants agricoles).■

Zoom

Un projet pour créer du lien



Les jeunes du Centre social du canton de Saint-Pierre-le-Moutier organisent plusieurs activités durant l'année comme par exemple cette course d'orientation .

Le Centre social du canton de Saint-Pierre-le-Moutier mène depuis plusieurs années des projets dont l'objectif est de favoriser le lien entre plusieurs générations. Au départ, centrés sur les personnes âgés, les jeunes du Centre social ont mis en place, récemment, un programme qui prend en compte un public plus large. Explications avec Christophe Jeannin, directeur du Centre social.
"Partageons Ensemble", c'est le nom de ce projet porté par un groupe d'une douzaine de jeunes du Centre social du canton de Saint-Pierre-le-Moutier. Il découle en réalité d'une autre initiative plus ancienne intitulée "Projet Jeune Solidarité intergénérationnel". Il avait pour ambition de favoriser la rencontre avec des personnes âgées au travers de petits travaux de bricolage, de tonte de pelouse ou de collecte de bois de chauffage. Ce projet, lancé en 2003, avait même été primé au niveau national par la MSA. De ce projet, les jeunes de l'époque se sont posés une question : comment aller au-delà de ce que l'on propose ? C'est de ce postulat qu'est donc né le projet actuel "Partageons Ensemble". Ce dernier a été étendu à un public plus large et pas seulement âgé. Il a pour objectif de favoriser le lien et la rencontre grâce à la mise en place de jeux de société, ou de sorties par exemple. *« Ce sont des jeunes collégiens de la 5e à la Seconde, tous issus du collège de Saint-Pierre-le-Moutier. Il faut préciser qu'ils sont tous volontaires et ont été repérés grâce à notre animatrice qui intervient sur la pause méridienne au sein de l'établissement* », explique Christophe Jeannin. Au sein du groupe de collégiens, certains ont fait partie du conseil municipal des jeunes et sont déjà venus dans la structure à l'accueil de loisirs. *« Ce n'est donc pas une surprise de les retrouver quelques années plus tard à la gestion de ce type de projet. Les activités proposées dans le cadre de "Partageons ensemble" sont faites en fonction de la capacité des jeunes et de leur disponibilité. Les sorties sont, en général, organisées le samedi et le reste des animations le mercredi après-midi »,* explique Christophe Jeannin.

Un coup de pouce de 2.000 euros

Pour obtenir des subventions pour le projet, deux jeunes sont allés, en septembre 2018, à Autun, devant une commission de la MSA. Leur intervention a été très appréciée et cette dernière a débloqué une enveloppe de 2.000 euros. *« En tant que structure, ça montre que les jeunes sont en capacité de se mobiliser pour créer des projets. Je trouve que l'on ne valorise pas assez leurs projets »*, conclut Christophe Jeannin.

Théophile Mercier

Le Centre social du canton de Saint-Pierre-le-Moutier en bref

La structure existe depuis 1981. C'est une association de Loi 1901 qui compte 14 salariés, soit 10 équivalents temps plein. Elle accueille tout type de public : de la petite enfance aux seniors. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le centre au 03.86.37.20.58 ou par mail à l'adresse : cs.stpierre@wanadoo.fr

nitiatives jeunes

Zoom

« On peut vivre avec la mucoviscidose »

Actrice engagée sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions. La MSA favorise ainsi la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux. Début avril, la MSA Bourgogne a récompensé une jeune Côte-d'Orienne de 21 ans atteinte de la mucoviscidose, maladie génétique qui s'attaque aux poumons et à l'appareil digestif.


Crédit photo Laurie Giust

Bravo Clélia

Clélia Fanoni, lauréate de l'appel à projets jeunes, s'est vue remettre un chèque de 2.000 euros des mains de Dominique Bossong, président de la MSA. L'habitante de Varois-et-Chaignot (21), a été récompensée pour son plein investissement dans la communication autour de cette maladie incurable. Cette étudiante en master "Gestion des ressources humaines" à l'université de Dijon a créé sa propre chaîne Youtube intitulée "Mucotidien" qu'elle alimente régulièrement avec des vidéos expliquant le quotidien de jeunes malades. *« J'ai envie de montrer que l'on peut vivre avec la mucoviscidose et avoir une vie à peu près comme celle de tous les autres, malgré la lourdeur des contraintes et des soins qu'elle impose au quotidien »*, indique Clélia Fanoni, *« dans mon cas, je suis des études et je fais du sport : du tennis, du badminton, de la course à pied et en ce moment, je fréquente une salle de sport ! Trop de monde pense que nous n'avons pas accès à toutes ces activités. Bien au contraire, l'activité physique et sportive est fortement recommandée par les médecins »*.

Rassurer les parents

Sur sa chaîne Youtube, la jeune Clélia donne de précieux conseils pour bien vivre avec cette maladie contractée par 7.000 personnes en France. Cette communication numérique vise également à rassurer les parents de jeunes malades, sans minimiser la gravité de cette pathologie. Dans ce domaine, Clélia en sait quelque chose et explique sa propre expérience : *« les médecins m'ont diagnostiqué la mucoviscidose à l'âge de six ans, alors que cette maladie est généralement décelée dès la naissance. Dévastés par cette annonce, mes parents recherchaient désespérément des témoignages, des vidéos, des avis de patients, mais ils n'avaient rien trouvé à l'époque, si ce n'est une page Wikipédia qui mentionnait que l'espérance de vie n'était que de 15 ans... Mes parents n'avaient malheureusement aucun moyen de se rassurer »*. Le manque de communication autour de la mucoviscidose a motivé la Côte-d'Orienne à lancer son action : *« la mucoviscidose, on la connaît de nom mais c'est tout. On ne connaît pas les conséquences que cette maladie peut engendrer. J'ai donc eu l'idée de créer une chaîne Youtube pour parler de cette maladie. Ce réseau est très utilisé par les jeunes, cette idée me semblait intéressante pour capter le plus de monde possible. La chaîne compte plus de 840 abonnés aujourd'hui. L'idée est de sensibiliser un large public, aider les malades, leurs proches et leur famille. Le message principal que je souhaite faire passer : il ne faut jamais baisser les bras ni perdre espoir ! »*.

Un soutien bienvenu

Clélia Fanoni souhaitait disposer d'un matériel de qualité avant de se lancer sur internet : *« une vidéo de mauvaise qualité n'est que très rarement regardée, ce n'était pas le but de la démarche. Pour trouver des moyens, j'ai postulé à l'appel à projets de la MSA, je suis allée présenter mon dossier à Autun et j'ai eu la chance de remporter cette bourse qui m'a déjà été très utile. Elle m'a permis d'acheter un bon appareil photo, un trépied, des spots lumineux et un enregistreur pour réaliser des interviews de personnes atteintes de la mucoviscidose »*. La jeune Clélia tient à remercier la MSA et tout particulièrement son président, Dominique Bossong : *« celui-ci a été très ému lors de la remise du chèque que j'ai remporté. Cela m'a doublement touchée. Par ailleurs, j'ai été soutenue par un collectif de jeunes de ma commune lors du lancement de ce projet : plusieurs de mes amis m'ont transmis un certain nombre d'idées de vidéos, d'autres ont assuré la communication autour de ce projet de chaîne Youtube et certains m'ont aidée à filmer une vidéo au sein de mon centre hospitalier, cette aide m'a été précieuse. Je suis très fière d'avoir de tels soutiens »*.

Suivez les très belles vidéos de Clélia sur Youtube, sur la chaîne "Mucotidien".■

Sur le vif

Préservation de l'eau et du sol à la MFR de Villevallier

Grâce à des appels à projet "établissement de formation agricole" de la MSA, les élèves du bac pro conduite et gestion de l'exploitation agricole (CGEA) de la MFR de Villevallier ont bénéficié d'une multitude d'enseignements autour de deux thématiques : la préservation de la qualité du sol et de l'eau.

L'an dernier, la préservation du sol était la thématique fil rouge de l'année scolaire des 1ères en bac pro CGEA de la maison familiale et rurale (MFR) de Villevallier. En terminale cette année, les élèves ont pu traiter une autre thématique : la préservation de l'eau. Christelle Adam, monitrice à la MFR, parle de ces deux thématiques, mises en place à la MFR grâce à des appels à projets de la MSA.


Les jeunes de terminale bac pro CGEA ont étudié toute l'année la thématique de la ressource en eau et sa préservation.

Le dossier MSA doit entrer dans un certain cadre ?
Il y a des thématiques générales dans lesquelles il faut s'inscrire : la prévention, la santé, l'environnement. On les décline ensuite selon notre référentiel de bac pro. Nous ici, on parle beaucoup d'agro-écologie, donc naturellement, l'an dernier, on a monté un dossier sur la préservation du sol. Cette année, on en a refait un sur la préservation de l'eau. Cela nous permet de renforcer nos activités sur le plan financier, ce qui n'est pas négligeable.
Quels sont les objectifs de cette année de travail autour de cette grande thématique ?
L'objectif était que les élèves prennent conscience de l'importance de l'eau, de son utilité, de la nécessité de la préserver, de son rôle pour la santé et de son utilisation. On a vu beaucoup de thématiques, l'eau et l'agriculture, le citoyen, les différents organismes qui gravitent autour, la préservation de la qualité, le traitement de l'eau, la consommation, etc.
Comment faites-vous passer ces messages ?
La thématique est abordée tout au long de l'année scolaire, avec différentes visites spécifiques, interventions de professionnels sur tout ce qui touche à l'eau. On a fait une classe d'eau, et il y a eu une semaine de cours où chaque matière se basait sur le thème de l'eau : en géographie, en français, en maths, en biologie, etc.
Comment s'inscrit la thématique dans le parcours scolaire des jeunes ?
Ce fil rouge de l'eau est en lien avec la réussite du diplôme, puisque que l'épreuve 5 du bac concerne la préservation des ressources naturelles, ils doivent parler de leur épreuve technique sur la préservation des ressources. Donc le dossier MSA répond vraiment à nos besoins de formation. En plus, on peut adapter le format à notre fonctionnement, avec beaucoup de visites, de rencontres de professionnels, etc. Ce qui plait le plus à nos jeunes !

Du côté des élèves de terminale bac pro CGEA, la formule a été très bien reçue.
Qu'est-ce que vous avez retenu du thème de la préservation de l'eau cette année ?
Que l'eau est une ressource importante, on en a tous besoin et il faut la préserver.
Vous en aviez conscience avant ?
Pas autant, on ne pensait pas qu'il y avait autant de pollution dans l'eau.
Est-ce que vous avez vu des choses que vous pourrez appliquer dans votre futur métier en lien avec l'agriculture ?
Oui, on a vu les normes, la réglementation, comment préserver l'eau avec des pratiques agricoles comme le non labour, la couverture permanente des sols, etc. On a vu qu'il fallait mieux la préserver et l'économiser, et aussi qu'on peut faire appel à différents organismes qui peuvent nous accompagner dans la mise en place de pratiques préservant l'eau.
L'an dernier, la thématique portait sur la préservation du sol, quel souvenir en gardez-vous ?
C'était bien, on faisait un suivi sur du long terme dans une exploitation en agriculture de conservation. Cela nous touche plus directement dans la pratique de notre métier parce que ce n'était vraiment que de l'agriculture. Mais les deux années ont été de bonnes expériences, on a appris plein de choses.

Propos recueillis par Orianne Mouton

Suite

Sur le vif

Retour sur le premier salon du bien-être

Les élèves de BTS Développement, animation des territoires ruraux du Legta du Morvan ont organisé, le 16 mars dernier, le premier salon du bien-être de Château-Chinon. Retour sur cette grande première.

Le Legta de Château-Chinon s'est transformé, le 16 mars dernier, en véritable havre de paix, en accueillant le premier salon du bien être intitulé "Zen'itude". Cet événement, organisé par les élèves de BTS Développement animation des territoires ruraux (DATR), a été imaginé dans le cadre de leur cursus scolaire. 1.300 euros ont été nécessaires pour mener à bien ce projet. Des mécènes généreux, parmi lesquels la MSA, avec un soutien de 700 euros, ont aidé financièrement ce projet. Le lycée et le Crédit Agricole ont également participé au financement de l'évènement. Pour cette première, les jeunes avaient vu les choses en grand. Ils ont invité pas moins de dix-huit professionnels qui ont proposé, à la fois, des ateliers, des démonstrations et des séances gratuites. De nombreuses solutions douces pour entretenir sa forme, échanger avec des thérapeutes ou des médecins, ont été proposés aux visiteurs. Parmi les médecines douces représentées, on peut citer : la sophrologie, l'aromathéraphie, la théraphie holistique, le fish pédicure, les massages et côté professionnels, un coach bien-être, une diététicienne, une magnétiseuse, un praticien en reiki (méthode de soin japonaise), un autre en gigong (gymnastique douce et lente issue de la médecine traditionnelle chinoise), une praticienne en médecine symbolique, pierre minérale, huiles essentielles. L'association "Bien-être en soi", représentée par Norine Berger, présidente et réflexologue était également présente. D'autres organisations, comme l'association "l'Échelle polarité", ont aussi participé à cette journée. Pour que les parents puissent évoluer tranquillement durant le salon, les étudiants avaient même organisé un système de garderie pour les enfants à partir de trois ans. Les étudiants de BTS Services aux personnes et aux territoires ont ainsi eu l'occasion de se transformer en nounou d'un jour.



©Pixabay

« Une première difficile »

En dépit du travail réalisé en amont par les élèves, la fréquentation n'a pas été à la hauteur des attentes. 80 personnes ont toutefois poussé les portes du Legta. *« Nous sommes un peu déçus de la fréquentation, mais nous avons néanmoins mis en avant le lycée, c'est l'essentiel »,* a estimé le petit groupe d'étudiants à l'heure du bilan. Cet événement ne pourra pas être réédité car le cursus scolaire impose de trouver un événement différent chaque année. L'an passé, certains avaient participé à la création de la course à obstacles "Mor'vent De Boue". Course qui, cette année, est reprise avec succès par l'association sportive du lycée. Espérons qu'il en soit autant avec le salon "Zen'itude".

Théophile Mercier

Zoom sur Fabien Forest, l'hypnotiseur

Son spectacle a été le temps fort du salon "Zen'itude". Issu de l'univers de la magie, Fabien Forest a démarré sa carrière artistique d'hypnotiseur en 1996 en autodidacte. En 1998, il débute ses premiers spectacles à l'étranger. Il participe à de nombreux concours, gagne différents prix qui l'encouragent à poursuivre *« cette magnifique route de l'illusion »*. En 1999, il ouvre son école de magie à Châteauroux. En 2005, il participe à l'émission de Patrick Sébastien "Le plus grand cabaret du monde". En 2007, il explore une nouvelle discipline, le mentalisme. L'année suivante, une difficulté personnelle le conduit jusqu'à une hypnothérapeute. *« Je découvre alors cet outil merveilleux : l'hypnose »,* explique Fabien Forest dans sa biographie. *« Je fais alors des tests, j'expérimente cet outil, je me qualifie et deviens maître hypnothérapeute. Fort de ce nouveau savoir, j'ai créé mes propres techniques que j'ai adaptées pour en faire un outil de spectacles ».*■

Casser les barrières du handicap

La Maison familiale rurale d'Agencourt, près de Nuits-Saint-Georges en Côte-d'Or, vient de mener un projet de sensibilisation sur le handicap. Cette action était soutenue financièrement par la MSA, dans le cadre du développement social des territoires ruraux. Rencontre avec Stéphanie Marguier, monitrice à la MFR.



De nombreux jeunes se sont réunis le 9 mai sur la commune d'Agencourt, quel était l'objectif de cette journée ?

« Nos onze élèves de CAP agricole "Services aux personnes et vente en espace rural" organisaient un après-midi dédié à la découverte des différents handicaps. Ce rendez-vous intitulé "La différence est un bon signe" s'est déroulé dans le cadre de leur formation et a servi de support à l'évaluation d'un module d'animation. Divers ateliers étaient à disposition pour découvrir différents handicaps sous forme de petits jeux, comme, par exemple, la pétanque aveugle, un parcours en fauteuil roulant ou encore un chamboule-tout hémiplégique... Une cinquantaine de jeunes de l'école primaire Saint-Symphorien de Nuits-Saint-Georges avait fait le déplacement. À chaque passage dans un stand, ces enfants ont notamment appris des signes qui leur ont permis de récupérer leur goûter en fin de journée en utilisant la langue des signes ».

Quels ont été les enseignements de ce rendez-vous ?

« Cet après-midi riche, festif et entièrement organisé par les élèves de la MFR, avait l'ambition de casser les barrières du handicap. Ce type d'action met les participants en situation réelle, ce qui favorise la prise de conscience et donc le changement de regard sur le handicap. Ce projet a permis aux élèves de s'engager face aux discriminations, c'est le début d'un engagement citoyen. Cette expérience leur permettra d'aborder, avec leur entourage familial, un sujet souvent peu débattu qui les placera en posture d'animateur de la réflexion, car ils auront de la matière pour argumenter. Cette dynamique de projet aura des résultats collectifs et individuels en termes d'engagement, de prise de décision et d'autonomie, c'est du moins ce que nous espérons. "La différence est un bon signe" ambitionne d'apporter aux élèves une ouverture d'esprit utile à leur avenir professionnel, leur perspective étant de travailler dans le domaine des services à la personne ».

Quel a été le rôle de la MSA dans cette organisation ?

« Son soutien a permis de financer l'intégralité des dépenses. Du matériel a été nécessaire, un goûter a été servi et nous avons fait transporter les jeunes de l'école primaire de Nuits-Saint-Georges jusqu'à Agencourt. Nos élèves de CAPa avaient également fabriqué des maillots en y insérant un logo qu'ils avaient spécialement créé pour l'occasion. Cette organisation aurait été difficilement réalisable sans le partenariat de la MSA. En pratique, nous nous tournons vers elle, chaque début d'année scolaire, en remplissant et en lui retournant différents dossiers. Nos actions organisées à l'extérieur de l'établissement et faisant valoir le vivre ensemble sur le territoire sont constamment soutenues. Le projet du 9 mai a même reçu deux aides, régionale et nationale, de la part de la MSA. Notre partenariat avec la MSA est très important, il permet de soutenir l'engagement citoyen des jeunes des MFR et de participer au développement social des territoires ruraux. La thématique du handicap était retenue cette année, mais nous travaillons sur tous les publics, à l'image des travaux déjà réalisés sur la petite enfance et les personnes âgées ».■



Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
bourgogne.msa.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Juridique

Maison d'habitation, SCI et abus de droit

Vendre son bien à une Société Civile Immobilière (SCI) peut être constitutif d'un abus de droit sanctionné par l'administration fiscale. Explications…

L'histoire commence en 2008

Plusieurs membres d'une famille décident de constituer une SCI, soumise à l'impôt sur le revenu, qui a pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles bâtis et non bâtis.

Quelques mois après, la SCI a acquis la maison d'habitation des associés par l'octroi d'un emprunt bancaire.

La SCI a décidé de réaliser d'importants travaux sur cette maison, financés par un apport en compte courant d'associé.

Un bail instaurant le versement d'un loyer est conclu entre la SCI et ses associés.

En raison de l'importance des travaux, des déficits fonciers sont réalisés par la société et ils sont imputés sur chacune des déclarations de revenus des associés à proportion de leurs droits dans le capital social de la société.

Grâce à ce montage, les associés ont écarté l'application de l'article 15 du Code général des impôts. Cet article nous précise que les revenus des logements dont le propriétaire se réserve la jouissance ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu. La contrepartie de cette exonération est l'impossibilité de déduire les charges afférentes à ces immeubles.

Le loyer versé par la SCI est imposé, ce qui permet de déduire les charges relatives aux travaux effectués.

Ce schéma était bien pensé mais….

L'administration fiscale a remis en cause l'imputation des déficits fonciers déclarés au titre de l'abus de droit. La location de la maison d'habitation au profit des associés n'avait pas d'autre but que de permettre aux associés de la SCI d'imputer les déficits fonciers sur leurs autres revenus de leur foyer fiscal.

Le comité d'abus de droit a été saisi et invoqué d'autres arguments : la SCI ne possédait qu'un seul bâtiment, aucune autre démarche n'a été accomplie pour proposer le logement à la location à des tiers, la disproportion entre le montant des loyers et les charges constituées par l'emprunt et les travaux conduisant à une opération structurellement déficitaire, et le financement des travaux par apport en compte courant d'associé.

L'opération n'avait que le seul but de faire échec aux dispositions de l'article 15 du Code général des impôts.

Il est vrai que l'opération était alléchante. Elle permettait de dégager une somme d'argent pour chacun des associés servant à financer des travaux par un apport en compte courant d'associé, travaux qui entraînaient un déficit foncier et donc une absence d'imposition sur plusieurs années.

Une telle opération doit être maîtrisée pour éviter tout redressement de la part de l'administration fiscale, sanctionnée, en l'espèce, par une majoration de 80% des sommes dues par le contribuable.

AS BFC
Conseil-Gestion-Expertise comptable



Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse) — Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 25/06/2019	Bourg-en-Bresse 25/06/19	St-Christophe-en B. 25/06/2019	National 19/06 au 25/06/19
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3.80 €	3,87 €
	R	3,40 €	3,60 €	3,60 €	3,57 €
	O		3,10 €	-	3,28 €
Vaches mixte (M)	R	3,20 €		-	3,20 €
	O	3,10 €	3,10 €	-	3,15 €
Vaches lait (L)	O	2,80 €	-	-	2,82 €
	P	2,65 €	2,65 €	-	2,62 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,50 €	4,16 €
	R	3,35 €	3,65 €	4,00 €	3,64 €
	O	3,20 €	3,05 €		3,19 €
Taureaux VML	URO	2,60 €	2,60 €	3,05 €	2,85 €

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) Cotations du Bassin Centre-Est du 17/06/19 au 23/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,97 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	3,44 €	3,41 €	3,40 €	3,39 €	
Races lait					-	-	3,17 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,06 €	3,94 €	3,69 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,02 €	3,91 €	3,81 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,37 €	3,36 €	3,30 €	
Races lait				-	-	-	2,95 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,48 €	4,27 €	4,01 €	3,77 €			

Tendance : marché calme.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **25/06/2019**

Effectif total: 186 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	2,76 €	2,91 €	2,85 €	-
			400-450	2,95€	2,95 €	2,95 €	-
			450-500	-	-	-	
		R	<200	-	-	--	
			300-350	2,77€	2,85€	2,84€	-
			350-400	2,66€	2,72€	2,69€	
	F	E	250-300	-	-	-	-
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,90€	2,90 €	2,90€	-
			300-350	2,69 €	2,83€	2,72 €	-
			350-400	-	-	-	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	

BROUTARDS : Vente plus calme sauf dans les bons lots de 350 kg.
LAITONNES : Vente rapide et totale à des cours recondutis dans les bonnes charolaises vaccinées pour l'Italie.

Effectif total: 209 - Taux de vente:90%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	2,73 €	2,77 €	2,74€	-
			350-400	2,62 €	2,80 €	2,76 €	-
			400 - 450	2,67 €	2,91 €	2,77 €	-
		R	300-350	2,62 €	2,75 €	2,69 €	-
			350-400	2,39 €	2,67 €	2,55 €	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	300-350	2,67 €	2,84 €	2,75 €	-
			350-400	2,59 €	2,72 €	2,67 €	-
		R	350-400	-	-	-	-
			400-450	2,43 €	2,43€	2,43 €	-

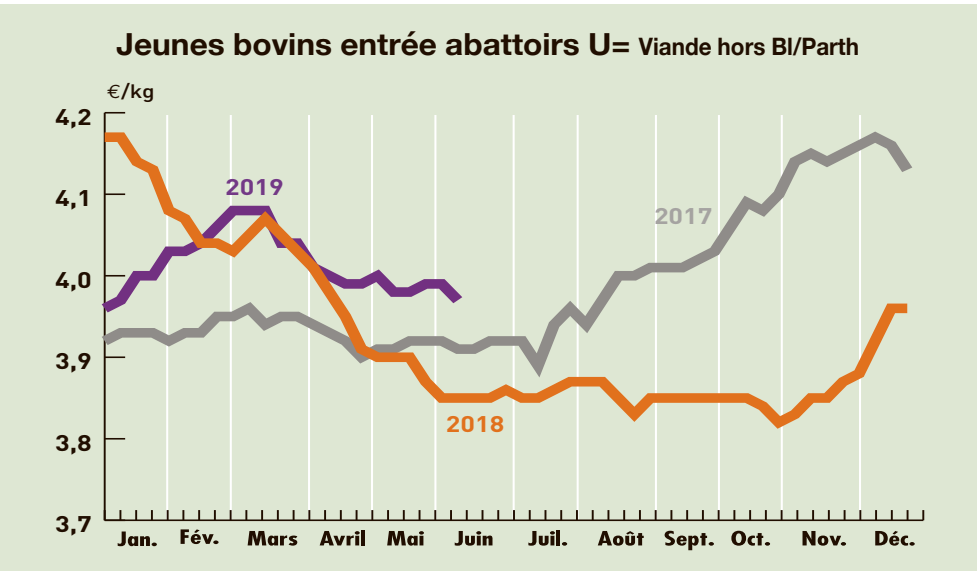
TAURILLONS : La qualité n'y est plus et les lots inférieurs ou trop âgéssont plus difficiles à placer.
GENISSES : Vente rapide et totale à des cours reconduits dans les bonnes charolaises vaccinées pour l'Italie.

Effectif total: 153 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,68 €	1,84 €	1,75 €	-
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,26 €	2,47 €	2,36 €	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,90 €	2,27 €	2,04 €	-
			5 à 10 ans	1,79 €	2,15 €	1,96 €	-
			+ 10 ans	1,76 €	2,04 €	1,84 €	-
		R	- 5 ans	1,73 €	1,88 €	1,81 €	-
			5 à 10 ans	1,71€	1,79 €	1,74 €	-
			+ 10 ans	1,59 €	1,72 €	1,64 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	
	F	E	24 à 36 mois	2,55 €	2,72 €	2,64 €	-
		U	24 à 36 mois	2,00 €	2,32 €	2,18 €	-
		R	24 à 36 mois	1,91 €	1,99 €	1,95 €	-

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Offre réduite mais de qualité correcte. Malgré le faible effectif, les acheteurs sont quasiment tous présents et les cours sont reconduits à quelques centimes près selon l'état et l'âge des animaux. Vente rapide.
TAUREAUX : Peu d'apports mais une demande supérieure à la semaine précédente. Les cours gagnent quelques centimes.



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) Cotations du Bassin Grand Sud du 17/06/19 au 23/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,98 €	3,99 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,61 €	4,14 €	3,93 €	3,73 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,02 €	3,84 €				
Races mixte					3,39 €	3,38 €		
Races lait						-	2,94 €	2,90 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,64 €	4,45 €	4,32 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

manque de finition. En jeunes bovins, le commerce reste très calme.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 24/06/2019

Bovins (180) Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
345 à 450 kg Taurillons d'herbe	930 - 1250	2,68 - 2,78
470 à 545 kg Laitonnes	1240 - 1320	2,37 - 2,68
285 à 325 kg Génisses	-	-
395 à 500 kg (24-36mois) Taureaux	1,92 - 2,10	-
1015 à 1270 kg	1440 - 2210	1,39 - 1,74
Vaches légères	610 - 1150	
Vaches entre deux	1170 - 1350	
Vaches lourdes	1360 - 1640	

Génisses formées 16-24 mois pesant de 330 à 370 kg vendues de 1720 à 1880 euros soit de 5,11 à 5,11 euros du kilo vif.

En taurillons, une présentation de très bonne qualité permet la vente totale des animaux présentés à des tarifs reconduits. La demande s'orientant plus sur les sujets de 400 à 450 kg. Placement rapide en génisses de 16 mois à des cours stables.
Meilleure demande en taureaux.
Peu d'apports en vaches. Cours fermes.

Prochain marché le lundi 1er juillet aux horaires habituels.

Tendances SEM. 26/2019

Bovins de boucherie

L'impact des températures qui vont avoisiner voir dépasser les 40°C dans la semaine est catastrophique pour la consommation de viande rouge. Alors qu'il a un mois, la pluie perturbait la sortie des barbecues, il sera bien difficile d'organiser des parties de grillades en pleine journée. L'accroisse ment rapide des températures fait chuter les ventes de brochettes dans la distribution et les magasins réduisent ou annulent des commandes. Les abattoirs ajustent leur activité en permanence et reculent des livraisons, ce qui entraine une ambiance assez lourde sur le marché de la viande. Les éleveurs profitent du beau temps pour le ramassage de l'herbe ce qui limitent les sorties. Cet équilibre entre une faible demande et une offre réduite permet une certaine stabilité des prix dans l'ensemble des catégories ce qui ne convient pas aux éleveurs qui souffrent toujours d'un manque de valorisation de leurs produits. En laitières, la canicule fait fondre les commandes. La demande en viande hachée se tasse, mais l'équilibre offre/demande permet de stabiliser les prix dans les Holsteins ou Montbéliardes, correctement finies. Le tri reste sensible dans les animaux légers ou en

Broutards

Les acheteurs réduisent leurs volumes d'activité pour éviter de faire voyager les animaux en cette semaine caniculaire. Les expéditions vers l'Algérie et le Maghreb se poursuivent, mais les commandes sont plus restreintes sur l'été. La demande est également plus modeste sur l'Espagne qui pâtit d'un manque de débouché dans les JB. Le commerce est plus calme en toutes catégories, mais la pression sur les prix est mesurée face à des volumes amoindris par les travaux de fenaison. Dans les femelles, les transactions restent fluides avec des tarifs stables pour les bonnes laitonnes de 350kg. Le commerce est laborieux sur l'Espagne..

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'offre tend doucement à progresser et est plus en accord avec les besoins des intégrateurs. Les expéditions sur l'Espagne sont également amoindries par les fortes températures. Les transactions sont plus calmes dans les bons Montbéliards et le tri est plus sévère avec de la baisse dans les veaux légers, très fragiles par ces fortes températures. Dans les veaux croisés, la tendance est identique avec un léger repli dans les bons veaux viandés et un tri plus sévère dans les ordinaires ou légers. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/06/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 103 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards/Laitonnes : Vente très rapide cours attractifs. La demande en broutard et laitonnes se fait ressentir a un moment de l'année ou les animaux se font de plus en plus rares.	M	U	200 - 250	2,988 €	3,12 €	3,08€	-0,04
			250 - 300	3,01 €	3,04 €	3,03 €	-0,05
			300 - 350	2,73 €	3,05 €	3,00 €	-0,01
			350 - 400	2,87 €	3,07€	2,88 €	-0,04
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,58 €	2,74€	2,66 €	-
			300 - 350	2,66 €	2,74€	2,70 €	+0,01

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/06/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 143 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses Cours reconduits dans toutes les catégories. Légère hausse dans les jeunes vaches de bonne conformation.	F	U	- 5 ans	1,66 €	2,09 €	1,98 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,66 €	2,20 €	1,91 €	+0,03
			+ 10 ans	1,54€	2,01 €	1,76 €	-0,01
		E	de 24 à 36mois	-	3,27 €	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,18€	2,26 €	2,22 €	-0,02
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	1,68€	1,86 €	1,76 €	

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/06/2019**

Effectif total: 846 - Taux de vente: 99%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 144 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M		M	1,03 €	1,13 €	1,09 €	
	F	U	< 60 kg (F)	1,03 €	1,21 €	1,12 €	
	F	R	< 60 kg (F)	0,86 €	1,09 €	0,97 €	
	F	O	< 60 kg (F)	0,50 €	0,84 €	0,82 €	
Effectif total: 682 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 - 38 kg	2,87 €	3,13 €	3,02 €	
		U	38 - 44 kg	2,83 €	3,25 €	2,98 €	-
		U	44 - 50 kg	2,66 €	3,12 €	2,86 €	-
		U	- 50 kg	1,99 €	2,61 €	2,39 €	-
		R	32 - 38 kg	2,58 €	2,83 €	2,66 €	
		R	38 - 44 kg	2,56 €	2,99 €	2,74 €	-
Effectif total: 6 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O		11 €	27 €	25 €	
Effectif total: - Taux de vente :				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-25kg	85 €	85 €	85 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 24/06/2019**

Ovins : 316	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	103 - 115	1,93 - 2,67
Brebis	42 - 94	0,78 - 1,12
Béliers	-	-

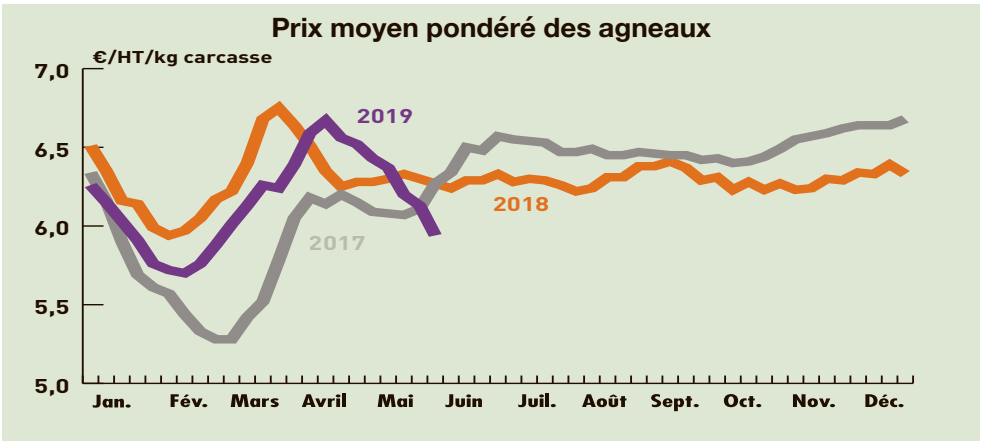
Prochain marché le lundi 1er juillet aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — **Cotations FranceAgriMer du 17/06 au 23/06/2019**

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,41 €	5,75 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,27 €	5,62 €

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — **Cotations FranceAgriMer du 17/06 au 23/06/2019**

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,94 €	6,75 €	2,35 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/05/2019 au 02/06/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,73 -0,09	6,68 -0,19	5,99 -0,31	-	-	-	-
	R Var.	6,37 -0,12	6,42 -0,17	6,33 -0,03	-	6,54 -0,13	6,51 -0,09	6,35 -0,17	-
	O Var.	-	5,35 -0,28	-	-	5,93 -0,01	5,70 -0,16	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,59 -0,14	6,56 -0,15	5,54 -0,28	-	-	6,52 =	-
	R Var.	6,38 -0,05	6,38 -0,05	6,36 -0,13	5,59 -0,17	6,50 -0,10	6,43 -0,03	6,16 -0,06	5,61 -0,12
	O Var.	6,35 0,28	6,33 0,012	6,29 -0,04	5,47 -0,19	5,85 -0,06	5,71 -0,08	5,54 -0,13	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,58 0,13	5,32 0,03	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,35 =	5,04	-

Zone nord : Agneaux : marché difficile. Brebis : Sorties plus importantes, cours en baisse en toutes catégoties mais plus marqué en bonne marchandise.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

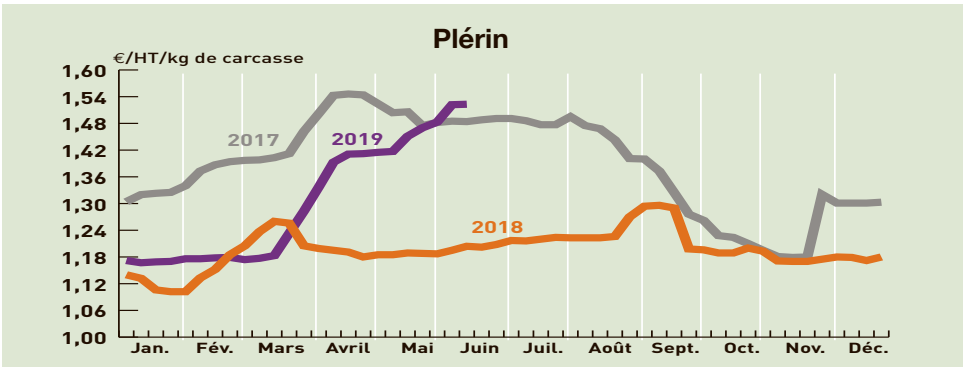
ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 24 juin 2019) :
«Pression à la baisse sur le marché italien, mais les marchés extérieurs aident à tenir l'équilibre offre/demande».

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4407 porcs présentés) Cotations du mardi 24 juin 2019

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,522** €



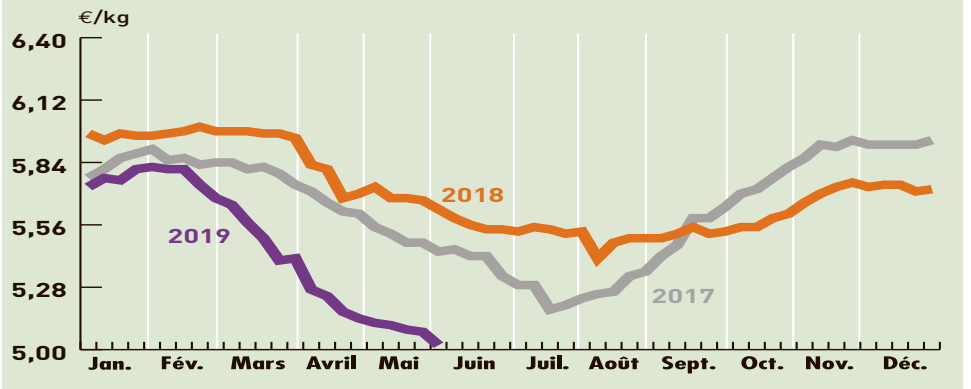
Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) — **Cotations nationale FranceAgriMer du 17/06 au 23/06/2019**

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,50 €	-	-
U	-	6,70 €	5,63 €	-
R	-	5,54 €	4,15 €	3,26 €
O	-	5,02 €	4,02 €	3,29 €

Veaux rose clair O - Cotations FranceAgriMer



Veaux de 8 jours à 4 semaines (en euros/tête) — **Synthèse nationale FranceAgriMer du 17/06 au 23/06/2019**

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	668	Plus d'apport, cours difficilement reconduits dans la marchandises moyenne.
La Talaudière	346	Vente faciles, cours reconduits

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	254	14
Femelles	187	24

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) — **Cotations FranceAgriMer du 17/06 au 23/06/2019**

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	-	-	-

Céréales

Marché du 18 juin 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juin	170	V	C
	fourrager	juin	165	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	juin	170	V	C
	fourrager	juin	165	V	C
Aube/Yonne	meunier	juin	170	N	C
	fourrager	juin	159	N	C
BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	175	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	175	V	C
Aube/Yonne	BPMF	juil.-déc.	168	N	C
	fourrager	juil.-déc.	160	N	C
BLÉ TENDRE de FORCE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		mai-juin	235	N	
ORGE FOURRAGÈRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	-	-	-	-
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	-	-	-	-
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	-	-	-	-
ORGE FOURRAGÈRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juin	150	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juin	150	V	C
Aube	62-63 kg/hl	juin	142	N	C
AVOINE NOIRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	48 kg/hl	-	-	-	-
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	juin	150	N	C
TRITICALE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'or/haute Saône		-	-	-	-
MAÏS					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		juin	156	N	C
MAÏS					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	164,50	N	C
POIS					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	oct.-déc.	190	N	C
Yonne	fourrager	oct.-déc.	190	N	C
Aube	fourrager	-	-	-	-

Matériel

Tracteur

10 - Vds tract MF 275, 2630 H, 66CV, 2RM, 1ère main, batterie alt., 4 pn neufs, distr se+de pit benne, révisé, 6500 euros TT- Broyeur MF trainé, L 1,5 m, fléaux, BE méca, 1000 euros TT (250B)
✆ 03 25 70 01 68 après 21h

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (260B)
✆ 06 30 11 59 25

34 - Achat tracteurs UNIVERSAL, UTB, EICHER, MF, FIAT séries 66, 76, 86, 90, RENAULT 50, 60 70, 80, 90, Dionis Fructus séries 12 et 14, DEUTZ, FENDT, même en panne ou beaucoup d'heures.
✆ 06 71 95 90 35

39 - Vds tracteur Claas 436RX plus de 2007 avec chargeur Mailleux FL80 7950 h en t.b.é
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds tracteur Renault 461 bon état chargeur av + godet + fourche direction hydraulique 5000 euros à débattre.
✆ 04 77 54 32 81
ou 06 78 42 20 39

58 - Vds CLAAS ARES 656 2004, 7150 H, rel av, vitesse rampantes, pneus 10% usure, TBE.(2502)
✆ 06 79 71 62 23

69 - AV cause cessation tracteur Class Arion 530 année 2015 1800 H. - Presse balle ronde Class Roland 340 an 2008 - Semoir engrais Amazone 1400 l.
✆ 06 66 74 42 86
ou 06 61 66 44 74

71 - Vds presse BR JD 570, faucheuse 6MD 500, tracteur Same 8, 5 t, 3.500 h, moteur Deutz, cause retraite.
✆ 07 84 53 27 48

76 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ 06 21 49 50 89

Travail sol

26 - Vds cause maladie faucheuse Khum, botteleuse Garnier, râteau faneur Remy rouleau en fer. Prix intéressant
✆ 09 64 26 86 23

71 - Cause retraite, vds charrue, portée 4 socs Naud 5540, sécurité à friction, série lourde.
✆ 06 83 23 18 71

Récolte

18 - Vends cause cessation belle MB Braud 700, hydrau., cabine clim., cpe 4,30 m, chariot, pneus larges, prix intéressant.
✆ 06 23 14 27 85

18 - Vends cause cessation très belle MB Braud 650, cabine clim., coupe 3,60 m, prix intéressant.
✆ 06 23 14 27 85.

21 - VDS faucheuse-cond, 3 m., Kuhn GLV 303, tête pivotante, andaineur Kuhn 4121, 11 bras. (2602)
✆ 06 46 10 52 91

26 - Vends presse à balle rondes Gallignani modèle GAV6, année 2008 bon état.
✆ 06 42 81 20 72

42 - Vds presse balles rondes Welger + faneuse Lely 520 godet Agram multi benne cause cessation.
✆ 06 07 68 99 10

58 - Vends benne GODIMAT, 13 T, 4 pneus neufs, essieu directeur. (2601)
✆ 03 86 69 21 53

58 - Vds faucheuse KUHN 4410 BE - Benne BRIMONT 12 T. - 2 bennes GRESLES - 7,5 T. - Pelleteuse GOYER, semi portée. (26VB1)
✆ 06 74 69 21 83
03 86 58 35 52

58 - VENDS andaineur Kuhn, GA 300, bon état, 600 euros. A débattre. (2604)
✆ 06 20 96 82 28

58 - Cause cessation vends round-baller Vicon 4116 - 5 campagnes - 4300 bottes - libre de suite - Très bon état. (260A)
✆ 06 30 54 23 48

69 - Vend plate forme pour balle ronde à remettre en état et ensileuse 1 rang.
✆ 06 82 35 31 37

71 - Vds faneuse 4 toupies, 540 UPM Pöttinger et 12 toupies, B.E., cse retraite.
✆ 03 85 54 31 91

71 - Vends presse balles rondes, case BB465, 7.000 bottes, avec couteaux, révisée.
✆ 06 20 56 61 62

Arbo-viti

07 - Vds calibreuse abricots Calbrex 4 bandes + monte charge bon état
✆ 06 45 86 18 59

07 - Vds chambre froide complète 75m3 bon état à démonter
✆ 06 45 86 18 59

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ 03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99

Manutention

01 - Vds plateforme balles + ratofaneur MH sur pneus
✆ 03 85 31 62 79

Trav. publics

42 - Vds pelleteuse Liebherr 921 sur pneus -bon état- 4700 euros - moteur Deutz 6 cylindres.
✆ 06 40 21 28 85

Agri. divers

18 - Vends automoteur Caruelle PR 440, clim, 4400l+400l rinçage, 210 cv, rampe 36-38 m, 3 brins régul horizon avec barre de guidage et coupure de tronçons, 3.500 h, roues 300/95r52 et possibilité 520/85-38.
✆ 06 79 86 81 62

18 - Vends cultivateur lourd, 3,20 m, 17 dents, queue de cochon - vibroculteur, 3,60 m, 37 dents - charrue Cormick, 3 socs - MB Claas Matador Gigant, 6 cylindres, 3,60 m, avec broyeur, état de marche.
✆ 02 48 64 69 29

18 - EARL Aupetitgendre Pierre et Alain vend cause retraite: tracteur New Holland TM165, 2001, 7.500 h, masses et jumelages, bon état, 22.000 euros, 4x4 - Nissan Patrol 230.000 km, 3.500 euros - auto chargeuse à balles rondes Duchesne, 9 bottes, 1.200 euros - semoir céréales Roger, 4 m, 800 euros.
✆ 06 80 18 92 38

21 - Vds cause retraite tracteur JD 6150 R 2013 bte direct drive, 3060 H, 62000 euros, New Holland T 6030 bte électro command, 5700 H, 26000 euros, Vis à grain AGRAM 12 M, 220, sur chariot repliable, 3200 euros, covercrop Quivogne 36 D, en V repliable, 3200euros.(26VB2)
✆ 06 15 34 41 97

26 - Recherche cultivateur 3m-3.50m
✆ 06 22 96 88 01

39 - Vds TBE mois batt John Deer 9600 avec 3 coupes et 3 chariots (poss. de détailler les coupes), 4 pneus neufs + roues de secours AV et AR, 2 téléchargeurs manuscopic JCB 531/70, très belle benne Brimont, 4,7T côtés amovibles, 7T, 12T, et 18T BP flèche entrepreneur 3T MF, cellules Privé avec fond conique, ventilateur, et vis de reprise, vis sur chariot Denis L 12M diam 160 et daguet L 8M diam 200 les 2 avec trémies et vis portatives Denis de diam 100 à 240 de 3M à 11M , tracteur Fordson Major 60CV 3 béquilles hydrauliques de bennes état neuf, Vibros Kongskilde 4,50M repliable avec double rotoherses et 6M repliable, appeler le soir après 20h ou laisser message je rappelle
✆ 03 84 70 02 77 ou 06 84 83 19 90

39 - Vds lève sac Lerin et rabot à lisier Lerin, matériel d'atelier compresseur Devilbiss 300L sur 4 roues pneumatiques avec attelage tracteur et enrouleur, perceuse sur colonne sur pied, touret à meuler sur pieds, conteneurs palettisables 2000L pour semences engrais, aliments, 2 tracteurs Allis Chalmers pour collection dont un tournant, MF 30 gris, fends, rouleau Gourdin 6,20 hydraulique, cage de contention pour chevaux et bovins, bétonnière Lerin 3 points à volant, canadien lourd 3M queue de cochon, appeler le soir après 20H ou laisser message je rappelle
✆ 03 84 70 02 77
ou 06 84 83 19 90

42 - Vds remorque chambre froide 1.9 m3 - tracteur Fiat 550 chargeur charrue grapin herse rouleau girobroyeur
✆ 06 07 96 23 40

42 - Vds cellule - déssileuse - récolteuse - plumeuse - tronçonneuse Jonsered 2054 Tub80
✆ 06 17 48 80 69

69 - Vds pulvé Gaysa 800 l. 12 M Com. Elect. rampe hydro sechoir fromage écrémeuse table inox 2 m.*0,9.
✆ 07 89 33 57 46

69 - Vds décileuse 1 m3 650 cellule 120 Q cloture électrique secteur.
✆ 04 74 26 57 47
ou 06 41 12 47 63

69 - Vds thermoscelleuse + plaque 15 pots + compresseur 2500 HT.
✆ 06 85 56 13 64

71 - Vds presse N. H. BR 740, stabul à démonter, 648 m2, 90 places jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis B. E.. aide au démontage si besoin, prix à débattre.
✆ 06 09 44 66 09

71 - Vds tracteur Deutz Agrotron 130, 5.300 h, pont avt, cabine suspendue, relevage et prise de force avt, presse RV 156 l, pick-up 2 m, surélévateur Mailleux 660.
✆ 06 88 16 04 97

73 - Vends round baller JD 570 ficelle, semoir engrais 600 l, épandeur fumier 6 t, motofaucheuse Aébi, charrue 1 socle, faucheuse 4 ass, monte bottes 8 m, presse MF 8025. Tél de 9h à 12h ou soir.
✆ 09 70 91 58 33

74 - Vds silo 6 t, 1 500 euros - Vds Isolation poliuretanos anticondensation et inoxidable 600 m² - 12 euros m².
✆ 07 67 00 89 24

Véhicule

Utilitaire

89 - Vds C15 diesel, 1991, 600 euros - C15 ess., 1993, 400 euros - 1 multi plat, Fiat, 2003, 500 euros. (2603)
✆ 06 33 44 81 47

Quad

69 - Vds quad Kimco 500 année 2009 homologué route prix 3800 à déb. - Vds 4x4 Patrol année 1991 pour pièces moteur HS pont et BV BE plusieurs roues et pneus. Prix faire offre.
✆ 06 16 44 78 10

Tourisme

13 - Vends MITSUBISHI, excellent état break, visite tech 8 2019.
✆ 06 23 40 76 23
ou 06 50 16 39 83 HR

38 - Lancia Musa 1.9 Multijet 100 cv, kilométrage 246 000 km CT OK: 2900 euros - Direction assistée, 4 pneus hiver/été presque neufs, kit de distribution neuf, airbags, climatisation, toit ouvranr panoramique, intérieur cui impeccable, système son Bose.
✆ 06 31 88 67 30

73 - Vds Land Rover Défender 110 Crew cab e 2016 état neuf crochet.
✆ 06 65 75 14 19

Achat-Vente

Récolte

38 - Eleveurs cherche paille en andain 60 km autour de Paladru.
✆ 06 72 85 93 19
ou 06 32 64 91 84

39 - Vds luzerne enrubannée 44 bottes 560 kg par camion, départ. nord Jura
✆ 06 15 26 60 79

39 - Vds luzerne enrubannée 44 bottes 560 kg par camion, départ. nord Jura
✆ 06 15 26 60 79

Fourrage

63 - Agri. vd foin, enrubannage, paille 2019 bonne qualité prix départ ou rendu.
✆ 06 22 75 35 81

Terrain

38 - Agriculteur cherche exploitation ou terrains en fermage ou à acheter en Drôme ou Sud Grésivaudan, etudie toutes propositions.
✆ 06 89 44 75 22

Divers

M. BARIS
Célèbre Voyant médium à votre service. Il vous aide à résoudre vos problèmes : amour, chance, protection, problèmes familiaux et impuissance, etc. Résultat rapide.
06 05 55 69 75

38 - Cherche charette à foin, ancienne quatre roues bois.
✆ 04 74 85 80 32 HR

Professeur GUY
Célèbre Grand Voyant Medium - Astrologue International
Résout tous les problèmes en 3 jours. Travail, amour, chance, désenvoûtement, protection, maladies, examens, impuissance sexuelle, sport, commerce, etc.
Paiement après résultats.
Travail sérieux, rapide, efficace, 100% garantie.
Travail aussi par correspondance, reçoit tous les jours sur rendez-vous.
06 20 20 67 68



ACHETE PAILLE
en andains
(orge, blé, colza, etc)
à la tonne ou l'ha

- Presse équipée de la pesée :
- Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
- Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
- Paille évacuée aussitôt pressée

NOS +

NOTRE ENGAGEMENT
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.

ACHETE PAILLE
pressée
sous abri
ou rendue à Puits

SARL De CHASSINEL 21400 Puits
Sarl 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50
Jacques-Yvan 07 88 33 45 89
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs

Propriété

58 - Ferme à louer ou à vendre 35ha Vaumas.
✆ 03 58 06 02 85

88 - Vends maison bon état cuisine équipée salon SAM 4 chambres cave grenier garage CC gaz ext terrasse jardin arboré prix 86000 euros sauf agence.
✆ 03 29 36 51 58

42 - Vds presse bal.ronde 120x120 1 barr. 9 pot. galv. sem. à grains giro and. + clot. elect. + tonne eau 600l + herse
✆ 04 77 20 87 68

69 - Vds scarificateur 13 D pelle à terre 3 points semoir 3 points remorque + citerne 2700 l. + brasseur.
✆ 06 64 94 35 03

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
22 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

NOUVEAU SITE INTERNET
GODE
Une gamme d'outils
INNOVANTS adaptés à vos besoins
minibatt + multitest pailletest G3P...
Service - assistance et suivi GARANTIS
www.gode.fr 03 23 66 20 05

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
boutique.reussir.fr

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France



Location

Autre

19 - En Corrèze, aux portes du Lot et Dordogne, gîte 4 pers., bien équipé, au calme, 450 euros/sem .
✆ 06 68 95 93 16

88 - A 9 km de Vittel Contrex Gite tout confort 4-5 pers. 250 euros/ semaine Juillet-Août.
✆ 06 87 59 12 94

Animaux

Bovin

01 - Vds taureau charolais 7 ans, HBC, vêlage facile, calme, bonne origine, IBR A, TGS
✆ 06 88 76 67 81

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - 5 vaches pleines vêlage automne, TGS (réf. 230C)
✆ 06 28 02 04 05

07 - Vds taureau Aubrac 5 ans, inscrit, t.b origines. Type élevage. Toutes garanties sanitaires
✆ 06 30 42 37 46

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 15 et 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (230F)
✆ 06 07 75 59 74

38 - Vds génisses Prim Holstein portantes ou en lactation origines US et Canada.
✆ 06 85 22 49 36

39 - Vds bons taureaux limousins 2 et 3 ans HBL 1 vache 4ans suitée lim et 10 belles génisses lim 12 à 15 mois idem IBR BVD livraison poss
✆ 06 26 20 05 40

42 - Cse cess vds 5 génisses PH prêtes à saillir - 1 vl PH terme 10/07
✆ 06 83 20 84 12

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas- 21230 Allerey, IND IBR, VENDS veaux reproducteurs 18 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, - taureaux adultes (réf. 230E)
✆ 06 83 68 07 96

69 - Achète bonnes laitonnes charolaises vaccinées FCO.
✆ 06 80 44 67 41

FOIRE CONCOURS
GÉNISSES ET BŒUFS
CULARDS D'ENGRAISSEMENT
Vente au cadran dès 8h30
JEUDI 25 JUILLET 2019
À Moulins-Engilbert (58)
Inscription jusqu'au 5 juillet
Sicafome: 03 86 84 28 75

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 230D)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vds veau femelle 4 mois, race jersiaise.
✆ 03 85 82 39 47
ou 06 30 00 46 65

71 - Cse cessation fin 2019, vds 10 génisses, 2 vaches charolaises, echo 3-4 mois, IBR A et autres vaches.
✆ 06 71 64 05 80

88 - Elevage Blonde d'Aquitaine vend 5 génisses de 11 mois 5 génisses de 14 mois Reproducteur 15 mois BO. Très calme Indem IBR PARATUBE BVD. Livraison.
✆ 06 12 85 67 49

89 - Elevage Charolais HBC vend taureaux de 2 ans, - taureaux de 18 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 200H)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

26 - Vds 40 chèvres Saanen pleine mise bas en sept.
✆ 06 46 78 0072
ou 06 02 11 40 39

Equin

21 - Donne âne mâle, docile, 3 ans, contre bons soins.(2503)
✆ 06 83 14 41 46

Offre

Emploi

18 - Exp. céréalière sud-est du Cher, cherche une personne pour moisson et travaux ag. pour juillet, août et + selon disponibilité. Permis B obligatoire. Hébergement poss.
✆ 06 10 91 41 94

21 - RECHERCHE salarié agricole, conduite, mécanique, ferme en conversion bio 10 kms Nord de Dijon (réf.
✆ 06 31 55 83 90

21 - Expl. polyculture-élevage allaitant, Villaines en Duesmois, recherche salarié CDI. (260C)
✆ 06 87 58 08 62

26 - Cherche ouvriers pour cueillette abricots fin juin, juillet + chauffeurs tracteurs expérimentés.
✆ 06 83 91 47 59

26 - Exp agricole spécialisée ds l'élevage de poulettes cherche salarié agricole avec PL+FIMO 39H hebdo/ 1800 euros net
✆ 06 84 84 88 49

38 - Exp caprin rech ouvrier : soin aux animaux:traite, alimentation - transformation fromagère. travail en équipe, autonome: expérience souhaité CDI PLEIN TEMPS
✆ 07 81 66 36 38

39 - Céréalier Jura cherche JH avec expérience pour moisson juillet, permis B, hébergé
✆ 06 70 25 77 05

42 - Exploit. viande bovine transfo volailles recherche salarié agricole à partir de septembre.
✆ 06 13 36 21 38

54 - Secteur Nomeny-Delme, exploitation céréalière cherche chauffeur tracteur (H/F), période juillet-août, permis Vl Svp.
✆ 06 82 73 82 05

73 - Abattoir Bourg Saint Maurice, en Savoie, recrute boucher (ère)
✆ 04 79 41 06 81

AS BFC Accompagnement Stratégie Conseil - Gestion Expertise Comptable

RECRUTE EN CDI
UN COLLABORATEUR COMPTABLE (F/H)
sur l'agence de NEVERS

PRESENTATION DE L'A.G.C :
L'Association de Gestion et de Comptabilité, AS BFC est membre de la Fédération Nationale Accompagnement Stratégie (40 centres - 3000 collaborateurs - 300 agences) et appartient à la dynamique des acteurs économiques qui partagent un même projet privilégiant l'homme, les territoires, au service du développement des entreprises.
AS BFC est historiquement implantée sur le département de Sâone et Loire et désormais dans la Nièvre, comme en Franche-Comté.
Les adhérents qui font confiance à AS BFC pour les accompagner dans la création et le développement stratégique de leurs entreprises sont : agriculteurs et viticulteurs, artisans, commerçants, entreprises de service.

POSTE :
Sous la supervision du responsable d'agence, vous aurez la responsabilité d'un portefeuille.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentation des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux et dans la culture du service à l'adhérent.
Vous aurez la charge de fidéliser votre portefeuille, de garantir une prestation de qualité dans l'accompagnement des adhérents avec qui vous serez en relation directe.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence de l'AGC BFC, par votre passion du métier et vos qualités relationnelles.

FORMATION :
• BTS - DCG - DSCG - Master CCA ou équivalent universitaire

PROFIL :
• Expérience significative d'au moins 2 ans acquise en cabinet ou en AGC.
• Maîtrise des outils informatiques de production comptable, avec de solides bases techniques comptables et fiscales ; la connaissance de l'environnement ISAGRI sera un atout.
• Votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence et seront complétés par une formation à nos méthodes et nos valeurs.

CONDITIONS GENERALES :
• Rémunération (avec 13ème mois, avantages sociaux) et perspectives d'évolution, selon compétences
• Poste à pourvoir, dès que possible
• Lieu de travail : NEVERS
• Permis VL indispensable

CANDIDATURE :
CV + lettre de motivation manuscrite à adresser à **AS BFC** M. le Directeur, 59 rue du 19 mars 1962 CS 7061 - 71010 Mâcon Cedex ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal
Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

74 - Cherche chauffeur pour moisson et travaux agricoles CDD juillet permis B obligatoire.
✆ 06 07 32 64 32

89 - Rech. chauffeur pour moisson et travaux agri. pour Juil et Août, poss. logement.(250C)
✆ 06 81 76 99 81

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

58 - Propose tous travaux de fenaison + pressage foin, paille carrées ou rondes. 30 km de Saulieu, travail sérieux.(2501)
✆ 06 86 91 90 62

Demande

Emploi

01 - LYCEE AGRICOLE DE CIBEINS recherche pour le 1er septembre 2019 un ouvrier spécialisé pour le suivi de troupeau de vaches laitières. Rémunération : niveau IV échelon 2 de la grille de la convention collective des salariés agricoles de l'AIN et logement de fonction Envoyer LM et CV à Lycée Agricole de Cibeins - Domaine de Cibeins - 01600 Misérieux
✆ 04 74 08 88 22

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

«SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»

14, Boulevard de la Tremouille - Dijon
RCS 307 018 705
Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2019

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE
Arrêté au 31.12.18
Intérêts et produits assimilés
N-1 : 16 250.00 N : 4 333.34
Revenus des titres à revenu variable
N-1 : 197.57 N : 176.04
Commissions (produits)
N-1 : 1 046 564.40 N : 915 594.28
Commissions (charges
N-1 : 0.00 N : 0.00
PRODUIT NET BANCAIRE
N-1 : 1 063 011.97 N : 920 103.66
Charges générales d'exploitation
N-1 : -176 692.20 N : -170 264.03
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
N-1 : 886 319.77 N : 749 839.63
Coût du risque
N-1 : -1 035 924.28 N : -1 610 701.04
RESULTAT D'EXPLOITATION
N-1 : -149 604.51 N : -860 861.41
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT
N-1 : -149 604.51 N : -860 861.41
Résultat exceptionnel
N-1 : 230 622.33 N : 860 872.59
Impôt sur le bénéfice
N-1 : -90 830.00 N : -14 091.00
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées
N-1 : 0.00 N : 0.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE
N-1 : -9 812.18 N : -14 079.82
BILAN PUBLIABLE
Arrêté au 31.12.18
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit
6 367 528.15 6 446 985.21
Opérations avec la clientèle
7 814 525.77 8 208 716.89
Actions et autres titres à revenu variable
Participations et autres titres détenus à long terme
11 817.00 11 992.50
Autres actifs
53 437.59 150 457.72
Comptes de régularisation
TOTAL DE L'ACTIF
14 247 308.51 14 818 152.32
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits
2 257 616.11 2 499 274.66
Autres passifs
343 145.00 422 108.87
Comptes de régularisation
626 589.20 566 869.77
Provisions pour risques et charges
6 736 400.32 7 571 110.22
Dettes subordonnées
2 046 023.87 1 494 225.60
Capitaux propres hors FRBG
2 237 534.01 2 264 563.20
Capital souscrit
2 001 644.93 2 042 753.94
Prime d'émission
371 855.22 371 855.22
Réserves
218 242.46 218 242.46
Provisions réglementées
Report à nouveau
-344 396.42 -354 208.60
Résultat de l'exercice
-9 812.18 -14 079.82
TOTAL DU PASSIF
14 247 308.51 14 818 152.32
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle
107 006 523.40 99 579 487.73
dont Engagements contre garantis FEI
44 981 246.79 44 870 986.49

AL212624493

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

«SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»

14, Boulevard de la Tremouille - Dijon
RCS 016 350 266
Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/05/2019

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE
Arrêté au 31.12.18
Intérêts et produits assimilés
N-1 : 143 114.17 N :12 812.27
Intérêts et charges assimilés
N-1 :0.00 N : 0.00
Commissions (produits)
N-1 :326 422.82 N : 245 549.48
Commissions (charges)
N-1 :0.00 0.00
PRODUIT NET BANCAIRE
N-1 :469 536.99 N : 258 361.75
Charges générales d'exploitation
N-1 : -64 666.14 N : -58 466.52
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
N-1 :404 870.85 N : 199 895.23
Coût du risque
N-1 :-417 341.27 N : 79 080.03
RESULTAT D'EXPLOITATION
N-1 :-12 470.42 N : 278 975.26
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT
N-1 :-12 470.42 N : 278 975.26
Résultat exceptionnel 164.78 N : 288.00
Impôt sur le bénéfice
N-1 :-50 049.00 N : -72 038.00
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées
N-1 :0.00 N :0.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE -62 354.64 N : 207 225.26
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.18
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit
21 668 688.70 20 081 980.46
Opérations avec la clientèle
5 322 131.92 5 021 236.90
Autres actifs
62 432.00 10 120.50
Comptes de régularisation
TOTAL DE L'ACTIF
27 053 252.62 25 113 337.86
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits
5 282 733.66 4 992 810.18
Autres passifs
0.00 0.00
Comptes de régularisation
1 796 207.77 1 658 524.29
Provisions pour risques et charges
3 917 542.53 3 400 880.68
Dettes subordonnées
7 167 740.18 5 969 260.97
Capitaux propres hors FRBG
8 889 028.48 9 091 861.74
Capital souscrit
860 032.00 855 640.00
Réserves
4 590 897.78 4 590 897.78
Prime de fusion
3 500 453.34 3 500 453.34
Report à nouveau
0.00 -62 354.64
Résultat de l'exercice
-62 354.64 207 225.26
TOTAL DU PASSIF
27 053 252.62 25 113 337.86
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle
272 035 566.67 205 012 473.89
Dont Engagements VIFS
1 112 019.28 214 126.60

AL212624494

NOMINATION

SARL CHANGARNIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 144 500 euros
Siège social : Route de la Galopine
21510 AIGNAY LE DUC
419 090 618 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22 mai 2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Gilbert CHANGARNIER de démissionner de ses fonctions de gérant au 31 mai 2019, et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Emilien CHANGARNIER, demeurant Brevon 21510 AIGNAY LE DUC, pour une durée illimitée à compter du 1er juin 2019.

Pour avis, La Gérance

AL212624511

TRANSFERT DE SIÈGE

ANNA SANDERS FILMS

SARL au capital de 53357,15 ? Siège social : 19 rue de la Préfecture, 21000 Dijon 413 249 756 RCS de Dijon L'AGE du 15/05/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 35 rue Colson, 21000 Dijon, à compter du 15/05/2019. Mention au RCS de Dijon

AL212624498

SCI RAMATROP

Société Civile Immobilière
Au capital de 4500 euros
42 rue du Fg St Martin
21121 Fontaine-lès-Dijon
RCS Dijon 312 680 218

Par AG du 05/06/2019, a été prise la décision suivante :

Transfert du Siège Social

Du 42 rue du Fg St Martin 21121 Fontaine-lès-Dijon

Au 20 C rue du Dr Majnoni d'Intignano 21121 Fontaine-lès-Dijon

Modification au RCS de Dijon en cours.

Les Statuts de la SCI seront modifiés en conséquence.

AL212624502

EARL JURET

au capital de 7 622,45 euros, siège social : 21120 CHAIGNAY, 398 812 974 RCS DIJON, AGE du 11/06/2019 : démission de la gérance de M. Jean-Marc JURET au 01/07/2019, transfert du siège social au 3 Rue du Puits Radier 21120 CHAIGNAY. Pour avis

AL212624512

DIGITAL CO SARL

L'AGE de DIGITAL CO, SARL au capital de 4 000€, 3 rue François Evellin, 44000 Nantes, 499 278 513 RCS Nantes a décidé, le 5.6.2019, de transférer le siège social de la société, au 7 bis rue du chapeau rouge, 21000, Dijon. Objet : Développement et maintenance de programmes informatiques. Durée : 99 ans. Gérance : Mr Gainet Kevin, 38 rue Al Amal, 02026 Sidi Bou Said, Tunisie. La société sera radiée du RCS de Nantes et réimmatriculée au RCS de Dijon

AL212624514

MODIFICATION DE CAPITAL

ENSE & ARATRO

SARL au capital de 535 900 euros 14 rue Jean de Cirey - 21000 DIJON R.C.S. DIJON 497 583 708 Par décision du 28 mai 2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 300 000 euros par incorporation de bénéfices, le portant ainsi de 235 900 euros à 535 900 euros.

AL212624521

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

Commune de MARSANNAY-LE-BOIS avec extension partielle sur les communes de Clénay, Flacey, Gemeaux et Norges-la-Ville

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier

Une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Marsannay-le-Bois se déroulera du **24 juin** à 15h30 **au 24 juillet 2019** à 18h00 (soit 31 jours) en mairie de Marsannay-le-Bois. Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune de Marsannay-le-Bois et par extension le territoire d'une partie de celles de Clénay, Flacey, Gemeaux et Norges-la-Ville. L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, ses prescriptions et le périmètre au sein duquel cet aménagement est envisagé.

Le commissaire-enquêteur chargé de conduire l'enquête publique est M. ALEXANDRE Pierre, expert foncier. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de **permanences** en mairie de Marsannay-le-Bois aux dates suivantes : le **lundi 24 juin (de 15h30 à 18h00), le mercredi 3 juillet (de 15h30 à 18h00), le vendredi 12 juillet (de 9h00 à 12h00) et le mercredi 24 juillet (de 15h30 à 18h00).**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Marsannay-le-Bois (2 bis rue du Levant) les lundis de 15h30 à 18h00, mercredis de 15h30 à 18h00 et vendredis de 9h00 à 12h00 ou pendant les permanences du commissaire-enquêteur. Ces observations seront tenues à la disposition du public. Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie de Marsannay-le-Bois ainsi que sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/1370. Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1370 Mairie de Marsannay-le-Bois - Enquête aménagement foncier – 2 bis rue du Levant – 21380 Marsannay-le-Bois.

Le dossier d'enquête comprend :

1. la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation ;

2. un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ;

3. l'étude d'aménagement et l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude ;

4. les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Marsannay-le-Bois, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-4).

La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.

Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Aménagement rural – 53 bis rue de la Préfecture – 21035 Dijon cedex, Thomas NIEMIEC ou Stéphane ROSIN : 03.80.63.65.69).

Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-4).

Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.

Dijon, le 22 mai 2019

AL212624399

RECTIFICATIF

PIERRE L'ÉLAGUEUR DE BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 Place de la Mairie
21440 PONCEY SUR L'IGNON
RCS DIJON 848 848 123

AVIS RECTIFICATIF

Contrairement à ce qui a été publié dans l'avis du 8 mars 2019 il a été mentionné que : « Gérance : M. et Mme Pierre et Sandrine CATRISSE demeurant ensemble au 3 Place de la Mairie 21440 PONCEY SUR L'IGNON. » alors qu'il fallait lire « Gérance : M. Pierre CATRISSE demeurant au 3 Place de la Mairie 21440 PONCEY SUR L'IGNON », Mme CATRISSE n'étant pas gérante. Pour avis. La Gérance

AL212624510

MODIFICATION DE STATUTS

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE

45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P SELARL au capital de 488.820 euros Siège : 3 Rue Louis Néel - 21000 DIJON RCS DIJON : 442 614 442 L'assemblée générale réunie le 23 avril 2019 a décidé : - d'augmenter le capital d'une somme de 5 euros pour le porter à 488.825 euros par l'émission et la création de 5 parts nouvelles d'un euro chacune entièrement souscrites et libérées en numéraire. Les statuts ont été modifiés en conséquence. - de désigner en qualité de cogérants M. Denis CUFFIA demeurant 25 Rue de la Citadelle - 21190 CORCELLES LES ARTS, M. Théophile BOSEWA OVONGIEN demeurant 10 Avenue Charles Jaffelin - 21200 BEAUNE, M. Eric PAGE demeurant Ancienne Route de Bouze la Montagne - 21200 BEAUNE et Mme Violaine CHERBLANC demeurant 21 D Route de Bourguignon - 21200 COMBERTAULT Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL212624506

XYRIC

D'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 20 Juin 2019 de la société « XYRIC », société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est à QUETIGNY (21800), 8 rue du Cap Vert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 339 632

382, il résulte :

- La nomination de la société « GLAFCA INVEST », société à responsabilité limitée au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est à CHATEAUROUX (36000), 48 avenue Marcel Lemoine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro 499 813 210, représentée par son Gérant, Monsieur Guillaume BEAUREGARD, aux fonctions de Présidente, aux lieu et place de Monsieur Alain JACQUEMETTON, démissionnaire.

- La démission de Monsieur Dominique GAIDIER de ses fonctions de Directeur Général.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL212624507

PELLETIER VINS ET SAVEURS

Société à responsabilité limitée Au capital de 4 000 euros Siège social : 14 rue du Tremblois 21910 CORCELLES LES CITEAUX 501 213 623 RCS DIJON AVIS DE TRANSFORMATION Aux termes de décisions en date du 7 juin 2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Accès aux assemblées et vote : toute actionnaire peut participer aux assemblées, chaque action donnant droit à une voix. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du gérant, M. Jean-Michel PELLETIER. Sous sa nouvelle forme , M. Jean-Michel PELLETIER demeurant 14 rue du Tremblois à 21910 CORCELLES LES CITEAUX est nommé Président de la société pour une durée illimitée. Pour avis La Gérance

AL212624508

TAXI DESSERTAINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 9 route de Ruffey
21200 VIGNOLES
833 111 032 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 16 mai 2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de VTC et de LOTI et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL212624513

GEVREDIS

Société Anonyme
au capital de 1 114 036.44 ¤
Siège social : RN 74
21220 BROCHON
421 116 898 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2019, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par le conseil d'administration composé de Monsieur Guillaume BUFFET, Madame Laurence BUFFET et Monsieur Jean BUFFET.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par le président : la société GUILODIS, ociété A Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros dont le Siège social est RN 74 - 21220 BROCHON, immatriculée 451 602 619 RS DIJON et représentée par son gérant, Monsieur Guillaume BUFFET,

Mandats poursuivis des Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions : Société LDS AUDIT, titulaire, Monsieur Eric MORIZE, suppléant.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

le représentant légal.

AL212624523

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL DE LA PIERRELEE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7.500 euros
SIEGE SOCIAL : 21410 BAULME LA ROCHE
488 549 205 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 24/04/2019, la collectivité a constaté la cessation des fonctions de gérante de Madame BOILLAUD Mathilde au 25

novembre 2017.

Pour avis et mention, La Gérance

AL212624515

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL DECORUM'CINEMA

L'AGO du 20/05/2019 de la «SARL DECORUM'CINEMA» en liquidation, capital: 8000€, siège: 6 r. Septentrion 21110 GENLIS, 444557425 RCS DIJON, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bruno BAERT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite AGO. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

AL212623304

SCI LES JUMEAUX

au capital de 252 000 euros, siège social : 4 Chemin sans Fond 21120 PERRIGNY LES DIJON, 497 778 779 RCS DIJON, AGE du 03/05/2019 : dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : M. Jean-Marie ROUSSEAU et Mme Nicole ROUSSEAU (4 Chemin Sans Fond 21160 PERRIGNY LES DIJON), siège de liquidation au siège social. Pour avis

AL212624500

SCI CHEVRIER

SCI au capital de 2 000 ? Siège social : 13 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON 524 035 615 RSC DIJON L'AGO du 31/05/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2016. Radiation au RCS de DIJON.

AL212624525

MARIE CHEVRIER CONSEIL

SARL au capital de 8 000 ? Siège social : 13 Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON 483 178 174 RCS DIJON Par décision du 31/05/2017, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2016. Radiation au RCS de DIJON

AL212624526

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SUZON

SCI au capital de 366 030,09 euros - Slege : 35 Avenue du 14 juillet 21300 CHENOVE - DIJON RCS DIJON 343284501 - Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01.03.2013, LA sarl LE CLOS DU ROY - SARL au capital de 245 440,20 euros, 35, avenue du 14 Juillet 21300 CHENOVE RCS DIJON 380 184 804, a, en sa qualité d'associé unique de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SUZON décidé la dissolution anticipée de ladite Société au 01.03.2013 Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SUZON peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL212624528

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DEPOYANT

SCI au capital de 1 000 ? 18 rue Henri Laurain 21000 DIJON Aux termes d'un assp à DIJON en date du 04.06.2019, il a été constitué pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes : Objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Gérant : Benoît DEPOYANT demeurant 18 rue Henri Laurain 21000 DIJON. Agrément des cessions au profit des tiers, sauf conjoint d'un associé et ascendants ou descendants du cédant, à la majorité des trois quarts des parts sociales.

AL212624505

Par ASSP le 28/05/2019, il a été constitué la SCI: SOLIDANSE 21 Capital: 2€.Objet: L'acquisition et/ou gestion civile de logements en vue de location non meublée et accessoirement meublée et/ou l'occupation à titre gratuit pour un usage propre.. Siège: 21 rue de l'ingénieur Bertin, 21 600 LONGVIC. Gérance: WASSON Sandra & DUTERRIER Brandon - 22 C rue Majnoni d'Intignano,21 121 Fontaine-les-Dijon. Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL212624426

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Beaune du 07/03/2019, il a été constituée, pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS de Dijon, sauf dissolution anticipée ou prorogation, une SELARL de notaire dénommée « Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire » au capital de 150 000 €, dont le siège social est situé 45, route de Verdun - 21200 BEAUNE, qui a pour objet l'exercice en commun par ses membres ou certains d'entre eux de la profession de Notaire. Le capital social a été constitué par un apport en nature, aux termes d'un ASSP en date à Beaune du 07/03/2019, d'un office notarial exploité 45, route de Verdun - 21200 BEAUNE, appartenant à Maître Camille SAUVADET-PERRIAU, demeurant MOULIN-MOLLOT - 21350 GISSEY-LE-VIEIL, d'un montant de 150 000 €, laquelle a reçu en rémunération de son apport 15 000 parts sociales de la société. La société aura la propriété du fonds libéral apporté à compter de son immatriculation au RCS.

La gérance est assurée sans limitation de durée par Maître Camille SAUVADET- PERRIAU, demeurant MOULIN-MOLLOT - 21350 GISSEY-LE-VIEIL. Pour avis

AL212624499

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/06/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BUSSY-LE-GRAND : Pré et landes - zonage : RNU

5 ha 04 a 24 ca - Besancier: ZO-141 - Coteau de memontot: ZI-38 - Sous la foret: AI-73-74 - Vaut de l orme: AB-382-384-385

MALAIN : Terre - Classification urbanisme : PLU : zone UB et N.

10 a 56 ca - Le village : A-1481[519]-1483[520]

MONTCEAU-ET-ECHARNANT : Terre - zonage : RNU

88 a 10 ca - Le porroux: ZH-25

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 15/07/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212624529

HOLLOW BEAR

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros Siège social : 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2019, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont : Dénomination sociale : HOLLOW BEAR Capital : 1.000 euros Objet social : acquisition, propriété, administration de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, tous placements de capitaux sous toute forme, y compris la souscription de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. A été désigné comme gérant statutaire pour une durée illimitée : Monsieur Jérôme DELIRY, associé, né le 9 décembre 1969 à SAINT-REMY (71), demeurant 65 bis rue Chabot Charny 21000 DIJON, Associé : ENSE & ARATRO, SARL à associé unique au capital de 235.900 euros, siège social 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON, 497 583 708 RCS DIJON, Les associés répondent indéfiniment des dettes sociales à proportion de leurs parts dans le capital social. Toute cession doit être agréée par l'assemblée des associés. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis et mention.

AL212624501

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 19/06/2019 à Dijon il a été constitué la société suivante :

DENOMINATION : SARIMMO

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 7 Rue Henri Vincenot 21850 SAINT APOLLINAIRE

OBJET : marchand de biens immobiliers, promotion immobilière, sans réalisation directe des travaux.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 5 000 € entièrement libéré.

GERANCE : M. SAREMI Jérôme demeurant 7 Rue Henri Vincenot 21850 SAINT APOLLINAIRE

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL212624503

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON du 21-06-2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : BARNO. **Siège** : 42 Rue Jacques Cellerier, 21000 DIJON. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS. **Capital** : 5 000 euros. **Objet** : Organisation d'événement, dégustation de vin, débit de boisson, petite restauration sur place, ventes d'article, produits dérivés ou objets liés à l'activité, création de site web ainsi que d'application mobiles, prestataire de service en sous-traitance, achat-revente direct ou indirect de produits en lien avec l'objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Julien NOEL, demeurant 42 Rue Jacques Cellerier, 21000 DIJON. **Directeur général :** Monsieur Bénigne BARBIER, demeurant 5 Place du Château 21640 GILLY LES CÎTEAUX. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL212624520

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/06/2019, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ELITE 360 CONSEILS ET COURTAGE Siège : 13 Rue Marguerite Yourcenar, 21000 DIJON Durée : 99 ans Capital : 1 000 euros Objet : courtage en assurance, conseils pour autrui, formation, prestations commerciales, prestations de services, prestations de conseil et de recherche de financement et de placement, de courtage de financement et de placement ainsi que le conseil en gestion de patrimoine Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Quentin DELAUNAY, demeurant 5 Rue de la Source 21380 ASNIERES LES DIJON Immatriculation au RCS de DIJON.

AL212624524

NIÈVRE

DIVERS

SCEA CHATEAU FAVRAY

Favray - 58150 Saint Martin sur Nohain
Au capital social de 297 425 €
RCS NEVERS - N°331 243 816

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire et acte sous seing privé en date du 18 avril 2019, il a été procédé à la confirmation de l'entrée de l'associé indéfiniment responsable, M. Augustin David demeurant Le Petit Favray - 58150 Saint-Martin-sur-Nohain, à sa nomination à la cogérance, à la mise à jour de la société afin d'étendre l'objet social à l'exploitation de la carrière de chevaux de courses dont la société peut avoir la propriété ou la location, au retrait de Mme Catherine Philippon et à la mise des jours des statuts suite aux modifications ci-dessus. Il est précisé qu'aucune cession de parts entre vifs ne sera juridiquement valable sans agrément préalable ou ratification des Commissaires de France Galop.

Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la gérance

AL582624441

AVIS

MAIRIE DE BOUHY

Monsieur le maire de BOUHY (Nièvre) informe le public que par arrêté municipal du 17 juin 2019 ont été présumés vacants et sans maître et susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de BOUHY au sens de l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens immobiliers ci-après désignés, classés par section, n° cadastral, lieu-dit et, superficie :

AD-53-LES MOULAMBAUX-28 a 61 ca

AD-86-LES MOULAMBAUX-17 a 08 ca (001 Lot 00A0001)

YA-104-CHAMP DU METEAU-10 a 93 ca

YI-70-LES BUISSONS-09 a 15 ca

YI-78-LES BUISSONS-11a 05 ca

YI-116-DERRIERE LES VIGNES-10 a 46 ca

YL-149-BOIS VANNIER-05 a 49 ca

YL-201-LES RUES DE CHATRES-02 a 67 ca

YL-252-LES RUES DE CHATRES-06 a 68 ca (001 Lot 00A0002)

YM-28-LE BOIS PETIT JEAN-01 a 79 ca

YM-61-LE BOIS PETIT JEAN- 08 a 08 ca

YO-129-LES MOUTENCEAUX-03 a 87 ca

YO-163-LES MOUTENCEAUX-05 a 95 ca

YP-48-LES PHILVAUX-05 a 15 ca (001 Lot 00A0001)

YP-63-LES PHILVAUX-16 a 65 ca

YP-129-LES PHILVAUX-18 a 31 ca

YP-299-LES PHILVAUX-01 a 06 ca

YP-300-LES PHILVAUX-31 a 37 ca

YP-327-LES PHILVAUX-02 a 10 ca

YP-348-BOIS DES MONTAGNES-14 a 50 ca

YP-456-LES PHILVAUX-92 ca

YP-459-LES PHILVAUX-21 a 20 ca

YS-19-LES GIRARDIS-61 a 06 ca

YS-171-LE BOIS CLAIR-13 a 44 ca (001 Lot 00A0001)

YS-183-LE BOIS CLAIR-03 a 71 ca

YS-184-LE BOIS CLAIR-07 a 35 ca

YS-189-LE BOIS CLAIR-04 a 37 ca

YS-191-LE BOIS CLAIR-25 a 49 ca

YS-207-LE BOIS CLAIR-20 a 37 ca (001 Lot 00A0001)

YS-209-LE BOIS CLAIR-08 a 63 ca

YS-243-LES TERRES ROUGES-09 a 77 ca

YS-247-LES TERRES ROUGES-03 a 00 ca

YS-291-LES PETITES OUCHES-06 a 70 ca

YS-299-LES PETITES OUCHES-08 a 45 ca

YS-311-LES PETITES OUCHES-02 a 65 ca

YS-355-CHAMP DE LA RUE-12 a 62 ca

YS-417-LE BOIS ROBERT-08 a 00 ca

YS-425-LE BOIS ROBERT-08 a 14 ca

ZA-4-PANLOUP-1 ha 15 a 14 ca

ZA-8-PANLOUP-46 a 08 ca

ZA-29-PANLOUP-08 a 20 ca

ZK-70-VIGNES DE SAINT PELERIN-02 a 02 ca

ZK-88-VIGNES DE SAINT PELERIN-01 a 73 ca

ZK-238-VALLEE DE BROT-04 a 05 ca

ZK-261-VALLEE DE BROT-01 a 35 ca

ZM-27-VIGNES DE CACHE POIS-01 a 65 ca

ZM-79-VIGNES DE CACHE POIS-02 a 10 ca

ZR-51-CHAMPS DU BOIS-02 a 99 ca

ZR-83-CHAMPS DU BOIS-06 a 81 ca

Au cas où les propriétaires ne se seront pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, les biens susvisés seront présumés biens vacants et sans maître, et le conseil municipal pourra l'incorporer dans le domaine privé communal. La délibération est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

AL582624051

TRANSFERT DE SIÈGE

LE 111

Société par actions simplifiée
Au capital social de 2 000 Euros
Siège social : Le Bourg
58250 SAINT SEINE
R.C.S. NEVERS 821 069 648

L'Assemblée en date du 20.06.2019 de cette société ayant pour présidente Madame Sandra MIGLIORINI demeurant 17 rue des Hauts d'Amphélia 58160 IMPHY a décidé de transférer le siège social au 12 Bis, rue de la Jonction 58000 NEVERS et l'extension de l'objet social à : Activité de restauration, brasserie, café, glace et cocktails, bar, traiteur et plat à emporter ; exploitation d'une épicerie : alimentation, aliments et produits pour animaux, produits ménagers et d'hygiène, articles de papeterie et librairie, bimbeloterie, jeux et jouets, cartes postales et d'une manière générale tous produits d'utilité courante pouvant satisfaire les besoins des ménages, tous services pouvant satisfaire les ménages, tels le dépôt de pain, le dépôt de presse, le dépôt de pressing, point poste,...

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL582624528

MODIFICATION DE CAPITAL

PHARMACIE DES LOGES

SARL au capital de 100.100? Siège social : rue Romain Barron 58000 Nevers 529 904 435 RCS Nevers L'associé unique a décidé du 17 mai 2019 d'augmenter le capital de 399.900?, pour le porter à 500 000?. Formalité : RCS Nevers.

AL582624514

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Mr LEFEVRE Marc René André, et Mme BENNA Dominique Ernestine Charlotte, son épouse, dt à SAINT MALO EN DONZIOIS (Nièvre) 1 route de la Mangeoire, mariés à la mairie de BEZONS (95870) le 4 avril 1987, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage , ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL582624527

MODIFICATION DE STATUTS

CTE HOUSING

EURL au capital de 1000euros. Siège social: 21 RUE GAMBETTA 58600 FOURCHAMBAULT 842614422 RCS Nevers. Le 28/03/19 l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient GROUPE I3E-HOUSING; décidé de modifier la date de clôture du premier exercice social de la société qui devient 30 Septembre 2019; Mention au RCS de Nevers

AL582624427

SOFISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 127 rue Pierre Brossolette
58600 GARCHIZY
442934006 RCS NEVERS

Par décision du 31 mai 2019, l'associé unique a, à compter du même jour :

nommé en qualité de gérant M. Sébastien GUILLE, demeurant 15 rue de la Gare - 58400 MESVES SUR LOIRE en remplacement de Mme Colette GUILLE, décédée le 22 mai 2019,

et transféré le siège social à MESVES SUR LOIRE (56400) 15 rue de la Gare,

Les statuts ont été modifiés en conséquence

Pour avis, la gérance

AL582624529

Nouvelle Imprimerie Laballery - SCOP SA
à capital variable -
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration

Aux termes d'une délibération en date du samedi 15 juin 2019, L'Assemblée Générale Ordinaire a :

Elu comme Administrateur :

- Madame Virginie VINCENT, épouse CHAUSSARD, 32 chemin de la Postaillerie – 58500 CLAMECY.

Renouvelé les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur David PERRAIN, 18 Route de Lormes – 58190 LA MAISON DIEU ;

- Monsieur Erick PITON, 32 Grande Rue – 89130 MEZILLES.

Entériné la démission du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Nicolas LELU, 8 rue de Billy – 58500 OISY.

Le Conseil d'Administration, aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2019, a entériné la nomination suivante :

- Président du Conseil d'Administration : Monsieur David PERRAIN.

Le Conseil d'Administration est composé de 10 membres.

Pour avis

David PERRAIN Président

AL582624536

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DESBRUERES

SCI
au capital de 500 €
Siège social :
Le Bourg
58140 VAUCLAIX
822 926 580 R.C.S. Nevers

L'AGE du 01/04/2019 a nommé en qualité de gérante Madame Micheline DESBRUERES demeurant Le Bourg 58140 VAUCLAIX, en remplacement de M. Jean-Albert DESBRUERES, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL582624535

TAMBOURS DU BRONX PRODUCTION

T.D.B. PRODUCTION
Société à Responsabilité Limitée
à capital variable
Capital d'origine : 8 765,82 €
Siège Social : Lieudit «Le Révillon»
58160 IMPHY
382 720 902 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG mixte du 06/06/2019, Mme Emmanuelle JORRIN RODRIGUEZ dt à IMPHY (58) – Château du Chazeau a été nommée à compter du même jour aux fonctions de gérante en remplacement de Mme Stéphanie ROY.

AL582624539

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DE LA CROIX SAINT ETIENNE

Société civile immobilière
au capital de 150.000€
Siège social :28 rue de la Croix St Etienne
58180 Marzy
RCS NEVERS 353 046 485

L AGE du 6 juin 2019 a décidé la dissolution de la société et sa liquidation amiable à compter du 06 juin 2019 et nommé en qualité de liquidateur Madame Martine CAPET SAVRE dt 28 rte de Corcelles 58180 MARZY. Le siège de la liquidation est au 28 rte de Corcelles MARZY ;

Mention sera faite au RCS NEVERS

AL582624491

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2019 du groupement foncier agricole GFA DU VIEIL AZY au capital de 9 010 €, Le Vieil Azy – 58270 SAINT BENIN D'AZY, RCS NEVERS 321 436 560, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite assemblée et de sa mise en liquidation. Il a été nommé en qualité de liquidateur Monsieur Marc de PERETTI de LA ROCCA, demeurant 7 Rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS. Le siège de la liquidation est fixé à cette adresse. Le dépôt des actes aura lieu au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL582624507

AVIS

Suivant délibération en date du 30 avril 2019 du groupement foncier agricole GFA DU VIEIL AZY au capital de 9 010 €, Le Vieil Azy – 58270 SAINT BENIN D'AZY, RCS NEVERS 321 436 560, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL582624508

SCI FLLAM

L'AGE de la société SCI FLLAM, SCI au capital de 242 000€, 16 rue du Chapeau Rouge, 58410 Entrains sur Nohain, 444 277 628 RCS Nevers, a approuvé, le 7.6.2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr CHEVALIER François-Hugues, 16 rue du Chapeau Rouge, 58410 Entrains sur Nohain pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 7.6.2019. Mention au RCS de Nevers

AL582624510

LE REMIGNY

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Rue de Rémigny Galerie de Rémigny
58000 NEVERS (Nièvre)
823 894 324 RCS NEVERS

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 2019, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2019 suivi de sa mise en liquidation.

- désigné en qualité de liquidateur :

Philippe TODISCO, demeurant à NEVERS (Nièvre) 94 Rue

Francois Mitterrand, - Le Ravel - Appart 404.

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante?: NEVERS (Nièvre) 94 Rue Francois Mitterrand, - Le Ravel - Appart 404.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

Le liquidateur.

AL582624512

SARL BAUME ET SENS

Le 08.06.2019, les associés de la SARL Baume et Sens, capital 34000 €, siège social Breugny 58140 Empury, 794 833 970 00013 RCS Nevers, ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 08.06.2919, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et ont constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Nevers.

AL582624574

EURL GRAIN DE BEAUTE

Le 19.06.2019 Sabine Chemineau associé unique de L'EURL Grain de beauté au capital 2000 €, siège social : 2 avenue Gambetta 58270 St Benin d'Azy, RCS Nevers 539 829 952 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.05.2016, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Nevers.

AL582624518

GIE CHEVRETRADITION

Immatriculation : 333 488 989 RCS Nevers
Groupement d'intérêt économique
Siège social : Port Aubry
58200 Cosne Cours sur Loire

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2019, les membres du groupement ont décidés la dissolution à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Emmanuel Melet demeurant Ferme du Port Aubry 58200 Cosne Cours sur Loire, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à la ferme du Port Aubry 58200 Cosne Cours sur Loire, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Mention au RCS de Nevers

AL582624519

SCI CHRACOVY

SCI au capital de 91 469,41 euros Siège social : ZA - Route de Toulon sur Arroux 58170 LUZY 351618137 RCS NEVERS AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION L'Assemblée Générale du 15 juin 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marguerite BERNADAT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Le Liquidateur

AL582624521

EARL DOMINIQUE BRISSET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 61 920,00 euros
Siège social : « Boisfleury »
58150 TRACY SUR LOIRE
353 324 122 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 13/05/19, et à effet du même jour, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable. M. Dominique BRISSET, associé unique, dmt à TRACY SUR LOIRE (58150) - « Boisfleury », exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à TRACY SUR LOIRE (58150) - « Boisfleury ». C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, le Liquidateur.

AL582624523

DOMAINE DE MONTMORILLON

En liquidation
Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : LORMES (58140), Domaine de Montmorillon les Aubus
SIREN : 423.991.975

Par décision collective du 20 juin 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 20 juin 2019 et sa liquidation amiable.

A été nommé liquidateur Monsieur Alain PERREVE demeurant à LE CHATEAU D'OLERON (17480), 15 rue du Canton avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis

Le liquidateur

AL582624526

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ARLEUF: ZONE RNU

33 a 53 ca

- Pres barras: B-235

Cmne de CHAUMARD: ZONE RNU

62 a 34 ca

- Les ouches: C-1000[294](*) - Pierre seche: C-299-300-1043[305](*) - Poirier des chiens: C-1054[286]

Et, par extension, Cmne de OUROUX-EN-MORVAN: ZONE A

65 a 32 ca

- Le grand pre: BT-9-185[9] - Les pommerats: BT-10

Cmne de COSSAYE: ZONE NC

Avec bâtiments habitation et exploitation

29 ha 34 a 97 ca

- La varenne creteau: ZL-45(*) - Le tremblay: D-346-347-348 ZL-27-28-29-31(*)-32-33(*)-35 - Les bruyeres de nogent: ZM-7 - Les petites bruyeres: ZL-44(*)

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE:

4 ha 54 a 45 ca

- Les champs charnins: ZP-28[13](*)

24 ha 54 a 78 ca

Avec bâtiments habitation et exploitation

- Champ du fourneau: A-2445[621](*) - Gde piece du bois de la mo: A-632 - La boulevrerie: A-623-624-625-626-627-2322[628]-2447[628](*)[P1] - La charmaise: B-1-2-3 - Le champ du hangar: B-188 - Les chanolleries: B-4-7-8 - Prairie de l ane: ZB-58[3]

Cmne de SAINT-PARIZE-LE-CHATEL: ZONE N

2 ha 11 a 86 ca

- Le griffet: B-350-351

Cmne de VILLAPOURCON: ZONE N

1 ha 41 a 01 ca

- La vente: D-979 - Les champs rose: D-941-955(B) - Les futiaux: D-449-491 - Les grandes hates: F-1438 - Sur le crot: D-1167

3 ha 18 a 81 ca

- Champs des pierres: D-573 - Champs du bois: D-815 - Haut du chene: C-711-712-713-714-715-716 - Les futiaux: D-502 - Rangere: C-532

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 15/07/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582624540

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/05/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI MIRAN Objet social : Immobilier Siège social : 42 chemin du vieux Vauzelles, 58640 Varennes-Vauzelles. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Gérance : M. HAMED Abdulbaki, demeurant 42 chemin du vieux Vauzelles, 58640 Varennes-Vauzelles Immatriculation au RCS de Nevers

AL582624071

BELLE VIE

Par acte SSP du 27/05/2019 constitution de la SAS :BELLE VIE. Capital : 100 euros. Siège social : 8 Rue des Craies, 58490 Saint-Parize-le-Châtel. Objet : assurances. Gérance: Président : didier mayot, 8 rue des craies 58490 saint-parize-le-châtel. Admissions aux assemblées et droits de vote : chaque associé participe aux AG, une action = un vote. Clauses d'agrément : cession libre. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL582624080

AUTO SELECT

Par ASSP du 07/05/2019, il a été constitué une SAS dénommée AUTO SELECT. Siège social: 33 rue Lafayette - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Capital: 100 euros. Objet: le commerce de détail de véhicules automobiles neufs ou d'occasion pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc. Président: M. Jonathan Guersoni, 33 rue Lafayette - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire .

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582624081

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 Mai 2019, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DES DEUX RIVIERES » dont le siège social est sis Mairie de Moulins Engilbert – 40 rue des Fossés – 58290 MOULINS ENGILBERT La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

M. BEAUZON

AL582624513

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/06/2019, il a été constitué une SASU dénommée : BATI DECOR Siège social : 2 Rue des Minotiers, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE Capital : 5.000€ Objet : Ravalement, maçonnerie générale. Président : M. Izzet ZEYREK, 4 Rue de Chatlievre, 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL582624515

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18 juin 2019 constitution de la SAS : ST SAULGE - SODEPAR

Capital social variable :

Capital souscrit : 1 500 euros.

Capital minimum : 1 500 euros.

Siège social : 28, rue du Commerce 58330 SAINT SAULGE

Objet : prise de participation dans toutes structures civiles ou commerciales, propriété et gestion de tous biens meubles et immeubles, toute activité de société holding animatrice, notamment toutes prestations de services au profit des sociétés dans lesquelles elle détient une quote part du capital social, activité de centrale d'achat.

Président : Mme Stéphanie DEL-

BOVE demeurant 28, rue du Commerce 58330 SAINT SAULGE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son

immatriculation au RCS NEVERS.

AL582624516

OGAMAVIE

Par acte SSP du 17/06/2019, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : OGAMAVIE Objet social : Holding animatrice, l'acquisition et la gestion de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité Siège social : Technopole du Circuit - Lieudit le Chauma, 58470 Magny-Cours. Capital : 125000 € Durée : 99 ans Gérance : M. MECHIN Vincent, demeurant 6 impasse des Mariniers, 18150 Cuffy

Immatriculation au RCS de Nevers

AL582624517

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/06/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI S.A.S.J Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Siège social : 63 bis rue des Sablons, 58000 Nevers. Capital : 1.000 € Durée : 99 ans Gérance : Mme MKRTCHIAN Epouse BABAEV Suzanna, demeurant 63 bis rue des Sablons, 58000 Nevers Clause d'agrément : Les cessions d'action à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Nevers

AL582624525

Etude de Maîtres
Dominique MARTIN
et Thibaut MARIE,
Notaires associés à NEVERS
(58000), 1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Thibaut MARIE, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS 1 RueSt Martin, le 23/05/2019 enregistré à NEVERS le 27/05/2019, réf 2019N n°309 a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI LES TROIS B

Le siège social est fixé à : TROIS-VEVRES (58260), 16 route de Saint Benin.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Gérard BOURGEAT

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le notaire

AL582624530

LIGHT UP PARIS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros. Siège social 3, LES GUILLOTONS - 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE. AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seings privés en date, à Saint Amand En Puisaye, du 18 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes Forme : Société par Actions Simplifiée. Dénomination : LIGHT UP PARIS. Siège : 3, LES GUILLOTONS - 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1.000 euros. Objet : création d'œuvres originales à partir de pièces mécaniques recyclées, vente d'accessoires électriques (ampoules, douilles, petit outillage) sauf denrées périssables. Cession : La cession d'action à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Président : Monsieur Laurent MONICAULT. demeurant 3, LES GUILLOTONS - 58310 ST AMAND EN PUISAYE. Directrice Générale Madame Marion PERRIN. demeurant 3, LES GUILLOTONS, 58310 ST AMAND EN PUISAYE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. POUR AVIS. Le Président

AL582624531

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/06/2019, il a été constitué une SCI dénommée : VENINGES IMMOBILIER Siège social : 12 rue Ambroise Paré, 58640 VARENNES-VAUZELLES Capital : 100€ Objet : Gestion, location, acquisition de tous bien immobiliers et commerce. Gérance : Mme RACHIDA SABOURE, 12 rue Ambroise Paré, 58640 VARENNES-VAUZELLES Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL582624533

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LSD PRODUCTIONS

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : Le Moulin du Chaillou – 58700 PREMERY

Objet social : Production, diffusion, exploitation de spectacles pour drones - Création, édition et diffusion de contenus de spectacles pour drones - Création visuelle et sonore immersive - Recherche et développement Software et Hardware - Recherche sur l'AI biomimétique

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Guillaume PIAT dt à PREMERY (58) – Le Moulin du Chaillou

Directeur Général : Mr Maxence MERCIER dt à BORMES LES MIMOSAS (83) – 40, Corniche supérieure

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL582624537

YONNE

➜ DÉMISSION

JUDICIA CONSEILS
Société d'Avocats
200 A Rue de Paris - 67116
REICHSTETT
Tel. 03 88 18 51 51 /
Fax 03 88 18 51 50

FRANCE GALVA

Société Anonyme au capital de 7 700 000 euros
Siège Social : Zone Industrielle La Saunière
89600 ST FLORENTIN
415 399 450 RCS AUXERRE

Suivant délibération en date du 19 Avril 2019 le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 Avril 2019 de Monsieur Mark PEGLER de nationalité Britannique demeurant 7 Roman Grange Little Aston Park Sutton Coldfield West Midlands B 74 3GA - ROYAUME UNI. Pour avis. Le Conseil d'Administration

AL892624585

COGESTEN SENS

SAS au capital de 200 000 euros
Siège social : 8 Bis Boulevard du Centenaire, 89100 SENS
479 662 223 RCS SENS

L'AGO du 29 Mars 2019 a pris acte de la démission de Vincent DOMON des fonctions de commissaire aux comptes suppléant, et en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL892624630

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 juillet 2010,

Madame Denise Andrée Lydie LAURENT, en son vivant sans profession, épouse de Monsieur Robert Jean André MATHEY, demeurant à AVON (77210) 2 rue du père Maurice Les jardins de la Sedna.

Née à VINNEUF (89140), le 12 janvier 1925.

De nationalité française.

Décédée à AVON (77210) (FRANCE), le 23 janvier 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Abelle FROISSART-CREVIEAUX, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 27 mai 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Abelle FROISSART-CREVIEAUX, notaire au sein de la SELAS VACCARO Anthony, Notaire, situé à Villeneuve la Guyard (89340) 52 rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096 , dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. Copie authentique reçue par le tribunal de grande instance de Sens le 23 juin 2019 selon recommandé AR 1A 161 606 6066 4.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892624634

➜ NOMINATION

CLP PACKAGING

SAS au capital de 2.100.000 euros Siège social : 8 rue de la Croix Verte 89200 AVALLON 438 273 799 RCS AUXERRE Aux termes des décisions en date du 4 juin 2019, l'Associé Unique : - a décidé de ne pas renouveler les mandats, arrivés à expiration, des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant à savoir respectivement MM. Eric DUMONT et Hervé TORDJMAN et a nommé la société ALETHEIA AUDIT, SARL sise 13 Parc du Château 78430 LOUVECIENNES 834 878 134 RCS VERSAILLES en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices et a décidé de ne pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant, - a pris acte de la démission de M. Jean-Claude VIERS de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

AL892624590

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

DURY
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social :
Zone Artisanale des Champs Casselins
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
353 643 380 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 2 mai 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a nommé la Société COGEP AUDIT, domiciliée 2658 Route d'Orléans - 18230 SAINT DOULCHARD, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la Société AC2R, dont le mandat venait à expiration.

Le mandat de Monsieur Alexandre LALLOZ, Commissaire aux comptes suppléant, n'a pas été renouvelé.

AL892624621

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA DES VARENNES

RCS Auxerre 388 441 453

Par décision de l'assemblée générale du 16/05/2019, la Cuma des Varennes a transféré son siège social de chez André Balacé, 18 rue du Moulin à Guillon à la Mairie de Savigny-en-Terre-Plaine, 21 rue des Forges 89420 Savigny-en-Terre-Plaine.

Le président

AL892624549

LE PHOENIX
Société civile immobilière
au capital de 3 048,98 euros
Siège social :
18 rue de la Grande Croix
89400 ORMOY
443903463 RCS AUXERRE

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 28 MAI 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 18 rue de la Grande Croix, 89400 ORMOY au 9 Rue desBeauribaux 89400 MIGENNES à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL892624587

MG BATIMENT

SARL au capital de 30.000euros. Siège social : 24 RUE DES CELLIERS, 89100 ST MARTIN DU TERTRE. RCS 531 625 234 SENS. L'AGE du 22/04/2019 a décidé de

transférer le siège social au 3 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, 95140 GARGES LES GONESSE. Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS de PONTOISE.

AL892624591

CGI

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 33 rue des Wagons

89100 SAINT DENIS LES SENS

RCS SENS 835 023 631

Par décision de L'Associé Unique en date du 03/06/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 20 rue Cantorbery à Sens 89100 à compter du même jour.

Présidence : Madame Laila IS IDENE née EL GAROUANI, demeurant à SENS(89100), 20, rue Cantorbery

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL892624594

CONFRERIE DES DOMAINES

Le 24/05/2019, l'associé unique de la société CONFRERIE DES DOMAINES, SARL au capital

de 75.000 €, siège social à AUXERRE (89) – 4, rue Pierre Reckel, RCS : 510 802 705 RCS

AUXERRE, a décidé de transférer, à compter du même jour le siège social à CLAPIERS (34830) ZA La Plaine – 8, Avenue de l'Europe et 1, rue Jean Monnet. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER désormais compétent à son égard.

AL892624605

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

S.E.R
SARL au capital de 500 €
10 RUE DES CHAPELIERS,
77130 Montereau- Fault-Yonne
843197732 RCS Melun

Aux termes de l'AGE en date du 01/02/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à 5 SENTIER DES PETITES JOLIVOTTES, 89100 Sens, à compter du 01/02/2019.

IL EST ACTE EGALEMENT LE DEPART DE MR OZCELIK SEBAHATTIN, REMPLACER PAR MR BRISEAULT MICKAEL HENRI ASSOCIE MINOROTAIRE/GERANT & MR JOSE CARLOS FARIA LOPES ASSOCI2 MAJORITAIRE Gérant : M. MICKAEL HENRI BRISSEAULT, 5

SENTIER DES PETITES JOLIVOTTES, 89100 Radiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS de Sens

AL892624606

ITTO

SASU au capital de 4.000€ Siège social : 5 QUAI MARCEL DASSAULT, 92150 SURESNES 815 380 951 RCS de NANTERRE Le 20/01/2019, l'AGE a décidé de : - transférer le siège social au : 46 AVENUE GAMBETTA, 89300 JOIGNY - nommer Président M. BOUAJILA Tahar, 46 AVENUE GAMBETTA 89300 JOIGNY en remplacement de M. KADIR Mohamed. Modification au RCS de SENS

AL892624615

AVIS DE MODIFICATIONS

ATELIER DE RESTAURATION CELINE GENET
Société À Responsabilité Limitée
au capital de 3 000.00 €
Siège social : 7 avenue Victor Hugo
89000 AUXERRE
823 472 592 RCS AUXERRE

Suivant décisions de l'associée unique du 20 juin 2019 : Le siège social a été transféré, à compter du 20/06/2019, de 7 avenue Victor Hugo, AUXERRE (89000), à GLAND (89740), 11 grande rue. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, la gérance

AL892624620

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

PRIX NET PRO - Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros - Siège social : Chemin de Valvan - 89800 CHABLIS - 482 463 221 RCS AUXERRE - Aux termes d'une décision en date du 11 juin 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Chemin de Valvan, 89800 CHABLIS au 5 rue de Chichée, 89800 CHABLIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL892624622

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

EURL LAFFAY HERVE - Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros - Siège social : 8 Rue de la Vallée de Valvan - 89800 CHABLIS - 404 997 918 RCS AUXERRE - Aux termes d'une décision en date du 11 juin 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 8 Rue de la Vallée de Valvan - 89800 CHABLIS au 5 rue de Chichée – 89800 CHABLIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL892624624

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL S.L. PISCINES

L'AGE du 7.6.2019 de la SARL S.L. PISCINES au capital de 100.000 Euros, siège social à AUXERRE (89000) 9, rue Louise Weiss, 789 533 205 RCS AUXERRE, a décidé d'augmenter son capital social de 100.000€ par incorporation de ladite somme prélevée sur le compte « Autres Réserves «. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 100.000€ - NOUVELLES MENTIONS : Capital : 200.000€.

AL892624571

REDUCTION DE CAPITAL

AVALLON PRIMEURS FLEURS ET PLANTES Société à responsabilité limitée au capital de 40

000 euros Siège social : Rond-point de la Croix Verte 89200 AVALLON 427 020 292 RCS

AUXERRE Par délibération en date du 21 mai 2019 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social d'une somme de 4 000 euros par voie de rachat de 100 parts sociales, pour le porter à la somme de 36 000 euros. Pour avis, le gérant

AL892624572

SER

SARL au capital de 500,00 Euros 10 rue des Chapeliers , 77130 SENS 843197732 R.C.S. Melun Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/02/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5 sentier des petites Jolivottes, 89100 Sens à compter du 01/02/2019. Gérance : Monsieur Sebahattin OZCELIK, demeurant 50 boulevard Georges Clemenceau, 89100 Sens Autres modifications : - il a été pris acte de la nomination de Monsieur Mickael Henry BRISSEAULT , demeurant 5 sentier des petites Jolivottes 89100 Sens en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01/02/2019 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Sebahattin OZCELIK, Gérant démissionnaire. - IL est également acter que Mr Sebahattin OZCELIK se separe des ses parts dans la société, u profit de Mr BRISSEAULT Mickael Henry à hauteur de 100 parts et Mr Jose Carlos FARIA LOPES à hauteur de 400 parts. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Melun

AL892624608

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MEZILLES

Avis D'ouverture d'enquête publique RELATIVE AU PROJET D'ALIÉNATION de chemins ruraux

Par arrêté municipal en date du 19 juin 2019, le Maire de Mézilles a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation de chemins ruraux.

A cet effet, M. BREUILLÉ Michel, a été désigné par le Maire, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la MAIRIE DE MÉZILLES du samedi 13 juillet 2019 à 9 heures au lundi 29 juillet 2019 à 11h aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au samedi de 9h à 12h. Le commissaire enquêteur recevra en mairie le samedi 13 juillet 2019 et lundi 29 juillet 2019 de 9h à 11h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir ») au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, M. BREUILLÉ, 9 grande rue 89130 MEZILLES.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

AL892624578

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° AL 892224248 parue le 31/05/2019 concernant SASU LE PRESTIGE il fallait lire : dénomination : LE PRESTIGE au lieu de : SASU PRESTIGE

AL892624570

Dans l'annonce n° AL 892024322 concernant SARL L'HERMIONE parue le 17/05/2019 il convient de lire :**»une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : dénomination SCI DE L'HERMIONE»**, au lieu de SARL.

AL892624616

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant actes reçus par Maître Dorothée DARNICHE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Nathalie BONNAUD-CHOUKROUN et Dorothée DARNICHE, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à CORBEIL-ESSONNES (Essonne) 36 rue Féray, les 9 avril et 4 juin 2019,

Monsieur Sylvain QUEMENEUR, salarié agricole, et Madame Peggy Mireille Jeanine SGITCOVICH, agent administratif, son épouse, demeurant ensemble à VENOY (89290) 12 rue des Grands Champs.

Monsieur et né à SAINT-RENAN (29290) le 8 avril 1982,

Madame est née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) le 27 janvier 1976.

Mariés, tous deux en secondes noces comme étant divorcés pour Monsieur de Madame Morgan Marie JEZEQUEL aux termes d'un jugement de divorce rendu par le Tribunal de Grande Instance de BREST le 27 janvier 2010 et pour Madame de Monsieur Cyril Robert Lucien TARATTE aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE le 4 juin 2012, à la mairie de VENOY (89290) le 23 mai 2015 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont aménagé, pour l'avenir leur régime matrimonial, en y faisant apport par Monsieur QUEMENEUR, d'un bien lui appartenant en propre, sis à VENOY (89290) 12 rue des Grands Champs ainsi que le prêt immobilier y afférent.

Les oppositions des créanciers sont à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un exploit d'huissier, auprès de Maître Dorothée DARNICHE, Notaire à CORBEIL-ESSONNES (91100), 36 rue Féray.

En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention.

Maître Dorothée DARNICHE, Notaire.

AL892624581

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GESTECH

SASU au capital de 10000€ Siège social : 1 impasse du Moulin 89150 Dollot 529001471 RCS Sens Le 08/06/2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : la société à pour objet en France et à l'étranger : le conseil en stratégie commercial et en marketing

opérationnel. L'aide aux entreprises en fait d'organisation de relations extérieures à caractère commercial ou civil. L'organisation et la gestion événements pour entreprises ou particuliers. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Dépôt au RCS de Sens.

AL892624520

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Jugement du Tribunal de Commerce de NANTERRE en date du 05-06-2019 prononçant l'interdiction prévue à l'article I.653-8 du code de commerce de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale à l'encontre de **Monsieur Franck PELLETIER** né le 04-08-1979 à Colombes pour une durée de 5 ans, en sa qualité de Président de la SAS SOCIETE GESTION DE DISTRIBUTION INDEPENDANTE DE FOURNITURES AUTOMOBILES SOGEDIFA 4 rue Léon Serpollet 89000 Auxerre (RCS NANTERRE 507.548.048)

AL892624586

INDIVIDUEL SERVICE D'AIDE

Avis de modification de la date de clôture :

Individuel Service d'Aide

E.U.R.L. Au capital de 6 000 euros

Siège social : 6 Ter Rue Principale – La Chapelle – 89340 CHAMPIGNY

Numéro d'identification 802 521 823

RCS de SENS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er juin 2019, l'associé unique a décidé de modifier la date de l'exercice social au 31 décembre

Nouvelle mention

« L'exercice social commence le 1er janvier et se finit le 31 décembre. »

AL892624548

ACTIONS SERVICES -ASYLIS

SARL
au capital de 50.000 €
Siège social :
1 B rue Marie Madeleine
89520 SAINPUITS
495 032 583 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'un PV de l'AGM du 17/05/19 il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral de nouveau. La durée, le siège social et le capital restent inchangés. Monsieur Philippe PICARD domicilié 50 rue de la Rainette-93460 GOURNAY S/MARNE, anciennement gérant, est nommé Président de la société. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente ; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. Les cessions d'actions sont soumises à agrément. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS de Auxerre.

AL892624569

OBJET SOCIAL

Dénomination : VISIONING. Forme : SASU au capital de 2000 euros. Siège social : 13 Rue Jules Ferry, 89000 Auxerre. 834913782 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 20 mai 2019, l'associée unique a décidé à compter du 20 mai 2019 d'étendre l'objet social aux activités de : Psychologue. Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL892624583

AVIS

LE PHOENIX
Société civile immobilière
au capital de 3 048,98 euros
Siège social : 18 rue de la Grande Croix
89400 ORMOY
443903463 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 28 mai 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé : de transférer le siège social du 18 rue de la Grande Croix, 89400 ORMOY au 9 Rue des Beauribaux 89400 MIGENNES à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 443903463 RCS AUXERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Société, constituée pour soixante quinze années à compter du 24 juin 1975, a pour objet social acquisition et location de tout immeuble et un capital de 3 048,98 euros de nommer M Alexandre PAILLARD et Mme Leslie LHUSSIEZ, demeurant 9 rue des Beauribaux 89400 MIGENNES, en qualité de cogérants pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Olivier LHUSSIEZ.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Olivier LHUSSIEZ sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Pour avis

La Gérance

AL892624588

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

SCI VINCELLOISE - Société civile immobilière au capital de 74 700,01 euros Siège social : Route Nationale 6 89290 VINCELLES 392 887 709 RCS AUXERRE - Aux termes d'une délibération en date du 04 juin 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé : - de modifier l'objet social qui sera désormais la propriété, l'administration, la gestion de tous immeubles et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; - de transférer le siège social de la Route Nationale 6 - 89290 VINCELLES au 76 Route Nationale - 89580 GY L'EVEQUE à compter du 4 juin 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au GTC d'AUXERRE

AL892624597

G.T.I LOGISTIC

27, rue Valentin Privé 89300 JOIGNY SAS au capital de 5.000 €. RCS SENS 850 574 559. L'AGE du 15/06/2019 a décidé le changement de dénomination de SAS GTI LOGISTIC qui devient SAS FRETBANK. Le Président

AL892624598

SARL ALPHA EXPERTS AUXERRE

SARL au capital de 10 000,00 euros,
28 Bis Avenue Denfert Rochereau,
89000 Auxerre,
527 910 806 RCS AUXERRE.

Aux termes du Procès-Verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 22 mai 2019, il a été pris acte de transformer la société en SAS sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 22 mai 2019. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet demeurent inchangés. La date de clôture de son exercice est fixée au 30 juin. Président : Mr Jérôme LEDIG demeurant 13 Rue de travers à MERTZWILLER (67580), pour une durée déterminée de 4 années. Directeur Général : Madame Sandrine PAINGRIS demeurant 12 Rue du Camp de Barcena-Avrolles à SAINT FLORENTIN (89600), pour une durée déterminée de 4 années. Commissaire aux comptes titulaire : COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE, société sise 112 B Rue Cardinet - 75017 PARIS. Commissaire aux comptes suppléant : COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT, société sise 112 Bis Rue Cardinet- 75017 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL892624613

BF INVEST

EURL au capital de 16 500 euros
Siège social : 20 LES CHEVILLOTS
89150 COURTOIN
537 701 666 RCS SENS

Le 25/04/2019, par décision de l'associé unique il a été décidé :

de modifier l'objet social qui devient la profession d'architecte et d'urbaniste en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Modification au RCS de SENS.

AL892624617

➜ CESSION

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à SAINT FARGEAU (Yonne) du 1er juin 2019, enregistré à AUXERRE (Yonne), le 13 juin 2019, dossier 2019 00018294, référence 8904P01 2019 A 01412 Monsieur Nicolas CHAMBRILLON, domicilié 2 Ter Promenade du Grillon 89170 SAINT FARGEAU, A vendu à La société CHAMBRILLON NICOLAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 2 Ter Promenade du Grillon 89170 SAINT FARGEAU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le n° 848 098 570 RCS AUXERRE, Un fonds de commerce de garage, mécanique générale, réparations autos, motos, cycles, motoculteurs, tondeuses à gazon, achat et vente de pneumatiques, pièces automobiles et lubrifiants, achat et vente de véhicules neufs et d'occasion toutes marques, sis 2 Ter, Promenade du Grillon 89170 SAINT FARGEAU pour lequel Monsieur Nicolas CHAMBRILLON est inscrit au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 397 966 060 RCS AUXERRE et à l'INSEE sous le numéro SIREN 397 966 060 00014, code APE 4520A. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er JUIN 2019. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix total de 122 000 €, s'appliquant : - aux éléments incorporels, pour la somme de 100 000 € - aux éléments corporels, pour la somme de 22 000 € Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu, 2 Ter Promenade du Grillon 89170 SAINT FARGEAU, pour la validité, au siège social de la Société S.J.B., 43 Rue du Clos - 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

AL892624573

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

JTG SERVICES

SARL au capital de 20 000 euros Siège social: 1 rue Mardeleuse 89150 Jouy 848 915 062 RCS Sens. L'AGE du 25/05/2019 a nommé M. Louis Jimmy, Gaston 52 avenue des Chênes 45210 Bazoches-sur-le-Betz gérant en remplacement de M. Leroy Marc à compter du 25/05/2019. Dépôt au RCS de Sens.

AL892624461

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Suivant acte reçu par Maître Marie-Abelle FROISSART-CREVIEAUX, Notaire au sein de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 25 Avril 2019, enregistré au SPFE d'AUXERRE le 6 Mai 2019, sous le numéro 2019 N 00566.

Forme et Dénomination sociale : SARL BOUTAULT PLANTES

Siège social : VILLENEUVE LA GUYARD (89340) Lieu dit « Bichain »

Capital social : 16.235,82 €

Numéro SIREN 338.704.620 au RCS de SENS

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Avril 2019, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Frédéric GOUESBIER, deumerant 8 Chemin du moulin de Damas Le Chaudron 89340 Saint Agnan et Monsieur Florian GOUESBIER deumerant 5 Le Paradis 77940 Voulx, en qualité de nouveaux gérants, à compter du 25 Avril 2019 pour une durée de 99 ans, en remplacement de Madame Danièle GOUESBIER, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

AL892624592

Notaires

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU VAL SAINT QUENTIN Société Civile Immobilière au capital de 61.000 euros Siège

social : 30 rue du Val Saint Quentin 89500 ARMEAU RCS : 490 482 569 SENS Aux termes

du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2019 Madame Montserrat DOMENECH CELDRAN, demeurant à ARMEAU (89500), 30, rue du Val Saint Quentin, a été nommée gérante de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Claude CALLE, décédé, et ce, à compter du 15 juin 2019. Pour avis, le notaire.

AL892624607

GÉRANT MODIFICATION STATUTAIRE

Dénomination et forme : SCI CHAMPI. Capital social : 50000 euros. Siège social : 12 Rue du Colonel Maîtrat, 89140 Vinneuf. 522576637 RCS Tribunal de Commerce de Sens. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mai 2019, les associés ont voté la modification des statuts et pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 30 mai 2019, il est rajouté en qualité de co-gérant avec Monsieur Alain DUMAIRE : - Madame Madeleine DUMAIRE, demeurant 12 rue du Colonel Maîtrat, 89140

Vinneuf (nomination). - Madame Lucile DUMAIRE, demeurant 58 rue Pergolèse, 75016 Paris 16 (nomination). Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce de Sens.

La Gérance

AL892624610

GÉRANT MODIFICATION STATUTAIRE

Dénomination : SCI MALU. Capital social : 68602.06 € Siège social : 12 rue du Colonel Maîtrat 89140 VINNEUF. RCS 424768182 RCS SENS. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mai 2019, les associés ont voté la modification des statuts et pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 30 mai 2019, il est rajouté en qualité de cogérant avec Monsieur Alain DUMAIRE : - Madame Madeleine DUMAIRE, demeurant 12 rue du Colonel Maîtrat, 89140 Vinneuf (nomination). - Madame Lucile DUMAIRE, demeurant 58 rue Pergolèse, 75016 Paris 16 (nomination). Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce de Sens.

La gérance

AL892624618

➜ NON DISSOLUTION

ISOLBAT 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 16 rue des Chevaliers
89500 DIXMONT
811292283 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 13/06/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL892624575

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE LA CHANTEREINE

Société en liquidation
N° d'agrément 89-465
N° HCCA 27557
N° RCS Sens 382 612 182
Siège social : Mairie de Villefranche Saint Phal
89120 Charny Orée de Puisaye

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 5 mars 2019 à Villefranche Saint Phal a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 5 mars 2019 et désigné aux fonctions de liquidateurs : M. Jean-Dominique NICOLAS, domicilié 2 les Dionnets, Villefranche Saint Phal 89120 Charny Orée de Puisaye et M. Franck BOUDROT domicilié Ferme du Château 89330 Saint-Loup d'Ordon lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés chez Jean-Dominique NICOLAS, 2 les Dionnets, Villefranche Saint Phal 89120 Charny Orée de Puisaye, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis

Les liquidateurs

AL892623549

DISSOLUTION ANTICIPEE

Société SCI SENS CORNET 1
Au capital de 1524,49 €
Siège 13 avenue Lucien Cornet
89100 Sens
RCS n° 379 571 730 R.C.S. Sens

PV en date du 5 juin 2019 a décidé la dissolution anticipée et sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Mr Ledoyen Michel, demeurant 19 route de Meaux, 77700 Serris est nommé en qualité de liquidateur et fixe le siège de la liquidation au 13 avenue Lucien Cornet, 89100 Sens

AL892624526

MIC'S

SARL au capital de 5.000€ Siège social : 54 GRANDE RUE, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE 801 409 442 RCS d'AUXERRE Le 31/03/2019, le Gérant a décidé ladissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Morgan PENE, 54 grande rue, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS d'AUXERRE

AL892624576

AVIS DE CLÔTURE

SCI DES ARCADES
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 914,69 euros
Siège social : 7 Place de l'Arquebuse
89000 AUXERRE
413 982 216 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 31 mai 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe RICHET, demeurant 26 rue d'Egleny - 89000 AUXERRE, de son

mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL892624595

DISSOLUTION

SAS PKL TRANSPORT CONSULTING Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros Siège social : 3 ruelle Rougeot - 89700 VEZINNES 803 271 915 RCS AUXERRE Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du

25 juin 2019. Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation : – M. Patrick LOUCKEVITCH demeurant 3 ruelle Rougeot, 89700 VEZINNES – Mme Dominique LOUCKEVITCH demeurant 3 ruelle Rougeot, 89700 VEZINNES Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 3 ruelle Rougeot, 89700 VEZINNES, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, les liquidateurs.

AL892624601

SCI DU CHATELET

L'AGE du 29.5.2019 des associés de la SCI DU CHATELET au capital de 1.000 €, siège social à PERCENEIGE (89260) 2, rue des Blés d'Or - Courroy, 432 420 255 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Jean-Pierre DEMAISON demeurant à PERCENEIGE (89260) 2, rue des Blés d'Or - Courroy, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à PERCENEIGE (89260) 2, rue des Blés d'Or - Courroy. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL892624604

SCEA DE LA SAUVIN

Société civile en liquidation au capital de 25 000 € Siège social : Mauperthuis - 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES Siège de la liquidation : 6 la Sauvin - 89480 ETAIS LA SAUVIN 489 533 729 RCS AUXERRE Liquidatrice : Mme Jacqueline BOUTRON demeurant à ETAIS LA SAUVIN (Yonne), 6 la Sauvin. Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'ont

déchargée de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, la liquidatrice.

AL892624625

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/06/2019 est constitué une SAS dénommée AVENIR HOLDING PARTICIPATION

Siège social: 19 av. de Grattery, 89000 AUXERRE

Capital: 1000€

Objet: Détention de participations dans d'autres sociétés.

Président: M. Gérald MERCIER, 19 av. de Grattery, 89000 AUXERRE.

Assemblées/droits de vote : Convocation nominative aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Agréments: Actions librement cécibles. Agrément préalable par décision collective des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL892624332

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2019, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : EARL AURÉLIE GENDRAUD. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par

les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 20 000 euros. Siège social : 20 rue de Rome, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. Durée : 99

années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport de numéraire pour un montant de 20 000 euros. Gérant : Mme Aurélie GENDRAUD, demeurant 20 rue de Rome, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL892624580

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 juin 2019, à Marnay. Dénomination : T.K. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 1 C Chemin de l'orme briquet, 89110 Poilly sur tholon. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés. Gérant : Monsieur Philippe CEDIEY, demeurant 1 C Chemin de l'orme briquet, 89110 Poilly sur tholon La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

Le gérant

AL892624584

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI DU NOYER au capital de 1.000 €, dont le siège social est à CHEVANNES (89240) 59, rue de la Porte d'En Haut, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. Pierre LEFEVRE et Mme Valérie POIRE épouse LEFEVRE demeurant à CHEVANNES (89240) 59, rue de la Porte d'En Haut ont été nommés gérants. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des parts. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL892624593

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 mai 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : DALEBAS

Siège Social : 12/14 LES COURS 89520 SAINPUITS

Capital social : 4.800 €

Objet : Gite Table D'hôte traiteur vente à emporter.

Durée : 99 années

Gérant : M. Francis LEVEQUE, demeurant 12/14 LES COURS, 89520 SAINPUITS, FRANCE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le Gérant.

AL892624596

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIGES du 17/06/2019 a été constituée une SCI nommée :**YALELO**

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers

Capital : 100 € (apport en numéraire)

Siège social : 18 Chasseigne, 89240 Diges

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Mélissa PECHENOT, 18 Chasseigne, 89240 Diges

Immatriculation : RCS de Auxerre

AL892624599

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11 juin 2019, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : SCI DES CHAMPS GILBARDS

Forme : SCI

Capital : 200,00 €

Siège social : ZA des Champs Gilbards 89240 POURRAIN

Objet : la propriété par tout moyen et la gestion, à titre civil, de tout bien immobilier, bâti ou non, l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux

Durée : 50 ans

Co-gérants : M. Jean-Etienne LAROCHE, 1 rue Alexander Fléming 89170 ST FARGEAU et M. Lucien LAROCHE, 31 rue des Fauvettes 89000 LABORDE, seuls associés tenus solidairement des dettes

Les cessions de parts sont soumises à agrément, sauf entre associés.

Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

La gérance.

AL892624609

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SENS en date du 10 juin 2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : CLRM, SIEGE SOCIAL : 6 rue des Vieilles Etuves, SENS (89100) OBJET : l'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société; DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 100 euros GERANCE : - Mme Celine

HOVE, demeurant 12 rue Edouard Vajou, EVRY (89140), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL892624611

SOFIJURIS
Avocats
1, rue de Mailly
89300 CAILLIFIE-ET-CUIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SCI LES COTEAUX DE CRAYS Siège social : 5 rue de Quarre Les Tombes, 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS Objet social : acquisition d'un terrain à MACON (Saône et Loire), dans la zone d'activités Grand Sud, exploitation et mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un bâtiment industriel à usage du bureaux, d'atelier et d'entrepôt et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société, éventuellement et exceptionnellement aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans Capital social : 1 000 ? Gérance : Dominique DOUSSOT 5 rue de Quarré Les Tombes 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS et Eric PIEGAY Rés La Carpinelle Appt 13 21 Mtée de Tresserve 73100 TRESSERVE, Immatriculation RCS AUXERRE.

AL892624614

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'un groupement forestier, société civile particulière régie par le Code civil et le Code forestier, dénommé GROUPEMENT FORESTIER COTTENCIN au capital de 1.000€, dont le siège social est à MONETEAU (89470) 1, rue de Londres, ayant notamment pour objet, la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser. M. Romain COTTENCIN demeurant à BASSOU (89400) 18, rue du Port a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales à des tiers ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de 2/3 associés représentant 3/4 des parts. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL892624623

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2019 à CHARNY OREE DE PUISAYE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : ISO CONCEPT Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Pose de menuiserie intérieure et extérieure - Isolation - Pose de parquet - Agencement - Pose de portails.

Capital social : 5 000 euros. Siège social : 5 Les Ragots - PERREUX - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Jérôme FAVEREAU demeurant 5 Les Ragots - PERREUX - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le gérant

AL892624626

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta, le 17 juin 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
VIANNEY EURL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 22/01/2019
56 Grande rue - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 19 juin 2019.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892624577

au titre de la procédure suivante :
GEC DIFFUSION SAS A ASSOCIE UNIQUE
Liquidation Judiciaire du 20/06/2017
Zone Industrielle - 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 19 juin 2019.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892624579

La dénomination sociale est : SCI FY 17.

Le siège social est fixé à : SENS (89100) 11 rue des Maraîchers.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000 €) divisé en 10 parts de 100 euros chacune., entièrement libérées.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est Mlle Charlotte FERRON demeurant à BELLE-CHAUME (89210) 27 rue du Professeur Ramon.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

Le notaire.

AL892624627

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 7 juin 2019, à CHEROY.

Dénomination : LEGACY

Forme : Société par actions simplifiée

Objet : Production de spectacles - Edition, production, conception, programmation,

exploitation, réalisation, distribution, achat, vente, diffusion de toutes oeuvres audiovisuelles, artistiques, littéraires, ou publicitaires - Organisation de manifestations évènementielles, artistiques, culturelles, sportives.

Durée de la société : 99 ans année(s).

Capital social fixe : 1000 € euros divisé en 1000 actions de 1€ euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Siège social : 35 rue de la République, 89690 CHEROY

Cession d'actions et agrément : Toute cession d'actions à un tiers autre qu'un associé, un conjoint, un ascendant ou descendant du cédant, sera soumise à l'agrément préalable de la société..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Olivier Rolando BERHAULT 35 rue de la République 89690 Cheroy.

Directeur général : Monsieur Olivier Marc Eugène BERHAULT, demeurant 35 rue de la République 89690 CHEROY.

Directeur général : Madame Soledad BERHAULT, demeurant 35 rue de la République à 89690 CHEROY.

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis,

Le Président

AL892624632



L'Aubrac à l'heure du thé

Connu depuis l'Antiquité pour ses multiples qualités, le « calament à grandes fleurs », plus communément appelé « thé d'Aubrac », est très présent sur les hauts plateaux basaltiques de l'Aubrac. Sa culture a été remise au goût du jour, en 2013, par une poignée de passionnés.

Depuis toujours les habitants de l'Aubrac font la cueillette du thé d'Aubrac à la belle saison, avant de le faire sécher en bottes pour le consommer en infusion durant l'hiver. Bien des maux étaient soulagés par les remèdes de grands-mères élaborés à partir de cette plante. La science est venue conforter la tradition en apportant la preuve par des propriétés médicinales reconnues : Dans son mémoire de thèse, H. Cazes confirme ainsi en 2000, les vertus du thé de l'Aubrac : *«Calamintha grandiflora est une plante aux vertus stimulantes au niveau physique et psychique. Cette plante possède une action tonique générale. Toute la plante est stimulante, stomachique et carminative, adoucissant les digestions difficiles. D'autre part, elle diminue les symptômes de nervosité tels que les maux de tête, les palpitations, ou encore les vertiges».*



A l'état naturel, le thé d'Aubrac pousse à partir de 1 000 mètres d'altitude dans les sous-bois, et les hêtraies.

Prisée en cosmétique et parfumerie

Ses qualités gustatives indiscutables ont permis l'élaboration de nouveaux produits tels que les boissons apéritives, des bonbons, gâteaux ou pâte à tartiner, glaces et autres desserts parfumés au thé d'Aubrac. Quant aux qualités odorantes et aux vertus médicinales, elles ont ajouté un attrait supplémentaire à la cueillette de cette plante pouvant avoir de multiples usages pour les industries pharmaceutiques, cosmétiques et la parfumerie. Tous ces attraits, ajoutés au développement touristique de l'Aubrac de ces dernières années, ont contribué à faire exploser la demande de produits à base de thé d'Aubrac. En 2007, la chambre de commerce et d'industrie de la Lozère lance une étude portant sur les ressources végétales de la Lozère et mandate le lycée agricole de Saint-Chély-d'Apcher pour étudier la mise en culture de la plante. L'expérimentation montre que la plante se cultive très bien sur le plateau.

Un projet porté par des agriculteurs et la communauté de communes de l'Aubrac lozérien

Refaire connaître le thé d'Aubrac est l'idée qui naît lors des rencontres *«Un Goût d'Aubrac»* organisées à Chaudes-Aigues par Camille Le Mao, chef de projet au lycée agricole de Saint-Chély-d'Apcher en Lozère et Cécile Ducoulombier, maître de conférences en agronomie à l'Ensaia et exploitante agricole sur le plateau de l'Aubrac. Ces rencontres sont alors l'occasion de mettre autour de la table les acteurs intéressés par cette plante. Un groupe d'élus et de producteurs se constitue alors pour réfléchir à un projet de valorisation. La communauté des communes de l'Aubrac lozérien accepte de porter le projet et de financer l'étude de faisabilité qui reçoit un avis favorable des financeurs et place cette initiative dans le cadre des pôles d'excellence rurale (PER) par son aspect novateur et porteur sur le plan environnemental, social, économique et culturel. Le projet étant reçu, la structure de séchage, transformation et commercialisation du thé d'Aubrac sera financée par la collectivité qui louera ensuite le bâtiment à l'association de producteurs constituée début 2011. Une dizaine d'agriculteurs de la région Aubrac, répartis sur les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère se sont regroupés dans cette démarche de diversification professionnelle. Ils ont tout d'abord cherché à organiser la filière en protégeant l'appellation par le dépôt du nom, en rédigeant un cahier des charges et un règlement intérieur. Au mois de mai 2011, ils ont effectué les premières plantations dont les récoltes ont été effectuées dès le mois d'août. Durant l'automne 2011, un groupe de producteurs s'est rendu au lycée agricole de Saint-Flour pour mettre au point la fabrication de nouveaux produits culinaires et cosmétiques, des savons notamment. En parallèle, la charte graphique de l'association a été étudiée puis adoptée par les responsables. Les premiers produits ont été vendus sous la marque « La grange au thé » lors du marché de Noël de Nasbinals en décembre puis au marché de terroir organisé lors de la transhumance à Aubrac en mai 2013. Toute une gamme est désormais fabriquée et proposée à la vente au magasin situé sur la place du foirail de Nasbinals ou en ligne : https://lagrangeauthe.com/. Dans un pays où pastoralisme et milieux naturels sont intimement liés, le thé de l'Aubrac constitue un atout de plus, entre la vache, le fromage et le couteau…



© SC
Le savon est l'un des produits fabriqués à base de thé d'Aubrac.

Sophie Chatenet
(Source : Office de tourisme de Nasbinals).

Secrets de récolte

Une vingtaine d'éleveurs de l'Aubrac lozérien, cantalien et aveyronnais, réunis en association, présidée par Loïc Rossignol ont mis en culture, sur de petites parcelles, des pieds de calament achetés, et non prélevés sur le plateau. Pour être certains de produire le *«vrai»* thé d'Aubrac, ils se procurent les plants au référent Conservatoire national des plantes à parfum de Milly-la-Forêt (Essonne). Récoltée manuellement, effeuillée à la main, séchée à l'air naturel de l'Aubrac, puis transformée par l'association des producteurs voilà les étapes suivies par la plante en respectant ses besoins et son cycle naturel dans le respect du cahier des charges. Elle est récoltée de juillet à septembre par les producteurs dans le périmètre du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et à une altitude minimum de 950 m.


© RL48
Président de l'association des producteurs de thé de l'Aubrac, Loïc Rossignol, éleveur d'aubrac à Ginestous en Lozère, est un expert en prairies naturelles. Il a remporté le concours des prairies fleuries en 2017.

Un parfum subtil pour celle qui tutoie les sommets

Petite plante poussant dans les sous-bois des forêts de hêtre de l'Aubrac, discrète et peu visible elle possède un parfum subtil mais prononcé. Ses feuilles effleurées, voilà le parfum du thé d'Aubrac qui s'exhale. Les notes florales composées de senteurs mélangées de mélisse ou de menthe restent sur les mains de celui qui la touchent. Présente seulement à partir de 1 000 m d'altitude, elle a besoin d'ombre et de fraîcheur pour se développer. Le thé d'Aubrac n'est pas une plante rare au sens botanique mais elle est exigeante et ne pousse que là où on retrouve des conditions de milieu très spécifique : sol volcanique, hêtraie, altitude.


© OT-Aubrac-Laguiole
La plante fleurit de juillet à septembre et est reconnaissable à ses fleurs rose pourpré et à ses feuilles dentées.